



Conseil national
de l'information statistique

Moyen terme 2019-2023

Bilan 2014-2018

Janvier 2019

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
1. Bilan des orientations générales	7
1.1. Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la Statistique publique.	7
1.2. Éclairer les comparaisons internationales	8
1.3. Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la Statistique publique.	9
1.4. Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut.....	10
1.5. L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale est une attente forte des utilisateurs.	11
1.6. Progresser dans la mesure de l'économie numérique	12
2. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail	13
2.1. Les avancées et les attentes dans le domaine social.....	13
2.1.1. Emploi/Travail/Chômage	13
2.1.2. Santé/Handicap/Dépendance	15
2.1.3. Logement.....	16
2.1.4. Famille/Démographie/Migrations	16
2.1.5. Sécurité.....	17
2.1.6. Éducation/Formation	18
2.2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier	20
2.2.1. Entreprises/Secteurs/Filières	20
2.2.2. Système financier	21
2.2.3. Financements/Flux financiers.....	22
2.2.4. Économie et développement durable	22
2.2.5. Données.....	23
2.3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable.....	24
2.3.1. Empreinte carbone et gaz à effets de serre	24
2.3.2. Développement des investissements relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	24
2.3.3. Distribution et qualité de l'eau.....	25
2.3.4. Biodiversité.....	25
2.3.5. Énergie.....	25
2.4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux.....	27
2.4.1. Statistiques sur les territoires ultra marins	27
2.4.2. Découpages territoriaux	27
2.4.3. Connaissance locale de la précarité	28
3. Bilan par commission	30
3.1. Commission Démographie et questions sociales	31
3.1.1. Bilan des avis 2014-2018	32
3.1.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	38
3.1.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	40
3.1.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	45
3.2. Commission Emploi, qualification et revenus du travail	46
3.2.1. Bilan des avis 2014-2018	47
3.2.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	53
3.2.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	54
3.2.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	59
3.3. Commission Services publics et services aux publics	60
3.3.1. Bilan des avis 2014-2018	61
3.3.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	67
3.3.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	69

3.3.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	75
3.4. Commission Entreprises et stratégies de marché	76
3.4.1. Bilan des avis 2014-2018	77
3.4.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	81
3.4.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	83
3.4.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	88
3.5. Commission Système financier et financement de l'économie	89
3.5.1. Bilan des avis 2014-2018	90
3.5.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	93
3.5.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	95
3.5.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	100
3.6. Commission Environnement et développement durable	101
3.6.1. Bilan des avis 2014-2018	102
3.6.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	106
3.6.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	108
3.6.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	114
3.7. Commission Territoires.....	116
3.7.1. Bilan des avis 2014-2018	117
3.7.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	124
3.7.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	126
3.7.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	131
3.8. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.....	132
3.8.1. Bilan des avis 2014-2018	133
3.8.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	136
3.8.3. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018.....	137
Annexe	139
Liste des sigles utilisés dans le rapport.....	139

Avant-propos

Ce bilan reprend les orientations générales du Cnis sur les attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018.

Dans une première partie, ce bilan évoque l'avancement autour de six orientations générales. Cinq d'entre elles résultent d'un regroupement des avis généraux votés lors de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014. Une sixième orientation a été retenue au cours de la période, concernant la mesure de l'économie numérique. Celle-ci traduit le souhait du Cnis de participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de la « numérisation de l'économie » et ses impacts sur la Statistique publique.

Dans une deuxième partie, ce bilan passe en revue quatre domaines thématiques qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail entre 2014 et 2018 :

- le domaine social ;
- le domaine économique et financier ;
- le développement durable ;
- les territoires.

Une troisième partie présente les bilans d'activité de chacune des commissions thématiques :

- commission Démographie et questions sociales ;
- commission Emploi, qualification et revenus du travail ;
- commission Services publics et services au public ;
- commission Entreprises et stratégies de marché ;
- commission Système financier et financement de l'économie ;
- commission Environnement et développement durable ;
- commission Territoires ;
- commission nationale d'évaluation du recensement de la population.

1. Bilan des orientations générales

1.1. Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la Statistique publique.

Les avancées en termes d'accès aux données ont été significatives au cours des années 2014 à 2018. Elles se sont inscrites dans la mise en œuvre de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, qui contient plusieurs avancées notables en matière d'ouverture des données, le gouvernement ayant adopté une approche volontariste en matière d'open data des données publiques. Les dispositions concernant la Statistique publique sont notamment les suivantes :

- la mise à disposition gratuite de l'intégralité du répertoire Sirene des entreprises et des établissements par l'Insee à partir du 1er janvier 2017 et plus généralement la gratuité de réutilisation des données du service statistique public et la gratuité des échanges de données entre administrations (articles 1 et 12);
- la simplification des formalités auprès de la Cnil pour l'utilisation du numéro individuel du répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), en cas de recours à un NIR crypté géré par l'Insee – ces utilisations correspondent généralement à des appariements de bases de données individuelles à des fins de recherche (article 34) ;
- la possibilité pour le service statistique public de rendre obligatoire la transmission électronique de bases de données privées en lieu et place des réponses à une enquête obligatoire (article 19);
- une procédure d'accès sécurisé aux bases de données publiques de portée transversale complétant les dispositions législatives existantes pour les travaux de recherche ou d'étude présentant un caractère d'intérêt public (article 36).

C'est principalement autour des articles 19 et 36 que les travaux du Cnis se sont concentrés.

L'article 19 permet à la Statistique publique d'accéder à des informations privées détenues par des personnes morales de droit privé à des fins de production statistique.

Le rapport d'un groupe de travail du Cnis sur la réutilisation des données détenues par les entreprises, présidé par Michel Bon, a été diffusé en 2016. Il a contribué à la concertation préalable au projet de loi menée par l'Insee, et a permis d'étayer le cadre juridique de cette réutilisation. Ainsi, l'obligation de transmission des données est conditionnée à la décision du ministre chargé de l'Économie, après une étude publique sur la faisabilité et l'opportunité d'une telle transmission et l'avis du Cnis.

Le Cnis a émis le 8 décembre 2016 un avis favorable à la transmission des données de caisse pour l'élaboration de l'indice des prix à la consommation. Un décret d'application en date du 31 mars 2017 a précisé cet article, à la demande du Secrétaire général du gouvernement, ce qui a permis le lancement de la collecte de ces données de caisse en 2017.

L'article 36 prolonge les dispositions législatives que le Cnis avait encouragées et qui avaient ouvert l'accès des chercheurs à des catégories de données couvertes par des secrets professionnels légaux telles que les données détenues par le service statistique public, les données fiscales et les données de santé. Cet article permet notamment de sécuriser et de faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données publiques de portée transversale.

La préparation de la mise en œuvre de l'article 36, a fait l'objet du rapport d'un groupe de travail du Cnis, confié à Pierre-Yves Geoffard, président de la commission Services publics et services aux publics et Antoine Bozio. Ce rapport a été remis en mars 2017. Ses recommandations, visant à améliorer l'exploitation des données administratives à des fins de recherche scientifique, sont regroupées sous quatre grands thèmes : faire connaître le droit, favoriser la concertation entre producteurs et utilisateurs, développer un modèle économique viable, et améliorer les pratiques d'archivage des administrations.

La première recommandation consiste en l'élaboration d'un vade-mecum synthétique à destination des administrations et des chercheurs, rappelant l'état du droit applicable et présentant les différentes procédures d'accès et les voies de recours à disposition des chercheurs pour contester une décision de refus d'accès.

Ce vade-mecum, élaboré dans le cadre d'une collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est en cours de finalisation et devrait être disponible début 2019.

Parallèlement, les procédures mises en œuvre par le Comité du secret statistique ont évolué. Dans un contexte d'augmentation sensible des demandes d'accès, traduisant un intérêt accru pour les sources statistiques et fiscales, un allègement des procédures d'accès pour les chercheurs a été engagé. Il permet dès la première demande un accès à l'ensemble des millésimes d'une source. Par ailleurs, les fichiers de production et de recherche des enquêtes de l'Insee, fichiers de données individuelles d'enquêtes ménages, élaborés à des fins de recherche scientifique, sont désormais diffusés selon une nouvelle procédure, opérationnelle depuis octobre 2018, qui repose sur une habilitation permanente des demandeurs et un accès *via* le réseau Quêtelet ou les services producteurs. Enfin, des travaux de dématérialisation des procédures sont menés pour une mise en œuvre en 2019.

En termes de données bancaires et financières, les réflexions sur l'accès aux données ont également fait l'objet d'un rapport du Cnis, confié à Gunther Capelle-Blancard, président de la commission Système financier et financement de l'économie, et Raphaëlle Bellando, et diffusé en juillet 2015.

Dans ce domaine, la Banque de France s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données, dans le respect des règles juridiques qui leur sont applicables, par l'ouverture de l'*open data room*, inaugurée en novembre 2016.

En conclusion, le conseil se félicite des avancées significatives enregistrées en matière d'ouverture des données publiques et de la possibilité offerte d'utilisation de données privées par la Statistique publique.

1.2. Éclairer les comparaisons internationales

Dans le cadre de cette orientation, visant l'amélioration de la pertinence des comparaisons internationales par une meilleure comparabilité des données, le Cnis a organisé un colloque en mai 2016 « Comparaisons statistiques internationales, enjeux et limites », qui a réuni 150 participants.

Les conclusions de ce colloque ont fait ressortir que, malgré les progrès importants accomplis au fil du temps en matière de standardisation des données et de comparabilité internationale, celle-ci est loin d'être parfaite. Les défauts de comparabilité sont d'origines multiples : ils peuvent être liés au cadre institutionnel, aux différences de nature des sources de base, aux modes de construction des statistiques, ou encore à des écarts résiduels de concepts. Chacun de ces problèmes appelle une solution spécifique.

Certains utilisateurs n'ayant pas conscience des difficultés qui peuvent réduire la pertinence des comparaisons, la Statistique publique a un rôle important à jouer pour accompagner l'utilisateur et l'alerter sur les précautions à prendre, notamment lorsque ces comparaisons fondent des décisions privées ou publiques, tout en faisant en sorte de ne pas discréditer les outils. Pour ce faire, les comparaisons internationales doivent être encouragées dans les principales publications.

À la suite de ce colloque, une publication conjointe CEPII-Cnis sur le deuxième thème du colloque, les comparaisons France-Allemagne, a été rédigée et diffusée en juillet 2017 dans le cadre de la revue *Panorama du CEPII*. Les études de comparaisons France-Allemagne considèrent souvent d'emblée que les données pour ces économies très proches sont comparables. Or, cette apparente proximité recèle de multiples divergences dans le domaine statistique, qu'elles soient d'origine méthodologique, institutionnelle ou culturelle. L'interprétation pertinente des résultats requiert une meilleure connaissance de ces écarts. Quatre exemples précis de mesure statistique ont permis de prendre conscience de cette problématique : le taux

de marge des sociétés non financières ; les endettements public et privé ; les dépenses et déficits publics ; la durée de travail.

La comparabilité des données est également le sujet des travaux en cours menés au sein du CSSE (Comité du Système Statistique Européen) sur les règlements-cadres européens concernant les statistiques d'entreprises (*Framework Regulation Integrating Business Statistics - FRIBS*) et les statistiques sociales (*Integrated European Social Statistics - IESS*). En effet, ces règlements visent, par le partage de méthodes, de services, d'outils et de standards internationaux communs, à une harmonisation des données pour en augmenter la comparabilité.

Cependant, des difficultés de mise en œuvre existent. Malgré une harmonisation accrue par les inputs, les comparaisons internationales sont rendues difficiles par des différences dans le questionnaire ou dans la mise en œuvre du processus de collecte.

Le Cnis considère qu'il convient de rester vigilant sur ce sujet au cours des années futures. La comparaison internationale des données a été évoquée à plusieurs reprises lors des consultations qui ont présidé à l'élaboration du futur moyen terme 2019-2023 du Cnis : un avis général aborde précisément cette question qui fera donc l'objet d'un suivi particulier au cours des prochaines années.

1.3. Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la Statistique publique

Dans un contexte de données très diversifiées, provenant de systèmes d'information qui ne sont pas totalement intégrés, il est parfois difficile pour l'utilisateur de comprendre et d'utiliser les données de la Statistique publique. L'élaboration de cartographies des systèmes d'information sur un même sujet, comme cela a été évoqué lors de certaines commissions, permettrait une clarification et la possibilité d'apprécier les similitudes et les différences entre les données. Dans le même ordre d'idées, la mise à disposition d'un dossier exposant l'ensemble des informations disponibles sur un thème donné afin d'améliorer la lisibilité et d'accompagner les utilisateurs dans l'appropriation du sujet pourrait constituer une avancée pédagogique autour des statistiques publiques.

La rencontre du Cnis sur la mesure des discriminations à l'emploi, organisée le 22 juin 2017 et qui a réuni une centaine de participants a permis précisément de faire le point sur les outils de mesure et les statistiques disponibles pour rendre compte des discriminations et des risques de discrimination dans le domaine de l'emploi. En marge du compte rendu de la rencontre, un document de travail très complet sur ce sujet a été publié sur le site du Cnis. Un article reprenant les points saillants des différentes interventions paru dans la collection des publications légères du Cnis, *les Chroniques*, a complété l'information mise à disposition sur ce sujet.

Au-delà des données statistiques déjà produites, l'apparition de nouvelles sources encore appelées données massives pose de nouveaux défis à la Statistique publique.

Le colloque sur les nouvelles sources de données, organisé par le Cnis le 2 juillet 2018, qui a réuni plus de 150 participants, a permis de préciser ce que sont ces « nouvelles sources », en distinguant celles qui viennent notamment d'acteurs du secteur privé comme sous-produit de leur activité (la téléphonie mobile, les réseaux sociaux, les informations issues de l'économie collaborative...), aussi appelées données massives et celles qui, sans être réellement nouvelles, sont nées du perfectionnement, de l'ouverture et de l'appariement de données issues des systèmes de gestion publique et conservent les caractéristiques des données d'origine administrative.

Ces nouvelles sources, par leur volume et leur mode de constitution, requièrent de la part du service statistique public de nouvelles compétences et méthodes pour être traitées. Elles l'incitent à se positionner par rapport aux opérateurs privés, en confortant sa capacité à bâtir des questionnements de fond sur les sujets économiques et sociaux et à mettre en œuvre des dispositifs d'observation adaptés.

Les données massives, qui produisent parfois davantage d'informations et de manière quasi instantanée, peuvent compléter des données d'enquête ou produire des indicateurs très avancés, après une expertise au cas par cas de ces apports potentiels.

Les travaux présentés au cours du colloque, à différents degrés de maturité, l'ont illustré. Les analyses des offres d'emploi en ligne peuvent être utilisées comme complément des données collectées par voie d'enquête. Les données satellitaires permettent une évaluation de l'occupation physique des sols et de l'utilisation des terres. Les données de transaction ou données de caisse constituent une alternative aux traditionnels relevés de prix. Les données de téléphonie mobile peuvent apporter une information sur la population présente à un moment donné sur un territoire donné, ce que les sources traditionnelles mesurent difficilement.

Dans le contexte de la multiplication de ces données très diversifiées, le Cnis attire l'attention sur la nécessité des arbitrages entre qualité, rapidité de publication et granularité, la Statistique publique continuant à privilégier le premier des trois termes. Il engage également la Statistique publique à tout mettre en œuvre pour conserver la confiance des enquêtés envers la confidentialité des données qu'ils lui confient (respect de la vie privée pour les particuliers, du secret des affaires pour les entreprises).

Le Cnis a également été associé au cours de ce moyen terme aux nouvelles évolutions de la publication mensuelle des DEFM, en réactivant en 2017 le groupe de consultation du Cnis qui avait été constitué dans le cadre des premières modifications apportées en 2015, sous la présidence de Jacques Freyssinet.

Un accord s'est dessiné pour l'interruption de la publication commentée des chiffres mensuels, sur lesquels se portait largement l'attention des observateurs, dans un contexte de volatilité des séries, et pour la trimestrialisation des séries publiées, en retenant comme chiffre la moyenne sur le trimestre.

Au cours de la période, le service statistique public a poursuivi ses travaux pour faciliter l'accès des utilisateurs aux données et analyses.

Le site Internet de l'Insee, ouvert fin 2016, s'est progressivement enrichi. Il offre notamment depuis 2017 une interface refondue pour l'accès aux 90 000 séries chronologiques issues de l'ancienne « banque de données macroéconomiques », et un nouvel outil cartographique pour représenter les données localisées. Les sites web des SSM développent, en parallèle, des accès de type *open data* ou cartographiques ou encore des outils de visualisation.

1.4. Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut

Cette orientation vise à suivre la mise en œuvre des orientations du rapport Stiglitz Sen et Fitoussi.

Elle a trouvé notamment sa concrétisation dans la loi du 13 avril 2015, qui prévoit qu'un rapport contenant notamment « les nouveaux indicateurs de richesse » est transmis au parlement chaque année. Le tableau de bord correspondant est annexé aux lois de finances, sa définition a largement impliqué le Cnis.

Ce tableau de bord est cohérent avec les stratégies internationales, parmi lesquelles figurent les « objectifs de développement durable » de l'ONU, qui succèdent aux « objectifs du millénaire ».

Les objectifs de développement durable (ODD) approuvés en 2015 sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces 17 objectifs à caractère universel traitent de tous les aspects du développement durable, qu'il s'agisse des aspects sociaux, économiques et environnementaux, ou des partenariats et de la gouvernance. Ces objectifs s'inscrivent dans l'Agenda 2030 des Nations unies. L'ONU en assure le suivi grâce à 232 indicateurs calculés par les agences onusiennes à partir des données fournies par les différents pays. Tous les ans, en juillet, se tient un forum politique de haut niveau.

C'est au sein d'un groupe de travail du Cnis qu'a été élaborée la déclinaison française de ces indicateurs. Ce groupe de travail, présidé par Jean-René Brunetière et mis en place en octobre 2017, a rendu son rapport en juin 2018, un premier livrable étant disponible pour le rapport politique de haut niveau fin mai 2018.

Il s'agissait pour ce groupe de déterminer des indicateurs, au nombre d'une centaine, permettant de rendre compte de l'avancement des politiques françaises contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

Le rapport présente 98 indicateurs retenus pour le suivi des stratégies françaises concourant au développement durable, ainsi que leur valeur. Ces indicateurs, déjà disponibles en France, ont été jugés suffisamment pérennes et robustes pour être utilisés jusqu'en 2030. Parmi les 98 indicateurs retenus, un tiers est composé d'indicateurs onusiens, un tiers d'indicateurs « alternatifs », c'est-à-dire répondant à une définition proche de celle de l'ONU, un tiers d'indicateurs « complémentaires », éclairant des aspects propres à la France.

La liste ainsi composée constitue un tableau de bord des stratégies nationales qui concourent aux ODD. Ce tableau de bord est appelé à évoluer en fonction de la « feuille de route » des ODD, qui devrait être publiée en juin 2019, et qui a pour vocation d'exprimer de manière exhaustive et ordonnée les politiques et stratégies publiques françaises.

Outre le tableau de bord, le rapport comprend également des recommandations, soit générales, soit par objectif, visant à améliorer la connaissance dans plusieurs domaines et à assurer le meilleur usage possible de ce tableau de bord.

Les recommandations par objectif, pour certaines d'entre elles, sont précieuses pour la Statistique publique et ont été intégrées dans plusieurs propositions d'avis de commission du prochain moyen terme.

Les recommandations générales ont également été intégrées, pour certaines, dans les thématiques des avis généraux. Ainsi en est-il de l'amélioration de la lisibilité et de la mise à disposition des statistiques et de la production d'indicateurs régionaux.

Enfin, le suivi des indicateurs des ODD fait l'objet d'un avis général spécifique.

Dans la suite des recommandations du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, l'Insee a mis en ligne le tableau des indicateurs retenus.

1.5. L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale est une attente forte des utilisateurs.

C'est, parmi les six orientations de ce moyen terme, celle qui a le moins progressé au cours de ce moyen terme.

Ce n'est qu'au printemps 2017 que les échanges entre l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ont permis de progresser sur les modalités d'élaboration des rapports aux préfets sur l'exécution des dépenses de l'État.

Mais l'exercice se heurte à plusieurs obstacles : le système centralisé des dépenses de l'État, Chorus, dans lequel la codification des informations géographiques n'est pas une priorité de premier niveau, la mise en place de la réforme territoriale, qui conduit à regrouper certaines dépenses au niveau régional ou inter-régional, l'existence de dépenses non « régionalisables » par nature, versées centralement aux opérateurs de l'État et localisées artificiellement en Île-de-France.

Par ailleurs, un observatoire des finances et de la gestion publique locale a été créé en mars 2017. Présidé par Monsieur Laignel, cette émanation du Comité des finances locales est une instance de concertation entre l'État et les représentants des collectivités locales, dont les travaux portent sur la gestion publique locale en termes de mesure de la fonction publique territoriale.

Deux études ont d'ores et déjà été publiées, l'une sur les dégrèvements, abattements et exonérations de fiscalité locale et l'autre sur les subventions d'équipement versées entre collectivités territoriales.

Un projet de plateforme est en cours d'étude. Sa vocation est d'utiliser les données de la DGFIP, à savoir les comptes de gestion des collectivités locales, ainsi que des données sur la fiscalité locale pour pouvoir comparer plus facilement une collectivité à un groupe de référence. Cette plateforme pourra servir à plus long terme à des remontées d'informations en provenance des collectivités locales. Les écueils rencontrés doivent toutefois encore être résolus.

1.6. Progresser dans la mesure de l'économie numérique

Cette orientation a été intégrée au cours du moyen terme après l'assemblée plénière de janvier 2016, au cours de laquelle de premières réflexions avaient été présentées sur ce sujet. Après le constat des fortes évolutions dans le fonctionnement de l'économie dues à la numérisation croissante des activités et l'émergence de produits, de services, d'activités et de marchés nouveaux, qui conduisent également à des transformations en profondeur du marché du travail, le Cnis a souhaité participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de la « numérisation de l'économie » en organisant un colloque sur ce sujet, intitulé « L'économie numérique : enjeux pour la Statistique publique », qui s'est tenu le 7 mars 2018.

La journée a rassemblé 220 participants, dont plus de la moitié d'utilisateurs de statistiques et a permis d'avancer les réflexions au cours de trois sessions.

La question soulevée par les changements induits par la numérisation de l'économie dans le fonctionnement des marchés et leur impact sur les concepts macroéconomiques usuels et leurs mesures a été abordée au cours de la première session intitulée « La mesure de la croissance dans une économie qui se numérise » : les enjeux du numérique peuvent-ils s'analyser dans le cadre classiquement retenu pour le partage volume/prix en comptabilité nationale ? Les questions de la localisation de la valeur créée par les plateformes, des enjeux de la fiscalité nationale et internationale et de la prise en compte de l'effet-qualité des produits et services numériques dans le calcul de l'indice des prix à la consommation ont complété cette approche autour d'une table ronde.

La deuxième session, qui a porté sur « les statistiques des entreprises et les marchés à l'ère du numérique » a été articulée autour des questions suivantes : pouvons-nous mesurer l'économie des plateformes dans les statistiques actuelles ou par d'autres outils ? Quel peut être l'impact de l'économie numérique sur les nomenclatures d'activités et de produits et sur la façon de mesurer les activités économiques ? Que savons-nous des pratiques numériques des entreprises et quels en sont les enjeux de mesure ?

Enfin la troisième session a abordé « l'impact du numérique sur les statistiques du marché du travail » : les nouvelles formes d'emploi, en particulier liées au numérique, sont-elles bien prises en compte dans les mesures traditionnelles de l'emploi ? Quels seront les impacts de la transformation des métiers et des compétences induites par la numérisation des activités ? L'utilisation de données massives constitue-t-elle une opportunité pour les statistiques dans ce domaine ?

La multitude des questions posées constituent autant de pistes pour la Statistique publique, dont on peut retenir que le numérique nécessite une adaptation des outils de collecte, parallèlement à des pratiques traditionnelles. Il demande également de vérifier que les concepts ou nomenclatures utilisés par les statisticiens sont toujours pertinents dans une économie numérisée.

Des actions sont déjà en cours, notamment dans le cadre de la loi pour une République numérique qui permet aux statisticiens d'accéder aux données privées : les applications, parfois encore expérimentales, concernent les données de caisse, les données de mobilité *via* les smartphones, les données bancaires.

Ces expériences demandent à être poursuivies. Elles seront facilitées par la création, au sein de l'Insee d'une structure, le SSP-Lab, dédiées aux innovations méthodologiques.

Les usages du numérique dans les pratiques sociales et dans les relations aux services publics ont également été abordés lors de la commission Démographie et questions sociales du printemps 2017. Le Cnis a souhaité à cette occasion que l'on puisse affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Par ailleurs, dans le contexte de la multiplication de ces données, la Statistique publique doit s'interroger sur son positionnement en termes de qualité et d'instance de régulation face à des statistiques produites par des acteurs privés.

2. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail

2.1. Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions Emploi, qualification et revenus du travail, Démographie et questions sociales, Services publics et services aux publics et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

2.1.1. Emploi/Travail/Chômage

Le Cnis a lancé en 2014 un groupe de consultation sur la publication des statistiques du chômage, présidé par Jacques Freyssinet. Il s'agissait de revoir la forme et le contenu de la publication pour que l'utilisateur puisse bien différencier la statistique administrative produite par Pôle emploi qui comptabilise des effectifs (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et primo-demandeurs) et la statistique d'enquête produite par l'Insee qui estime un taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) à partir de l'enquête Emploi.

Le rapport, rendu en 2015, préconise notamment de publier des indicateurs de tendance, qui permettent de lisser les variabilités mensuelles (une évolution moyenne sur trois mois pour les séries en effectifs, une évolution en glissement trimestriel pour les séries en flux – plus erratiques). Les commentaires doivent par ailleurs préciser si les évolutions mensuelles constatées sont significatives. Enfin, les délais de publication doivent autant que possible être raccourcis et la lisibilité des résultats améliorée (par exemple, renvoyer les données qui ne seront plus publiées vers des séries accessibles par des liens Internet).

Dès 2018, les publications des statistiques conjoncturelles de chômage ont tenu compte de ces préconisations.

À la demande de la commission Emploi, qualification et revenus du travail par un de ses avis de moyen terme, un groupe de travail relatif à la diversité des formes d'emploi, présidé par Bernard Gazier, s'est mis en place pour répondre aux interrogations sur la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure de rendre compte en niveau comme en évolution du développement des formes d'emploi dites « particulières » – avec une attention spéciale portée aux formes émergentes – et d'identifier les manques éventuels.

Le rapport, remis au printemps 2016, propose une grille de classement : les formes d'emploi sont cataloguées, d'une part, selon le degré d'autonomie du travailleur et, d'autre part, selon la présence ou non d'interventions de tiers. Le rapport insiste aussi sur les situations de temps partiel, de pluriactivité et sur leur caractère plus ou moins « contraint ». Ses 60 recommandations rassemblent des propositions de nature transversale (sur des dispositifs d'observation par exemple) et des propositions concernant des formes d'emploi spécifiques. Certaines préconisations sont réalisables à (très) court terme. D'autres doivent s'articuler avec la mise en œuvre courant 2017 de la Déclaration sociale nominative (DSN). D'autres encore portent, à plus long terme, sur des enquêtes qu'il conviendrait d'adapter à la diversité des formes d'emploi.

Le service statistique public doit maintenant organiser la mise en œuvre et le suivi des recommandations. Le Cnis a par ailleurs engagé le service statistique public à mener une veille active sur l'économie collaborative et ses impacts sur le marché du travail.

Un autre groupe de travail, présidé par Alain Gubian, sur la mesure du travail dissimulé et de son impact pour les finances publiques a été lancé en 2015. Il s'inscrit dans la demande de moyen terme du Cnis d'une meilleure connaissance des mutations de l'emploi. Cette demande préconisait de cerner l'ampleur en France du détachement temporaire de salariés étrangers et du travail dissimulé, d'identifier les moyens d'en améliorer la mesure et d'en estimer l'ampleur sur les finances publiques.

Le rapport, remis au printemps 2017, fournit un point de la situation actuelle et propose des pistes de progrès pour généraliser les analyses et les évaluations aux champs les moins explorés à ce stade. Il fournit notamment une clarification des définitions pertinentes et une analyse des différentes méthodes de quantification utilisées ou utilisables pour estimer le travail dissimulé.

Ses 41 recommandations, réparties en quatre thématiques, s'adressent davantage aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé qu'aux acteurs traditionnels de la Statistique publique. L'une de ces propositions, notamment, est la création d'un observatoire du suivi du travail dissimulé assurant la production régulière d'une synthèse qualitative et quantitative s'appuyant sur la diversité des sources et des approches, à partir du modèle produit par le groupe de travail.

La question des parcours professionnels est inscrite dans le programme de moyen terme de la commission Emploi, qualification et revenus du travail. Elle s'est d'abord focalisée sur les premières années de la vie professionnelle, c'est-à-dire sur l'insertion professionnelle des jeunes, sujet qui fait l'objet d'un avis de moyen terme de la commission Services publics et services aux publics. Le système d'information permettant d'observer et d'analyser les débuts de carrière des jeunes s'est enrichi avec notamment le dispositif « Entrée dans la vie adulte » (EVA) qui observe le devenir d'une cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007 tout au long de leur scolarité secondaire et – le cas échéant – supérieure, puis durant les premières années suivant la fin de leurs études. Les autres enquêtes mobilisées sur ce sujet sont : l'enquête Emploi qui livre annuellement des « photographies » de jeunes entrants sur le marché du travail ; l'enquête Génération qui, tous les trois ans, décrit les trajectoires sur plusieurs années de jeunes sortants du système éducatif ; l'enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis qui livre avant tout des indicateurs d'insertion à court terme de ces jeunes sortants et les enquêtes d'insertion professionnelle de diplômés de l'université qui donne des taux d'insertion à moyen terme dans l'emploi. On citera enfin le nouveau dispositif Trajam en cours de déploiement visant à observer les trajectoires d'insertion des jeunes ayant bénéficié de mesures actives de politique de l'emploi. Le Cnis insiste sur la cohérence de ce dispositif, résultat du travail collaboratif de plusieurs producteurs.

L'avis de moyen terme sur les parcours professionnels fait aussi état du besoin de décrire finement l'insertion professionnelle des populations en difficulté. Pour y répondre, des travaux ont porté sur l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires, travaux qui ont mis en évidence un « effet quartier ». Mais ces informations en coupe ne renseignent en rien sur les trajectoires et ne permettent donc pas de juger de l'efficacité des politiques de la ville. Le Cnis souhaite refaire ultérieurement un point sur ce sujet à partir des données du panel de la politique de la ville, qui permettront de suivre les trajectoires des résidents.

Le Cnis a organisé en juin 2017 une rencontre sur la mesure des discriminations à l'emploi. Elle fait écho à un avis du moyen terme invitant à étudier les phénomènes de discrimination à l'embauche comme dans l'évolution des carrières. Elle a permis précisément de faire le point sur les outils de mesure et les statistiques disponibles pour rendre compte des discriminations et des risques de discrimination dans le domaine de l'emploi. Un document de travail sur ce sujet et un article reprenant les points saillants des différentes interventions ont été publiés sur le site du Cnis.

Un état des lieux des statistiques sur les représentants du personnel a été réalisé en amont de la rencontre. Comme pour d'autres domaines, cet état des lieux a conduit au constat d'une diversité des sources de données, mêlant enquêtes *ad hoc*, enquêtes en population générale et données d'origine administrative. Le service statistique public n'est pas le seul à produire ces données, la Direction du travail par exemple y contribue. Un constat : le secteur privé est mieux couvert que le secteur public.

Enfin, un groupe de travail du Cnis sur la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), présidé par Thomas Amossé, a été lancé fin 2017. Il a rendu la première partie de son rapport qui présente les principales conclusions d'un état des lieux. Trois niveaux d'utilisation sont distingués – l'analyse du marché du travail et des professions, les approches méthodologiques et géographiques, l'appréhension synthétique de la structure sociale et de sa stratification – avec trois finalités principales : la connaissance, l'action et la représentation. Les travaux du groupe de travail vont porter sur le renouvellement des procédures de codage de la PCS, qui s'appuie sur la réduction du nombre de variables annexes, la certification et le partage des instruments de collecte et de codification.

2.1.2. Santé/Handicap/Dépendance

Les thèmes du handicap et de la dépendance, inscrits au programme de moyen terme du Cnis et partagés entre les commissions Démographie et questions sociales et Services publics et services aux publics, ont occupé plusieurs séances. Il y a d'abord eu l'état des lieux des sources d'informations disponibles. Elles se partagent entre enquêtes en population générale (le dispositif Care, par exemple), enquêtes ciblées (auprès des établissements médico-sociaux...), données d'origine administratives (exemple : sur les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie), données qui sont parfois combinées avec des enquêtes ciblées (l'enquête Phèdre auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, le panel des élèves en situation de handicap, entre autres). Des organismes en dehors du service statistique public, comme la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), participent à la production de données.

Le dispositif d'observation a depuis 2011 évolué selon quatre axes : (1) les appariements de différentes sources concernant les mêmes individus pour améliorer la qualité des données ; (2) la collecte de données au niveau territorial (régions, départements, communes et intercommunalités selon les sources) ; (3) le développement de la dimension longitudinale ; (4) la diffusion des données par le réseau Quételet, les licences de droit d'usage ou le site *data.drees*, notamment.

Le thème du handicap a été couplé avec celui de l'emploi pour aborder lors d'une inter-commission Emploi, qualification et revenus du travail et Services publics et services aux publics le sujet de l'emploi des personnes handicapées. Ce sujet répond d'ailleurs à une préoccupation inscrite dans le programme de moyen terme de produire des statistiques de façon cohérente sur toutes les sphères d'activité et par population (en distinguant bien entendu les personnes en situation de handicap). Les sources statistiques disponibles sont, là aussi, nombreuses. Pas moins de dix ont été répertoriées au cours de la séance de commission consacrée à la question. On y retrouve des enquêtes en population générale, des enquêtes ciblées, des données d'origine administrative. Une partie des sources sont des photographies, d'autres suivent des cohortes, d'autres encore recueillent des données rétrospectives.

Le Cnis souligne la diversité des sources et la complémentarité des champs qu'elles couvrent (employeurs, structures d'accueil, individus). Il salue par ailleurs le projet d'intégration de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la Déclaration sociale nominative (DSN), prévu à partir de 2020 pour le secteur privé et à partir de 2022 pour le secteur public.

Pour répondre à un avis de la commission Environnement et développement durable préconisant que la Statistique publique étudie les liens entre la santé et l'environnement, des travaux ont été conduits dans la perspective de mettre en évidence des corrélations – voire des causalités – entre des phénomènes environnementaux et l'état de santé des individus. Ces questions « santé-environnement » font partie de l'agenda politique avec le plan national santé-environnement, qui constitue la feuille de route gouvernementale sur ces questions pour la période 2015-2019. Les travaux en la matière se développent. Par exemple, Santé publique France a estimé à 48 000 le nombre de décès par an attribuables à la pollution de l'air.

Le Cnis encourage la poursuite des travaux visant à approfondir le lien entre environnement et état de santé. Ils pourront s'appuyer par exemple sur la cohorte Constances, un échantillon de 200 000 volontaires du régime général de sécurité sociale qui est suivi dans le temps.

Il faut enfin signaler la mise en place du nouveau cadre législatif issu de la loi de modernisation de notre système de santé de mars 2016, qui fixe un nouveau cadre d'accès aux données médico-administratives de santé. Elle prévoit notamment une plus grande ouverture des données de santé et une réforme de la gouvernance des accès aux données, potentiellement identifiantes, relatives aux soins de la médecine de ville et de l'hôpital.

2.1.3. Logement

Dans un de ses avis, le Cnis souligne « *l'importance des statistiques relatives (...) au mal-logement* » et souhaite une « *meilleure connaissance des populations en situation d'habitat précaire ou temporaire* ». Partant des recommandations issues des travaux du groupe de travail du Cnis qui se sont déroulés en 2010-2011, plusieurs améliorations du système d'information ont été réalisées, qui ont permis de progresser dans la connaissance de la thématique du logement et plus spécifiquement du mal-logement. Le traitement de cette thématique, rappelons-le, s'appuie principalement sur trois enquêtes : (1) l'enquête Logement, renouvelée en 2013, qui fournit de nombreuses informations sur la qualité des logements occupés ; (2) l'enquête Sans domicile, renouvelée en 2012, qui cible les personnes sans abri ou hébergées temporairement ; (3) l'enquête auprès des établissements et des services accueillant des personnes en difficultés sociales (ES-DS), à périodicité quadriennale, qui évolue et inclut désormais les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants, en plus des accueils mère-enfant et des autres structures d'accueil social. Ajoutons que des échanges ont lieu avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) dans la perspective d'accéder aux systèmes d'information sur l'accueil d'urgence et le logement accompagné (incluant l'asile), ce qui permettra de suivre des trajectoires et de tendre vers une meilleure couverture territoriale de ce type d'hébergement.

En s'appuyant sur ces enquêtes, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), qui fait partie des grands utilisateurs des données produites par le service statistique public sur le mal-logement, a dressé un état des lieux de la connaissance actuelle sur les situations marginales de logement et de mal-logement. Cela vise par exemple les habitats mobiles comme résidence principale ou les abris de fortune, et plus généralement des types d'habitat situés à la frontière du logement de droit commun et de l'absence de logement.

L'amélioration du dispositif statistique a permis d'appréciables avancées dans la connaissance de ces situations précaires. Il subsiste toutefois des manques à combler, par exemple sur les habitations de fortune, sur les hébergements dans les chambres d'hôtel ou d'urgence, sur les parcours d'entrée et de sortie des diverses situations de mal-logement.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes de 18 à 24 ans (ENRJ) de 2014 a répondu à une des préoccupations du Cnis exprimées par sa demande de mettre en lumière « *les disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement selon des critères fins de catégories de ménages* ». Cette enquête a permis d'améliorer la connaissance des trajectoires des jeunes vers l'autonomie résidentielle, grâce à ses avantages comparatifs sur d'autres dispositifs d'observation (prise en compte des logements collectifs, observation des situations de multi-résidence, recueil d'informations sur les aides au financement des logements occupés). Elle a aussi permis de faire le lien entre la situation résidentielle et d'autres dimensions telles que les situations d'études ou d'activité, les ressources, le milieu social, les aides parentales.

2.1.4. Famille/Démographie/Migrations

À la demande du Haut conseil à la famille d'« améliorer l'observation des ruptures familiales et de leurs conséquences sur les conditions de vie des familles », un groupe de travail, présidé par Claude Thélot, s'est mis en place en 2015, avec un mandat portant sur l'observation des séparations – en traitant en priorité les séparations de couples avec enfant(s) – et de leurs conséquences humaines, judiciaires, sociales et économiques. Il a émis trois types de recommandations articulant la production, les études et la diffusion : (1) sur l'adéquation et la disponibilité des informations statistiques ; (2) sur les conditions nécessaires pour que les études et recherches sur les ruptures se développent en quantité et qualité ; (3) sur les évolutions souhaitées en termes de production, d'analyse et de diffusion des données sur les ruptures et leurs conséquences, tant pour les enfants que pour les adultes. Pour mettre en œuvre ces recommandations, un groupe de travail des producteurs de données sur les ruptures familiales a été mis en place, réunissant la Cnaf, la Dares, la Depp, la Drees, l'Ined, l'Insee, la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice, et le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Sous l'impulsion de ce groupe, plusieurs sources enquêtes ont été « revisitées » pour, en particulier, intégrer la nouvelle nomenclature des situations familiales qui a été créée. La feuille

de logement de l'enquête annuelle de recensement a été modifiée. Les travaux menés dans le cadre du projet de refonte de l'enquête Emploi ont pris en compte l'impératif de cohérence entre sources. Plus généralement, les réflexions portent sur la faisabilité de mise en œuvre d'un système d'information unifié sur les familles, dont la question des ruptures familiales n'est qu'un aspect. Outre le recensement et l'enquête Emploi, le « tronc commun ménages » (TCM) des enquêtes auprès des ménages, les sources fiscales, l'échantillon démographique permanent font partie du champ de l'expertise.

Les travaux touchent d'autres dispositifs que les seules enquêtes. Les recommandations du rapport conduisent, par exemple, à reconstruire un système statistique sur les divorces pour pallier le déficit d'information consécutif au transfert du traitement d'une partie des divorces par consentement mutuel vers les notaires. Autre exemple, la création d'une page Internet sur le site de la Drees dédiée aux ruptures familiales et leurs conséquences.

Le recensement de la population nécessite des échanges entre l'Insee et les communes, qui se font au sein de la Cnerp (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population). En 2015, celle-ci a lancé un groupe de travail intitulé « L'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal » afin de s'assurer que le dispositif proposé par l'Insee convient aux communes. Le répertoire d'immeubles localisés (RIL) est dans les communes d'au moins 10 000 habitants une base fondamentale du recensement. Ce répertoire sert à la fois de base de sondage pour les enquêtes annuelles et d'élément du calcul des populations légales. De la qualité du RIL dépend la qualité de la collecte et au-delà la qualité des résultats. L'Insee a parallèlement travaillé à la modernisation des outils de gestion du RIL : le projet de Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées (projet Rorcal) a pour objectif d'innover par le déploiement d'outils collaboratifs et d'améliorer encore la qualité des RIL par la mobilisation de nouvelles sources de données pour leur mise à jour. La mise en œuvre de Rorcal transforme le processus de collaboration entre l'Insee et les mairies dans la mesure où les échanges pourront se faire en continu *via* les deux applications collaboratives accédant à une base de données commune et centralisée.

La mesure des flux migratoires est au cœur de la réflexion des statisticiens, notamment en raison de l'absence de source sur les sorties du territoire. Un avis de moyen terme de la commission Démographie et questions sociales a été pris sur la question. L'Insee a conduit une étude innovante sur les flux migratoires entre la France et l'étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, Français nés à l'étranger), qui a permis d'élargir le cadre de réflexion et de montrer la nécessité de développer la collaboration entre la Statistique publique et la Recherche afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra-européens ou des réfugiés et des primo-arrivants.

La commission Démographie et questions sociales a également examiné le bilan et les enjeux de l'enquête Trajectoires et origines, en préalable au lancement de la première réédition de cette enquête prévue en 2018-2019. Dans un contexte de grande sensibilité des questions autour de l'immigration et des statistiques ethniques, l'apport de ce type d'enquête a été jugé incontestable pour objectiver le débat public national, mais aussi pour les comparaisons internationales, les analyses et les recherches en matière de trajectoires. La prochaine édition de l'enquête s'inscrit dans la continuité de la précédente.

2.1.5. Sécurité

Le Conseil a organisé, un an après la labellisation des indicateurs d'accidentalité routière produits par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), un échange sur les statistiques de la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels. En raison de la très forte médiatisation des indicateurs d'accidentalité produits par l'ONISR, la commission Services publics et services aux publics a préconisé la mise à disposition d'une large information sur les modes de calcul des indicateurs mensuels et annuels, afin d'éclairer au mieux les utilisateurs en fonction des objectifs qu'ils poursuivent. Il y a bien transparence, les modes de calcul existent bien sur le site de diffusion, mais ils ne sont pas assez intégrés à la communication des résultats. Par ailleurs, le Cnis a souhaité que les différents producteurs concernés articulent

d'avantage leurs dispositifs d'information et initialisent des séries permettant d'apprécier les évolutions. Il souhaite aussi que soient pris en compte, dans la mesure du possible, les impacts sur l'entourage des accidentés.

Le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure a été créé à l'été 2014 au ministère de l'Intérieur, suite à l'avis favorable de l'Autorité de la statistique publique. Cette création répond à la nécessité pour le débat public de statistiques produites de façon indépendante et de qualité, comme l'a souligné un avis de moyen terme de la commission Services publics et services aux publics. Parmi ses premières missions figurent celles de se doter d'outils d'observation stables et de faire connaître les statistiques sur la sécurité : données du service statistique du ministère de la Justice, de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale, et données issues de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), réalisée par l'Insee. Cette enquête est une pièce maîtresse du dispositif car c'est la seule enquête permettant de repérer le sentiment d'insécurité tel qu'il est vécu et déclaré.

Le Cnis a organisé, en septembre 2016, une rencontre relative aux statistiques sur l'insécurité. Cette rencontre, qui s'est tenue sous la présidence de Jean-Marie Delarue, a permis de débattre des difficultés, notamment d'ordre conceptuel et méthodologique, rencontrées par la Statistique publique et la Recherche. L'importance de préserver une approche multidimensionnelle a été actée. Il est ainsi indispensable de compléter les données administratives, qui reflètent l'activité de la police, par des enquêtes de victimation, du point de vue des victimes, comme l'enquête CVS. Il reste que cette enquête fait l'objet d'interrogations répétées des utilisateurs sur son pilotage et sa méthodologie, et sur les difficultés à installer les conditions d'une concertation qui satisfasse les parties prenantes. Sur ces questions, la rencontre a permis aux participants d'échanger sur les bonnes pratiques d'autres pays, sur les méthodes et approches retenues pour d'autres sujets sensibles, grâce aux interventions d'un expert statisticien néerlandais et d'experts d'autres domaines.

Ces échanges ont ainsi confirmé la demande forte des utilisateurs d'augmenter et intensifier la concertation relative à cette enquête, en particulier autour de ses résultats, afin d'aider à clarifier les finalités de l'enquête et ses évolutions possibles, d'une part, et de travailler sur de nombreuses questions méthodologiques, d'autre part. À cet égard, le besoin de revenir sur l'expérimentation de collecte multimode de cette enquête (enquête vols, violences et sécurité, VVS) a aussi été exprimé. Dans cette perspective, une des conditions pour assurer la qualité de cette source est d'en développer les utilisations par des chercheurs et la diffusion, tout en gardant une approche multi-sources.

2.1.6. Éducation/Formation

Les parcours scolaires font partie des sujets jugés importants par le Conseil, qui l'a inscrit dans son programme de moyen terme. L'avis qui y fait référence considère que la mise en place de l'identifiant national élève (INE) est une avancée majeure. L'immatriculation d'un élève par l'INE est confiée à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Son utilisation, quant à elle, sera réglementée par le Cnil. À terme, il sera possible de suivre, à des fins statistiques, les parcours des élèves de l'entrée à la sortie du système éducatif.

Un avis de moyen terme de la commission Services publics et services au public porte sur la connaissance des personnels enseignants et non enseignants. Les informations sur les personnels de l'Éducation nationale sont de plus en plus nombreuses, que ce soit sur leurs carrières, leurs conditions de travail ou leurs rémunérations. Il reste à mieux connaître la formation continue des enseignants et les carrières des enseignants du supérieur. La principale difficulté est que ces informations proviennent de multiples systèmes d'information qui ne sont pas intégrés. Un projet d'intégration du système d'information des ressources humaines de l'Éducation nationale (SIRHEN) est lancé, mais le calendrier de son développement n'est pas arrêté en raison des nombreuses coordinations à réaliser au sein du ministère.

La formation continue ou tout au long de la vie reste une thématique importante. La commission Emploi, qualification et revenus du travail en a fait un avis de son programme de moyen terme. Les dispositifs d'observation s'appuient sur trois types de sources d'information : (1) des enquêtes statistiques auprès des individus ou des ménages, comme l'enquête européenne sur la Formation

des adultes (AES), l'enquête Emploi ou l'enquête PIAAC – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes – coordonnée par l'OCDE ; (2) des enquêtes statistiques auprès des entreprises (l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre consacrée au dialogue social en entreprise, l'enquête européenne CVTS (*Continuing vocational training survey*), ou le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (Défis) ; (3) les sources administratives, notamment la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

Cela posé, le dispositif d'observation va devoir s'adapter. En effet, le paysage de la formation professionnelle continue a été profondément modifié depuis 2014 (création du compte personnel de formation, du conseil en évolution professionnelle, du compte personnel d'activité). De plus, un brouillage croissant des frontières entre formations initiale et continue s'opère actuellement, avec des chevauchements de plus en plus nombreux.

2.2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions Entreprises et stratégies de marché et Système financier et financement de l'économie)

2.2.1. Entreprises/Secteurs/Filières

La loi de modernisation économique de 2008 a conduit à revoir la définition de l'entreprise. Elle s'appuie dorénavant sur des critères économiques et non plus juridiques. Elle repose sur l'organisation des entreprises en groupes, les unités légales étant regroupées en effaçant les frontières juridiques et en tenant compte de l'organisation productive. Ce travail de redéfinition, appelé « profilage », est une obligation pour tous les pays membres de l'Union européenne. Par un avis figurant dans son programme de moyen terme 2014-2018 de la commission Entreprises et stratégies de marché (ESM), le Cnis « *réaffirme le caractère fondamental de la nouvelle notion d'entreprise, intégrant le concept de groupe pour apporter des éclairages au niveau mondial* ». Il note aussi que la coexistence pendant plusieurs années de cette nouvelle définition de l'entreprise et de l'ancienne basée sur l'unité légale nécessitera un accompagnement pédagogique pour une bonne appropriation des données.

Le système d'information sur les liaisons financières, géré par l'Insee et qui depuis 2014 a intégré de nouvelles fonctionnalités, fournit les données des groupes et de leur contour, indispensables aux travaux de profilage. Étant en relation étroite avec le répertoire européen des groupes (EGR) il contribue ainsi à « *la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises* » et permet de « *mieux mesurer la mondialisation du système productif* », selon les termes d'un avis de la commission ESM.

L'enquête sur les associations a permis d'enrichir significativement les statistiques disponibles sur le secteur associatif et a ainsi répondu à un des avis de moyen terme. Cette enquête, rappelons-le, constitue la réponse de la Statistique publique au rapport du groupe de travail du Cnis sur la connaissance des associations, présidé par Edith Archambault, rapport qui a été publié à la fin de l'année 2010. Vu l'apport de cette enquête, le Cnis recommande qu'elle soit renouvelée à intervalle régulier, à un rythme quinquennal si possible.

Conformément à la demande du Cnis, inscrite à son programme de moyen terme, qu'« *un état des lieux soit fait sur les statistiques du tourisme* », la commission ESM a consacré en 2017 une réunion à ce sujet. Le dispositif d'observation se révèle très riche. Les études qui en sont issues sont très utilisées par les acteurs du secteur touristique, surtout lorsqu'elles sont produites par des extensions régionales d'enquêtes. Malgré cela, des demandes complémentaires sont régulièrement formulées : données plus fines, estimation plus précise de l'emploi lié au tourisme ou du « panier moyen » du touriste en France, entre autres.

Le Cnis réaffirme la nécessité du rôle de l'Insee pour coordonner les travaux et garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme.

La filière bois fait partie des activités productives dont le Cnis souhaitait une connaissance approfondie. De fait, cette filière est complexe, impliquant beaucoup d'acteurs et de secteurs d'activité. En conséquence, les statistiques proviennent de nombreuses sources, dont une bonne partie sont produites par les organisations professionnelles. Malgré cela, les données ne parviennent pas à rendre compte avec une précision suffisante de l'activité de la filière et ne permettent donc pas d'informer les décideurs territoriaux et industriels comme ils le souhaiteraient.

Pour améliorer la réponse aux besoins, le Cnis encourage le service statistique public à progresser dans la mise à disposition des données et leur accès, et à poursuivre ses efforts pour une meilleure appréhension des contours de la filière, avec le concours des professionnels du secteur.

Par un avis adopté en janvier 2014, le Cnis a souhaité une production plus importante de résultats sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le fait est que l'Insee apporte maintenant beaucoup d'informations sur la question, grâce notamment à l'enquête sur les très petites entreprises (TPE) qui vient compléter l'enquête européenne sur les entreprises

d'au moins dix personnes. Bien plus, les données de ces enquêtes et d'autres permettent *a priori* de mesurer l'impact des TIC sur, par exemple, l'organisation du travail dans les entreprises.

Le Cnis recommande la réédition, à intervalle régulier, de l'enquête auprès des TPE. Il encourage par ailleurs la réflexion avec les chercheurs pour mieux estimer l'impact des TIC sur l'organisation du travail dans les entreprises.

Un groupe de travail sur le coût du capital, présidé par Olivier Garnier, a été mis en place pour examiner et traiter les problèmes liés à la mesure du coût du capital, considéré comme un facteur structurant de la compétitivité au même titre que le coût du travail. Le coût du capital s'est révélé être une notion complexe et protéiforme. En conséquence, le rapport s'intéresse davantage à la question de la mesure des différentes composantes de ce coût, car la définition et la mesure d'un coût « total » du capital reposeraient sur de nombreuses hypothèses, parfois intenable. Il reste que la question de la mesure de ses composantes est un programme en lui-même, compte tenu des divergences ou incohérences de mesures qui ont pu être relevées.

Enfin, le groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et de ses impacts pour les finances publiques, présidé par Alain Gubian, avait pour mandat de préciser la définition du travail dissimulé, d'identifier les moyens d'en améliorer la mesure et de traiter la problématique de son impact sur les finances publiques. L'objectif n'a pas été de fournir une estimation du travail dissimulé sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt de réunir les éléments de méthode et les résultats disponibles une fois les concepts précisés. Les 41 recommandations du groupe de travail se distinguent par le fait qu'elles s'adressent plus aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé et beaucoup moins aux acteurs traditionnels de la Statistique publique.

2.2.2. Système financier

En novembre 2011, le LEI (*Legal Identity Identifier*) a été créé comme dispositif d'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers. Il répond à un besoin de données fines permettant de mieux identifier les risques de crise bancaire et financière. De plus, le LEI prévoit l'accès en données ouvertes (*open data*) à un vaste répertoire mondial. Il répond ainsi à un avis de moyen terme de la commission Système financier et financement de l'économie incitant la Statistique publique à « *poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger* ». Ce dispositif est une pièce essentielle pour mieux analyser le fonctionnement du système financier (voir *infra*).

Même s'il ne faisait pas partie explicitement du programme de moyen terme du Cnis, il était important de traiter le thème du système bancaire parallèle (SBP), qui permet de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, *via* par exemple les entreprises d'investissement (*hedge funds*). Le constat a été fait du manque de données quantitatives qui permettraient de répondre à des questions *a priori* simples comme le poids du SBP ou sa part dans le financement de l'économie réelle. Il est certain que la création du dispositif LEI (voir *supra*), en repérant les unités impliquées dans les transactions financières, doit aider à mieux contrôler les informations recueillies sur ces flux financiers.

Autre sujet d'importance : les centres financiers extraterritoriaux, ou « paradis fiscaux ». Le point effectué en commission sur ce thème a mis en évidence les avancées réalisées, qu'il s'agisse des réflexions conduites sur le concept – mouvant et protéiforme – de centre financier extraterritorial et sur les moyens de le traiter, des progrès réalisés dans la mise à disposition de données qui se révèlent être nombreuses, des contributions des organismes (banques, organisations non gouvernementales, OCDE...) au développement de la connaissance sur ces centres. Pour ce sujet aussi, le dispositif LEI est un axe majeur de progrès dans la fiabilisation des analyses sur les flux du marché financier.

Notons enfin que le rapport, présenté en 2012, du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, présidé par Alain Duchâteau, a, en donnant lieu à un avis de moyen terme demandant la mise en œuvre de ses recommandations, permis des avancées notables. Entre autres : des analyses détaillées des différentes lignes de métiers grâce à des données plus fines, la mise à

disposition des rapports financiers de grands groupes bancaires français, des informations sur les actifs financiers, la production d'indicateurs de performance.

2.2.3. Financements/Flux financiers

Tout en soulignant les « *grandes avancées qui ont été faites en matière de connaissance du financement des entreprises* », le Cnis dans un de ses avis de moyen terme souhaite que les efforts dans ce domaine se poursuivent afin de disposer « *d'une connaissance fine du financement [notamment] par type d'entreprise et par activité détaillée* ». Ceci est d'autant plus nécessaire qu'on assiste à une diversification des formes et des sources de financement afin de répondre à la diversité des situations et des besoins. On le vérifie particulièrement dans le champ de l'innovation, dopé par l'expansion de l'économie numérique. Le fait est que de nombreux acteurs produisent ou exploitent des sources de données dont la multiplicité a l'avantage d'enrichir les analyses mais le défaut d'offrir un panorama du financement des entreprises qui manque de cohérence.

Dans ce contexte en constante évolution, le Cnis ne peut qu'encourager le développement de la production de données et d'études tout en veillant à leur cohérence.

Le financement participatif est un autre enjeu, dont la mesure est un défi auquel doit répondre la Statistique publique, du fait de la nature de ce financement qui prend la forme d'une offre d'intermédiation entre prêteurs et emprunteurs porteurs de projets. Le dispositif d'observation reste largement à construire. Cela passe notamment par la numérisation des sources de données telles que les liasses fiscales des entreprises ou les données de greffe des tribunaux de commerce. Cela passe aussi par l'accès aux données détenues par les plates-formes de financement participatif.

En tout état de cause, le Cnis considère que de tels sujets émergents, à forts enjeux économiques, doivent faire l'objet d'une veille active de la part de la Statistique publique.

Dans le domaine des flux financiers, le changement de base de la comptabilité nationale, opéré en 2014, a été l'occasion de traiter le problème de divergence d'estimations des revenus de la propriété qui avait été soulevé par le groupe de travail sur le coût du capital (voir *supra*). Grâce à l'utilisation des comptes en qui-à-qui (*i.e.* de secteur à secteur) portant en particulier sur les « secteurs » receveurs (ménages et sociétés non financières – SNF) et verseurs de dividendes (SNF), on dispose maintenant de mesures cohérentes des revenus de la propriété et des flux financiers qu'ils génèrent.

2.2.4. Économie et développement durable

Les enquêtes sur les Pratiques culturelles sont d'abord des enquêtes sectorielles permettant de suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs (ceux travaillant dans la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, les grandes cultures ou prairies). Mais elles répondent aussi à des préoccupations de développement durable. En effet, elles permettent d'aborder des thèmes comme la pression agricole sur les ressources en eau, les stocks de carbone dans les sols agricoles, les émissions de gaz à effet de serre, la productivité et la compétitivité de l'agriculture bio. De plus, dans ce dispositif se glissent aussi des enquêtes sur les seules pratiques phytosanitaires, qui sont utilisées pour répondre à un règlement européen relatif aux statistiques sur les pesticides. Ces enquêtes sont fortement mobilisées par la recherche pour un large éventail de travaux, ce qui génère des demandes supplémentaires de données par les chercheurs.

Au total, la charge devient importante, aussi bien pour les enquêtés que pour les producteurs de la Statistique publique. Pour cette raison, le Cnis propose que les réflexions visant à diminuer le coût de la collecte soient poursuivies en intégrant les possibilités offertes par les données satellitaires ou autres.

L'investissement socialement responsable (ISR) est un autre sujet fortement lié au développement durable. Ce thème est d'ailleurs inscrit au programme de moyen terme des deux commissions Entreprises et stratégies de marché et Environnement et développement durable. Un des objectifs de l'ISR, rappelons-le, est que l'épargnant, par son choix, influence le comportement de l'entreprise en termes de responsabilité sociétale.

Les données sont en grande partie produites par les entreprises. Dispersées, hétérogènes, la question de leur qualité se pose réellement. Il s'agit alors d'éclairer en quoi la Statistique publique peut contribuer à l'amélioration de la qualité, d'identifier les leviers à activer pour y parvenir. Cela passe par exemple par l'élaboration d'une nomenclature adaptée.

Troisième sujet, lié aux préoccupations de développement durable si on considère que celles-ci englobent la question des inégalités dans leurs diverses formes, l'accessibilité et l'inclusion bancaires. Il s'agit d'abord de repérer les personnes qui rencontrent de réelles difficultés d'accès aux et/ou d'usage des services bancaires et qui, de ce fait, ne peuvent mener une vie normale dans la société. Un grand pas a été franchi avec la création en 2013 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). Depuis, des progrès substantiels – qui doivent être poursuivis – ont été réalisés dans la diffusion d'informations et l'accès – réglementé – aux données, permettant non seulement d'identifier les clients fragiles mais aussi de conduire des études d'impact de leur accompagnement. Il reste que les informations publiées demeurent, sur certains sujets, trop agrégées alors que leur publication par établissement apporterait un gain substantiel dans la connaissance des phénomènes. Mais ces données étant considérées comme concurrentielles et privées par les acteurs du secteur bancaire, une telle publication ne semble pas envisageable, en tout cas à court terme.

2.2.5. Données

Le projet Simstat (statistiques du marché intérieur) vise à mettre en place un système d'échange de données sur les exportations intracommunautaires tout en réduisant la charge de réponse des entreprises. En principe, Simstat doit contribuer à resserrer la coopération et la coordination entre les États membres de l'Union européenne et, par voie de conséquence, améliorer la qualité et la comparabilité des données sur le commerce. Force est de constater que l'objectif est loin d'être atteint à cause de problèmes de nature méthodologique et juridique (confidentialité des données) qui conduisent même à des pertes d'information par rapport au système de collecte précédent.

Dans ce contexte, le Cnis demande de rester très vigilant sur les enjeux de qualité des données.

Le groupe de travail du Cnis sur l'accès aux données bancaires et financières, présidé par Gunther Capelle-Blancard et mis en place en 2014, avait pour mandat de réaliser un inventaire des données accessibles, de faire un état des lieux de leur accessibilité et des éventuelles difficultés juridiques posées telles que le secret professionnel. Les 13 recommandations du rapport visent à faciliter l'accès aux données bancaires et financières en promouvant une véritable culture – dût-elle se faire *via* des infrastructures du type CASD qui garantissent le respect absolu de la confidentialité – et une meilleure gouvernance des bases de données.

Dans l'esprit du rapport du groupe, la Banque de France a mis en place un nouveau dispositif d'ouverture des données situé dans ses locaux, l'*open data room*, permettant aux utilisateurs dûment habilités d'exploiter des données individuelles ou granulaires sur le secteur bancaire et financier, les entreprises, les ménages et les flux commerciaux et financiers internationaux. Le Cnis se félicite de cette ouverture.

Dernier point, le groupe de travail Insee-Cnis sur la réutilisation des informations des entreprises par le service statistique public, présidé par Michel Bon, était chargé d'examiner les conditions à remplir, et notamment le dispositif juridique à élaborer compte tenu de la loi numérique, pour que la Statistique publique puisse réutiliser les données privées à des fins de production statistique.

Grâce à la concertation qui s'est établie entre les parties prenantes, l'Insee accède aujourd'hui aux données de caisse – un des trois thèmes traités par le groupe – de grandes surfaces alimentaires, dans la perspective d'améliorer la précision de l'indice des prix à la consommation, de calculer des indices de prix régionaux et de faciliter les comparaisons entre pays européens.

2.3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable

(Commission Environnement et développement durable)

La Commission a porté un intérêt soutenu et régulier à l'ensemble des indicateurs de développement durable, depuis les 71 indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD2014-2020) jusqu'à la mise en place de la déclinaison française des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, conformément à l'orientation générale 4 (cf Bilan général de moyen terme du Cnis).

Les 98 indicateurs retenus pour le suivi des stratégies françaises concourant au développement durable sont le résultat des travaux d'un groupe de travail du Cnis, qui a rendu son rapport en juin 2018. Ces indicateurs déjà disponibles en France ont été jugés suffisamment pérennes et robustes pour être utilisés jusqu'en 2030. Parmi les 98 indicateurs retenus, un tiers est composé d'indicateurs onusiens, un tiers d'indicateurs « alternatifs », c'est-à-dire répondant à une définition proche de celle de l'ONU, un tiers d'indicateurs « complémentaires », éclairant des aspects propres à la France.

Outre le caractère transversal et par définition synthétique des indicateurs, pour lequel le Cnis a joué un rôle actif, plusieurs sujets relatifs à l'environnement et au développement durable ont été plus particulièrement examinés au cours des cinq années écoulées.

2.3.1. Empreinte carbone et gaz à effets de serre

Concernant l'empreinte carbone et les statistiques disponibles, le Conseil a retenu la complexité de sa mesure et les trois méthodes en présence. Celle de la France donne des résultats proches de celle de l'OCDE et celle d'Eurostat donne des résultats inférieurs. Le Cnis a demandé que les travaux conduits veillent à la cohérence méthodologique entre les approches nationales et internationales. Par ailleurs, le recours à des données provisoires pour estimer l'empreinte carbone permettrait de disposer d'indicateurs plus rapidement.

Les statistiques qui mesurent et évaluent les émissions de gaz à effet de serre s'inscrivent dans la diversité des démarches, internationales et nationales, visant à stabiliser ou réduire les différentes émissions de gaz à effet de serre. Une harmonisation des méthodes est nécessaire afin que les régions puissent se comparer. D'une manière plus générale, la question de la multiplicité des indicateurs régionaux s'est posée, en raison de la difficulté tant de leur usage que de leur mise à jour.

2.3.2. Développement des investissements relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Sur des sujets émergents et comprenant de nombreuses dimensions comme l'investissement socialement responsable, la Statistique publique s'est déjà demandée si elle pouvait mobiliser les rapports annuels obligatoires des entreprises en matière de responsabilité sociétale (rapports prévus dans les articles 225 et 226 de la loi Grenelle 2, dont le champ d'application est précisé dans le décret du 24 avril 2012) pour produire des statistiques et analyser à terme les retombées en matière de compétitivité « hors coûts » des entreprises. En raison des difficultés liées à l'absence de centralisation, de normalisation et de périmètre couvert par ces rapports, de nombreux utilisateurs ont demandé à la Statistique publique d'examiner la possibilité d'élaborer - à partir des informations quantitatives - une base de données à des fins d'exploitation statistique, ainsi qu'un accès à cette base pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent sur l'investissement socialement responsable et les fonds « bas carbone », le Cnis a préconisé que la Statistique publique apporte son expertise sur les nomenclatures nationales et internationales, notamment sur la destination des fonds pour repérer les secteurs vertueux.

2.3.3. Distribution et qualité de l'eau

Les données et statistiques relatives à la ressource, la distribution et la qualité de l'eau s'inscrivent à la fois dans le cadre du moyen terme 2014-2018 du Cnis et dans les objectifs de développement durable de l'ONU 2015-2030. Sur ce dernier point, la réalisation de cet objectif reste un défi pour la France dans toutes ses dimensions car il faut noter, par exemple, que quelques milliers de personnes en Guyane et Mayotte n'ont pas encore accès aux services d'eau potable et d'assainissement.

Le panorama des données disponibles en France sur l'eau a offert au Conseil une vision d'ensemble du système d'information existant, particulièrement appréciable compte tenu de la multiplicité des sources d'information. La Commission a pris connaissance des efforts faits par l'État et ses établissements publics pour mettre à disposition ces informations, avec un souci d'accompagnement pédagogique des utilisateurs et de pertinence des systèmes d'information. Mais elle note cependant qu'il demeure une forte demande pour enrichir la base de données Sispea par des variables issues de la Statistique publique, relatives notamment aux caractéristiques des logements ainsi que par des données sur les conditions économiques de gestion des services d'assainissement. L'objectif de ces enrichissements est de permettre des approches multidimensionnelles (sociale, économique et environnementale).

Devant l'intérêt que présentent les informations issues des collectivités locales relatives à la gestion de l'eau par les services d'eau et d'assainissement, le Conseil souhaite que ces données soient davantage exploitées par la Statistique publique. En conséquence, le Conseil recommande qu'une expérimentation soit lancée afin d'expertiser l'utilisation des informations provenant des collectivités locales à des fins statistiques, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

2.3.4. Biodiversité

L'Observatoire national de la biodiversité, créé par l'article 25 de la loi Grenelle-1 d'août 2009, animé depuis septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité, a pour objet de mettre à disposition du public une information actualisée sur la biodiversité. Un groupe de travail a élaboré un jeu de 92 indicateurs, en grande partie territorialisés et organisés, à partir d'une entrée par questions en deux ensembles : l'un de quatre jeux directement liés à la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'autre de huit jeux thématiques.

Ces indicateurs constituent un enrichissement de la connaissance du domaine. Dans le contexte de la mise en place de la déclinaison française des objectifs de développement durable, le Conseil recommande que les efforts soient mutualisés sur l'ensemble des démarches traitant d'indicateurs autour de cette thématique, pour une meilleure articulation et lisibilité des indicateurs et des messages délivrés.

2.3.5. Énergie

La nécessité de disposer d'un bilan monétaire de l'énergie en complément du bilan physique s'est accrue ces dernières années avec la flambée des prix du pétrole et l'importance de la place de la transition écologique dans le débat public, ce qui a conduit à la mise en place d'un compte satellite de l'énergie, répondant à la mise en évidence des spécificités d'un domaine particulier tout en s'articulant avec le cadre de la comptabilité nationale.

Le principe des comptes monétaires de l'énergie est d'associer une comptabilité monétaire à la comptabilité physique et d'établir un équilibre ressources - emplois cohérent en flux physiques et monétaires. Un prix et une valeur sont attribués à chaque flux énergétique physique pour l'approvisionnement et la consommation avec pour objectif d'évaluer la dépense nationale en énergie.

Les résultats des bilans monétaires sont disponibles pour l'électricité et le charbon sur la période 2011-2016 et en cours d'élaboration pour le gaz naturel et le pétrole.

La mise à disposition des données locales de consommation d'énergie est aujourd'hui encadrée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Le champ des

énergies couvertes a été étendu aux produits pétroliers et aux réseaux de chaleur. Les textes d'application qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie indiquent le détail des données et leurs modalités de mise à disposition.

Deux collectes ont été réalisées : la première sur le millésime 2015 et les millésimes antérieurs diffusés fin 2016, la deuxième sur le millésime 2016 (diffusion fin 2018). Les traitements statistiques portent sur des vérifications d'unités et de codes géographiques. Les données diffusées sont accompagnées d'une note méthodologique. Elles concernent l'électricité, le gaz, la chaleur, de l'Iris à la commune, et les produits pétroliers au niveau départemental. Le taux de couverture approche désormais 100 %.

En 2018, outre les données collectées en 2016 et 2017, les opérateurs « de taille moyenne » transmettront les données à l'Iris pour diffusion et au bâtiment pour tests. Un indicateur sur la thermo-sensibilité (part de la consommation liée à l'évolution du climat) sera par ailleurs intégré. De plus un bilan du dispositif sera réalisé.

À partir de 2019, la collecte des données au bâtiment fera l'objet d'une diffusion progressive. Une nomenclature des activités des clients sera mise en œuvre.

Ces données sont un enjeu important pour le développement des stratégies énergétiques des territoires. Aussi, un nouveau dispositif plus complet d'accès aux données énergies, intégré à la plateforme nationale *data.gouv.fr* sera progressivement mis en place. Il s'accompagnera de la création d'une boîte à outils « socle » pour accompagner les collectivités locales dans la préparation de leur plan climat-air-énergie et de l'ouverture d'un « lab » sur les données énergie dans les incubateurs de la *GreenTech* verte pour échanger et partager la connaissance.

Le Conseil souligne les avancées apportées par ces dispositifs. Il regrette cependant, au-delà de la dépense et dans le cadre des débats sur la transition énergétique, l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan et encourage donc la poursuite de travaux en ce sens.

2.4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission Territoires)

2.4.1. Statistiques sur les territoires ultra marins

L'attention portée par le Conseil aux statistiques publiques existant pour les DOM s'inscrit dans le cadre du suivi du rapport du Cnis de 2008 relatif aux statistiques dans les DOM-TOM.

Les compétences en matière de statistiques dépendent des statuts juridiques des départements et des collectivités locales. Les DOM historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) et Mayotte sont régis par l'article 73 de la Constitution. La loi de 1951 s'applique et l'Insee est responsable de la Statistique publique. Dans les collectivités d'outre-mer (COM), c'est-à-dire la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, régies par l'article 74 de la Constitution, les compétences diffèrent d'une collectivité à l'autre et sont partagées entre l'État et les gouvernements des collectivités. Enfin, en Nouvelle-Calédonie, qui dispose d'un statut particulier, les compétences statistiques sont partagées entre le territoire et l'Institut de la statistique et des études économiques.

L'état des statistiques dans les DOM-COM montre que, malgré la persistance d'un sentiment d'insuffisance, il existe une palette de production statistique riche dans les DOM. Les statistiques régionales sont produites sur chaque DOM, sous réserve de certains critères. Par ailleurs, des productions statistiques sont spécifiques aux DOM (indice des prix dans chaque DOM, comptes économiques dans chaque DOM, comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine...). Enfin, l'accord cadre Insee-DGOM, en cours depuis 2013, permet de stabiliser le programme d'enquêtes dans les DOM. Les productions statistiques utilisant les données administratives ne couvrent cependant pas l'ensemble des DOM. Ainsi, le fichier Filosofi, élaboré à partir des sources fiscales et sociales, qui vise à fournir une mesure du revenu disponible à tous les échelons géographiques, ne couvre que la Martinique et la Réunion, du fait du manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte.

L'ensemble des dispositifs permet d'ores et déjà une offre de diffusion large en termes d'indicateurs, accessibles sur le site *insee.fr*.

2.4.2. Découpages territoriaux

La nouvelle organisation territoriale relative à l'entrée en vigueur de nouveaux découpages administratifs au 1^{er} janvier 2016 a eu un impact sur la Statistique publique, notamment en matière de zonages. Les fusions de communes opérées pour constituer des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016 ont entraîné une modification de plusieurs zonages supra-communaux tels que les zones d'emploi, les unités urbaines et les aires urbaines.

Les découpages territoriaux, tels qu'ils existent aujourd'hui s'inscrivent dans une réflexion menée au niveau européen, en termes de zonage d'une part, mais également en termes de carroyage.

Le projet de refonte des zonages d'études s'appuie sur deux catégories de méthodes.

Les méthodes morphologiques sont utilisées pour les unités urbaines et la grille de densité. Elles décrivent finement la localisation des variables (bâti, population, emploi) qui caractérisent le territoire. Les méthodes fonctionnelles sont utilisées pour les aires urbaines, les zones d'emploi et les bassins de vie et définissent des zones cohérentes (domicile-travail) dans leur organisation économique. La refonte des zonages territoriaux a pour finalité de faire évoluer la définition des découpages statistiques du territoire français pour les adapter aux besoins des utilisateurs en l'articulant avec les définitions européennes et internationales. Cette refonte est programmée sur trois ans (2018 à 2021).

Le zonage en aires urbaines présente plusieurs limites : grandes disparités selon les catégories d'aires urbaines, algorithme d'agrégation mal compris, impossibilité de caractériser les zones rurales. Le nouveau scénario en cours d'élaboration a pour objectif d'améliorer la cohérence avec les zonages internationaux en décrivant de façon précise et pertinente les spécificités françaises et en maintenant une continuité avec le zonage actuel.

Les unités urbaines proposent une définition morphologique de la ville, inchangée depuis soixante ans. L'unité urbaine est une commune (« ville isolée ») ou un ensemble de communes (« agglomération multi-communale ») présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants. L'Insee envisage de renouveler la composition des unités urbaines en 2020 en introduisant quelques innovations qui restent à valider. Pour mieux appréhender certaines grandes unités urbaines (Paris, Lyon, Marseille...), est envisagée une description plus fine de l'organisation interne des unités urbaines par un système emboîté de contours morphologiques. Leur constitution s'appuierait sur des densités de population, où les seuils correspondraient à ceux utilisés par Eurostat. La méthodologie reste toutefois à affiner.

Ces travaux de refonte étant encore à un stade exploratoire et les deux approches (morphologique et fonctionnelle) étant complémentaires, le Conseil demande que, préalablement aux choix retenus pour les méthodes et l'élaboration des zonages, les finalités soient clairement précisées, en prenant en compte les besoins exprimés par les utilisateurs selon leurs usages, notamment en termes de comparabilité dans le temps. Un approfondissement des méthodes internationales est par ailleurs recommandé.

La diffusion de données carroyées est une préoccupation du Cnis depuis 2009 (Rapport Cuillier) et a fait l'objet d'un avis de la commission Territoires en mai 2012. Depuis 2013, les revenus fiscaux localisés sont diffusés sur *insee.fr*. Mais la méthode de diffusion de cette source est complexe et son utilisation est méconnue. De plus, les utilisateurs ne disposent pas de cartographie associée. Il est envisagé de mettre en place un système d'information au carreau, prenant en compte des demandes réglementaires (Eurostat), des attentes externes ou des besoins internes à des fins d'études. Pour cela, l'Insee a lancé une réflexion pour actualiser les données 2010 par des données 2015 issues du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) dans un premier temps avant d'étendre la diffusion aux autres sources statistiques qui se prêtent à une diffusion carroyée avec pour objectif d'installer un processus pérenne permettant une capitalisation des savoir-faire et de la méthodologie. Un certain nombre de questions se pose autour de la maille de diffusion et de la gestion du secret statistique. Les agences d'urbanisme, utilisatrices des données carroyées, ont été consultées. Un *benchmark* européen est prévu et d'autres utilisateurs (observatoires départementaux des conseils généraux, acteurs publics en région) seront interrogés.

Enfin, pour faire suite aux avis de moyen terme évoquant le souhait de disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les espaces transfrontaliers, le Conseil a constaté de nombreuses initiatives de coopération entre statisticiens, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages). Des progrès restent à réaliser pour certaines thématiques et mailles géographiques afin de disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes Interreg, qui contribuent au financement de cette observation. Deux voies d'amélioration sont possibles. Une voie - empruntée par Eurostat - est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs. L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la DG Régio ou le programme Espon.

2.4.3. Connaissance locale de la précarité

Au printemps 2016, l'Insee a diffusé les premières données de revenus disponibles des ménages et de pauvreté à l'échelle infra-communale (Iris) et sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le nouveau découpage qui succède aux ZUS. Ces données sont fondées sur le dispositif Filosofi appariant les bases fiscales et les données de prestations sociales exhaustives. Il s'agit d'une avancée importante dans la connaissance des inégalités territoriales et de la précarité à un niveau géographique fin.

En complément, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 et sa déclinaison locale permet, grâce à une sélection d'indicateurs, un suivi territorial de la pauvreté et de l'exclusion.

Un groupe de travail, réunissant la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'Insee et les DRJSCS (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), a sélectionné 23 indicateurs locaux, dont certains sont issus du processus Filosofi (fichier localisé social et fiscal).

Ces indicateurs correspondent à une avancée par rapport aux avis du moyen terme relatifs aux indicateurs territoriaux de développement durable (Avis 1.A) et aux indicateurs sociaux (Avis 1.B).

Le Conseil préconise de suivre et d'enrichir ces indicateurs, au-delà de la durée du plan et en cohérence avec les indicateurs retenus dans la déclinaison française des indicateurs de développement durable.

3. Bilan par commission

3.1. Commission Démographie et questions sociales	31
3.1.1. Bilan des avis 2014-2018	32
3.1.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	38
3.1.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	40
3.1.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	45
3.2. Commission Emploi, qualification et revenus du travail	46
3.2.1. Bilan des avis 2014-2018	47
3.2.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	53
3.2.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	54
3.2.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	59
3.3. Commission Services publics et services aux publics	60
3.3.1. Bilan des avis 2014-2018	61
3.3.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	67
3.3.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	69
3.3.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	75
3.4. Commission Entreprises et stratégies de marché	76
3.4.1. Bilan des avis 2014-2018	77
3.4.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	81
3.4.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	83
3.4.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	88
3.5. Commission Système financier et financement de l'économie	89
3.5.1. Bilan des avis 2014-2018	90
3.5.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	93
3.5.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	95
3.5.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	100
3.6. Commission Environnement et développement durable	101
3.6.1. Bilan des avis 2014-2018	102
3.6.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	106
3.6.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	108
3.6.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	114
3.7. Commission Territoires	116
3.7.1. Bilan des avis 2014-2018	117
3.7.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	124
3.7.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	126
3.7.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	131
3.8. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population	132
3.8.1. Bilan des avis 2014-2018	133
3.8.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	136
3.8.3. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	137

3.1. Commission Démographie et questions sociales

3.1.1. Bilan des avis 2014-2018	32
3.1.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	38
3.1.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	40
3.1.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	45

3.1.1. Bilan des avis 2014-2018

Les avis pris lors des réunions de la commission Démographie et questions sociales (DQS) entre 2014 et 2018 montrent que la grande majorité des sujets inscrits au programme de moyen terme ont connu de réelles avancées.

Le bilan du suivi des onze avis du moyen terme 2014-2018 souligne ces avancées substantielles et montre que peu de besoins restent insatisfaits.

- Les sources de données sont nombreuses, y compris longitudinales et davantage de données locales ont été produites.
- Plusieurs groupes de travail ont abouti à des rapports de référence, structurant ou organisant à la fois la demande et les réponses apportées. La commission devra poursuivre le suivi des recommandations des groupes de travail (notamment Ruptures familiales, Mal logement, Niveaux de vie et inégalités).
- L'intérêt exprimé devant les résultats de l'enquête logement a été réitéré lors de la commission de printemps 2018. Quatre avis ont alors été adoptés demandant la reconduction de l'enquête et la pérennisation du système d'information sur le logement.
- Par ailleurs, le sujet relatif aux migrations connaît de grandes évolutions ces dernières années et exige que le système d'observation statistique s'adapte pour arriver à rendre compte des différentes populations concernées, leurs conditions de vie et leurs besoins.

Les onze avis du moyen terme 2014-2018 sont maintenant passés en revue, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Population

Avis n°1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des liens entre les membres du ménage afin de mieux prendre la mesure de formes de cohabitation comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations...

Il demande que les statistiques de séparation concernent tous les couples, y compris non mariés, et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- *pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage ;*
- *pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.*

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des familles nombreuses.

Pour répondre à la demande d'une connaissance plus fine des liens entre les membres du ménage, **la feuille du recensement de la population (RP) a connu une refonte.**

Au début du moyen terme, en 2014, deux avis ont été rendus au cours d'une réunion de la commission. L'un soulignait le rapport du Haut conseil de la famille (aujourd'hui le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) concernant les ruptures familiales et l'autre appuie la recommandation du HCF pour suivre les trajectoires de mise en couple et de rupture de couple ainsi que leurs conséquences. **Un groupe de travail du Cnis sur « Les ruptures familiales et leurs conséquences » a été présidé par Claude Thélot**, et a produit un rapport en 2016 devant la Commission. Cette dernière avait alors salué la qualité des travaux réalisés et souligné qu'elle assurera le suivi de ce rapport.

Depuis, un groupe de producteurs s'est constitué et se réunit deux fois par an sous la présidence tournante de la Drees, l'Insee et la Cnaf. Ce groupe examine les recommandations du rapport et en assure un suivi.

Il est à noter que les dispositifs d'observation sont nombreux (déclarations fiscales 2042, Échantillon démographique permanent EDP, enquête sur les parcours individuels et conjugaux,

cohorte Elfe). Les publications sont également importantes : quatre dossiers dans *Insee-Références*, plusieurs *Insee Première*, plusieurs *Population et Société*, entre autres.

Avis n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil incite à développer l'information territoriale sur :

- *les différents modes de garde des jeunes enfants, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité des parents ;*
- *les conditions de vie des personnes âgées : ressources, habitat (y compris institutions ;*
- *le nombre et les conditions d'accessibilité aux services des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.*

Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des « aidants », notamment familiaux.

Sur la petite enfance, plusieurs sources de données ont été exploitées : l'enquête Aide sociale de la Drees auprès des Conseils départementaux, les données Pajemploi de l'Acoss et la cohorte Elfe sur les parcours avant trois ans. Les publications ont, là encore, été nombreuses : *Études et Résultats Drees* (rémunération et temps de travail des assistantes maternelles, par bassin de vie), Politiques sociales et familiales (Cnaf), Acoss-Stat, *Revue française des affaires sociales* (RFAS, Drees).

Un état des lieux des sources statistiques disponibles sur les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes a été réalisé et discuté au sein de la commission Services publics et services aux publics à l'automne 2017. Plusieurs avancées ont été notées, notamment la disponibilité à présent de données territoriales, les conditions de vie des personnes âgées (enquête Care de la Drees) et les questions de l'accessibilité. Les enquêtes de la Drees (Care et Handicap-santé) consacrent également un volet spécifique aux aidants informels. Une nouvelle enquête en population générale (Autonomie) et un projet de panel sont envisagés par la Drees.

Avis n°3 - Émigration - Immigration

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les flux émigrants et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

En 2015, un avis de la commission a été produit concernant l'analyse des flux migratoires en examinant différentes sources : le recensement de la population, les données du SSM du ministère de l'Intérieur (enquête Elipa sur les parcours d'intégration des immigrés primo-arrivants) et des sources administratives comme l'OFII et l'Ofpra, ou encore les données de l'OCDE. L'avis souligne « les avancées de la Statistique publique que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles sur les migrations » et encourage les collaborations entre la Statistique publique et le milieu de la recherche afin d'explorer les nombreuses problématiques possibles. Parmi ces dernières ont été citées : les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra-européens, les caractéristiques des réfugiés et des primo-arrivants, les politiques migratoires.

En 2016, un avis favorable a été émis sur le **renouvellement de l'enquête "Trajectoires et origines"** TeO (Insee / Ined) qui apporte une connaissance riche sur les populations immigrées et ses liens avec de nombreuses questions sociales.

Le système d'information manque toutefois aujourd'hui de statistiques sur la présence française à l'étranger.

Logement

Avis n°4 - Marché du logement

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements, ainsi que sur le prix des terrains et des droits à bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de logements vacants et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des bailleurs privés ou des loueurs professionnels ainsi que des aides à l'investissement locatif.

Concernant les statistiques sur le marché du logement, notamment les prix et loyers et les prix des terrains, l'Insee publie trimestriellement depuis 2013 l'indice du prix des logements et, s'agissant de l'indice des loyers, une publication trimestrielle est prévue à compter de 2019. Les enquêtes du SDES sur le prix des terrains et du bâti fournissent des résultats au niveau départemental. Le SDES souhaiterait passer par les observatoires locaux afin d'obtenir des données plus fines.

Pour évaluer le nombre de logements vacants, des statistiques annuelles sur le taux de vacance de logements par commune sont désormais disponibles (RP et Fichier des logements communaux). L'exploitation de l'enquête Logement permet par ailleurs de connaître les raisons de la vacance, mais aussi d'avoir une meilleure connaissance des bailleurs privés et des loueurs professionnels.

Avis n°5 - Qualité, conditions du logement

Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la qualité des logements, notamment énergétique et au mal-logement Il souhaite une meilleure connaissance des populations en situation d'habitat précaire ou temporaire.

Il souhaite que soient mises en lumière les disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des trajectoires résidentielles pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, mal-logement).

Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de l'enquête nationale « Logement » à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Sur la qualité des logements et les disparités des conditions de logement, plusieurs enquêtes sont disponibles : RP, Enquête Logement, Enquête Sans-domicile, EDP (trajectoires résidentielles), SRCV, Phébus, Filocom, RPLS. Plusieurs publications également, notamment l'édition 2017 d'*Insee Références* sur les conditions de logement.

Avis n°6 - Accès aux données, indicateurs clés

Le Conseil demande qu'un nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande qu'une réflexion soit engagée avec les utilisateurs dans le but d'une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées, avec deux objectifs :

- *la diffusion d'indicateurs clés sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales ;*
- *l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources sur le logement et le foncier, à tout public.*

Le rapport Vorms a été repris par le rapport de l'Inspection générale de l'Insee et du CGEDD. L'objectif était également de mettre à disposition et de documenter les données et les indicateurs. Les travaux visant la mise à disposition d'indicateurs au niveau communal se poursuivent. L'accès aux données détaillées soulève toutefois le problème du secret statistique.

Commentaire sur les avis n°4, 5 et 6

En 2015, un avis est produit par la commission suite à la **parution des résultats de l'enquête Logement (2013)** et l'éclairage qu'ils apportent dans l'appréhension de la performance énergétique des ménages et les indices Notaires-Insee. L'avis relève que certaines recommandations du rapport du groupe de travail « sur le logement et la construction » de 2010 ne sont pas mises en œuvre. Il y est précisé que « Le Conseil s'impliquera pour assurer un suivi sous des formes à préciser (commissions, séminaires, rencontres, etc.) de ce rapport. »

De plus, un dossier rassemblant l'ensemble des sources d'information disponibles en matière de logement est recommandé afin « d'améliorer la lisibilité et accompagner les utilisateurs » (Recensement, enquête Logement, enquête Phébus sur les aspects énergétiques, enquête Sans Domicile, enquête SRCV).

En 2017, le sujet de l'accès à **l'autonomie résidentielle des jeunes** est examiné en commission. Deux principales sources de données y ont été présentées : l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (Drees, 2014) ainsi que la dernière édition de l'enquête nationale logement (Insee, 2013). Cette dernière présente un grand intérêt : la rétrospective historique. La Commission « souhaite que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes et la comparabilité historique. »

La Commission a également insisté pour **un meilleur repérage des jeunes en situation de vulnérabilité**, telles que les exclusions du marché du logement et le mal-logement.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n°7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « qualité de vie ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.

Dans cet objectif :

il rappelle son souhait de disposer d'indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale ;

il préconise une approche longitudinale des conditions de vie et niveaux de vie, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...);

il encourage la Statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des inégalités de niveau de vie par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie ;

il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la qualité de vie dans certaines dimensions (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail / vie familiale...).

Le Conseil se félicite des avancées significatives consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » (2006). Il recommande un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.

En 2014, la Commission constate que les recommandations du groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » de 2006 sont toutes mises en œuvre ou en cours (avis n°1 produit en commission). « Le Conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données. »

Un *Insee Références* est paru en juin 2018 sur l'évolution de la pauvreté depuis 1970. Par ailleurs, la cohorte Elfe permet également d'obtenir des éléments sur le sujet.

Sur l'observation régulière des inégalités (revenus, consommation, épargne par catégorie de ménages, poids du logement dans le budget), des productions y répondent : *Insee Références 2017 Économie française* et *Enquête SRCV*.

Pour mieux mesurer les dimensions de la qualité de vie, sont produites des fiches dans *France Portrait social*, les tableaux détaillés dans *Insee Références 2017 Satisfaction dans la vie* (enquête SRCV) et un *Insee Focus* à paraître sur le bien-être. L'Ined a par ailleurs produit une enquête sur les violences et rapports de genre et un document de travail a été établi sur les violences sexuelles.

Enfin, cet avis préconisait de suivre les recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » de Jacques Freyssinet datant de 2006. Une clause de revoyure en 2018 avait été prévue.

Avis n°8 - Vie sociale et pratiques sociales

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de participation à la vie citoyenne, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques et acteurs de la vie associative. Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Il constate le rôle croissant du numérique dans les pratiques sociales (relations, culture, information...) et demande que la Statistique publique contribue à la mesure de ces usages et à l'estimation des populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Le Conseil souligne l'importance de l'observation des activités et pratiques culturelles, du poids économique des secteurs de la culture.

Sur la première partie de l'avis concernant la mise en œuvre des recommandations du GT Archambault, **une nouvelle enquête sur les associations** y répond avec des publications dès 2016 (*Insee Références*, 2016). Un *Insee Première* a par ailleurs porté en 2016 sur « 30 ans de vie associative », en exploitant les enquêtes SRCV et EPCV. Une fiche « activités personnelles » est régulièrement insérée dans *France Portrait social*.

Concernant la deuxième partie de l'avis relative au numérique dans les pratiques sociales, une réunion de la commission au printemps 2017 a été consacrée au sujet. L'enquête annuelle Insee dédiée à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages, l'enquête du SSM Culture qui consacre une place à l'usage croissant du numérique dans les pratiques culturelles apportent des constats riches, ainsi que la cohorte Elfe.

Les efforts doivent être poursuivis pour **observer les nouvelles pratiques et l'évolution de la place du numérique dans la vie sociale**.

« La Commission souhaite que les exploitations par sous-populations soient poursuivies, afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés ».

Sujets transversaux

Avis n°9 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que l'utilisation des « données de caisse » permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Sur l'utilisation des « données de caisse », plusieurs actions ont été menées. Une simulation en grandeur réelle est prévue en 2019, pour aboutir à une production de l'indice des prix à la consommation (des produits alimentaires et d'hygiène beauté en hyper et super) à compter de 2020.

Ce sujet a été traité par la commission Entreprises et stratégies du marché à l'automne 2016 (voir l'avis n°3 de cette même commission).

Avis n°10 - Le recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

Il souhaite être informé régulièrement du projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Des modalités nouvelles (vélo comme moyen de transport, Pacs comme situation conjugale...) ont été introduites. **La refonte de la feuille de logement** permet par ailleurs d'obtenir une connaissance beaucoup plus fine de la composition des ménages.

Avis n°11 - Les nomenclatures sociales

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des nomenclatures de catégories sociales reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

Un groupe de travail a été lancé fin 2017 pour la rénovation de la nomenclature des professions et catégories sociales PCS. Les travaux du groupe se dérouleront tout au long de l'année 2018 (le rapport est prévu en 2019). Ce GT, rattaché à la commission Emploi, qualification et revenus du travail, sera invité à présenter ses travaux devant la commission DQS.

En conclusion, concernant les sujets à inscrire au prochain moyen terme, il convient en premier lieu de tirer les leçons du moyen terme 2014-2018 en se penchant sur le périmètre de la commission et en s'interrogeant sur la reconduite des demandes insatisfaites. Il faut également lister les besoins à satisfaire sur les cinq années à venir, en identifiant les sujets ou thèmes « structurants » à poursuivre, ainsi que les nouveaux besoins.

Des points d'organisation ou de fonctionnement se distinguent :

- la répartition des sujets entre cette commission et la commission Services publics et services aux publics est à réexaminer (par exemple sur le thème des personnes âgées) ;
- les trois avis transversaux affectés à DQS qui ont été traités ou pris en charge par d'autres commissions ;
- les statistiques locales se sont développées, mais la « granularité » reste parfois insuffisante. À cet égard, trois difficultés sont repérées : respect du secret statistique, robustesse des résultats, accès aux données hors SSP.

Enfin, plusieurs thèmes ou sujets doivent être développés :

- l'exploitation des nouvelles sources de données ;
- les comparaisons internationales ;
- les flux migratoires et surtout la présence française à l'étranger ;
- les différences ou inégalités entre les femmes et les hommes (enquête Emploi du temps, et la question des stéréotypes) ;
- la connaissance des personnes « à risque » (de connaître la pauvreté, durablement ou non) ;
- l'impact du numérique sur la vie sociale ;
- le dispositif d'observation du mal-logement.

3.1.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis de moyen terme 2014-2018 de la commission Démographie et questions sociales (DQS), l'année où il a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis qui a été émis à l'issue de son examen.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission DQS					Remarques
	2014	2015	2016	2017	2018	
Population						
n°1 - Composition des ménages	avis n°2 avis n°3		avis n°1			
n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap						Voir commission Serpu, automne 2017
n°3 - Émigration - Immigration		avis n°2				
Logement						
n°4 - Marché du logement		avis n°1		avis n°2		
n°5 - Qualité, conditions du logement		avis n°1		avis n°2	avis n°1 avis n°2	
n°6 - Accès aux données, indicateurs clés		avis n°1		avis n°2	avis n°3 avis n°4	
Conditions de vie, revenus, vie sociale						
n°7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté	avis n°1 avis n°2 avis n°3 avis n°4		avis n°1			
n°8 - Vie sociale et pratiques sociales				avis n°1		
Sujets transversaux						
n°9 - Statistiques de prix						Voir commission Entreprises, automne 2016
n°10 - Le recensement de la population						Voir la Cnerp
n°11 - Les nomenclatures sociales						Voir commission Emploi / GT

Note de lecture : l'avis n°2 pris en 2014 par la commission DQS fait référence aux avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission.

L'avis n°2 a été traité par la commission Services publics et services aux publics à l'automne 2017 qui a examiné le thème "Personnes handicapées, personnes âgées dépendantes. État des statistiques et perspectives".

Les avis n°9, n°10 et n°11 relèvent de sujets transversaux qui ont été discutés dans le cadre des autres commissions thématiques.

L'avis n°9 sur les données de caisse a été examiné en 2016 en commission Entreprises et stratégies du marché.

L'avis n°10 est traité au sein de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

Pour l'avis n°11, un groupe de travail a démarré fin 2017 sur la refonte de la nomenclature des professions et catégories sociales. Rattaché à la commission Emploi, qualification et revenu du travail, le GT présentera également les résultats de ses travaux en commission DQS.

3.1.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le suivi détaillé des propositions du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » a permis au Conseil d'évaluer les avancées dans sa mise en œuvre et confirme que la très grande majorité des recommandations du rapport ont été accomplies ou sont en cours de réalisation. Sur la base de ce premier échange, le Conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données.

Référence : avis général de moyen terme n°1 et n°11, avis de moyen terme n°7 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°2

Le Conseil a pris connaissance des orientations figurant dans le rapport du Haut conseil de la famille (HCF) relatif aux ruptures familiales. Il souligne que les préoccupations d'un meilleur suivi des conséquences des ruptures rejoignent celles du Conseil.

Il souhaite continuer à être informé des avancées comme le prévoit le HCF.

Référence : avis général de moyen terme n°9, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°3

Le Conseil soutient la recommandation du Haut conseil de la famille (HCF) de suivre de façon régulière les trajectoires de mise en couple et de fin de couple (ruptures, décès) et leurs conséquences, tant sur les enfants que sur les adultes.

Il préconise de poursuivre les exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives permettant de suivre ces trajectoires.

Avant d'envisager de nouvelles enquêtes auprès des ménages, il invite la Statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes, puis leurs adaptations éventuelles.

Il recommande de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir.

Référence : avis général n°9 de moyen terme, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°4

Le Conseil note avec satisfaction que la refonte du système d'information sur les revenus va permettre - après une forte attente des utilisateurs - de disposer en 2015 d'indicateurs sur le revenu disponible ou le niveau de vie à un niveau infra départemental.

Il constate cependant que cette refonte va donner lieu à des ruptures de séries et préconise de bien les documenter.

Il demande que soient examinées avec les organismes sociaux et notamment la Cnaf les marges d'amélioration de la disponibilité de leurs informations.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que la couverture du système d'information intègre à terme les communautés.

Soucieux de l'amélioration des délais de mise à disposition des données sur le revenu, il recommande la poursuite de la réflexion sur la pertinence et la fiabilité d'indicateurs précoces.

Référence : avis général de moyen terme n°1, avis de moyen terme n°7 de la commission Démographie et questions sociales. *Projet d'avis n°1 de 2015 de la commission Démographie et questions sociales sur le suivi des recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ».*

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil note avec satisfaction la parution des résultats de l'enquête Logement et de l'enquête Phébus, qui permettront notamment de mieux appréhender la performance énergétique et la consommation d'énergie des ménages, ainsi que les avancées relatives aux indices Notaires-Insee.

Il constate cependant que certaines recommandations du rapport sur l'information statistique sur le logement et la construction, visant notamment à davantage de transparence, de cohérence et de lisibilité des informations n'ont pas été mises en œuvre. Il reste des divergences par exemple sur l'évolution annuelle des loyers selon la source consultée. Le Conseil s'impliquera pour assurer un suivi sous des formes à préciser (commissions, séminaires, rencontres, etc.) de ce rapport.

Il recommande par ailleurs, les sources d'informations étant très nombreuses, que le service statistique public (SSP) réalise un dossier renvoyant vers l'ensemble des informations disponibles en matière de logement afin d'améliorer leur lisibilité et d'accompagner les utilisateurs.

Référence : avis de moyen terme n°4, n°5 et n°6 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°2

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la Statistique publique que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles sur les migrations. Ces avancées permettent de bien différencier les concepts de flux, de stock, de catégories de population selon les définitions françaises et internationales et de disposer de premiers éléments sur les flux des émigrants, la décomposition par catégorie du solde migratoire et les caractéristiques des primo arrivants. Il souhaite disposer d'un point régulier sur l'ensemble de ces questions.

Le sujet des migrations étant très souvent présent dans le débat, il est important que les données statistiques et les précisions pédagogiques soient facilement accessibles sur les sites de diffusion de la Statistique publique.

Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles permettent de travailler sur de nombreuses problématiques. Il souhaite que la collaboration entre la Statistique publique et la Recherche se poursuive afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intraeuropéens, les caractéristiques des réfugiés et des primo arrivants et les politiques migratoires. Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données détaillées pour les chercheurs.

Le Conseil assurera un suivi de ces recommandations qui relèvent de différents avis de moyen terme et d'axes prioritaires qu'il s'est fixés pour 2015.

Référence : avis général de moyen terme n°10 et avis de moyen terme n°3 de la commission Démographie et questions sociales, avis général n°1 et n°3 de 2015.

Année 2016

Avis n°1

La Commission a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du groupe de travail sur les ruptures familiales et souligne la qualité des travaux réalisés. L'existence même de ce rapport est importante, tant les séparations sont fréquentes et d'un enjeu sociétal majeur compte tenu des changements de vie qu'elles entraînent.

Comme le rapport le met en avant, la Commission adhère à l'idée qu'il est important d'articuler davantage la production, les études et la diffusion pour bien mesurer et comprendre les impacts des ruptures.

Le panorama du système d'information sur les ruptures et leurs impacts en termes de conditions de vie des enfants et de niveau de vie des familles permet de bien identifier les analyses possibles en coupe ou en trajectoires. Il fait également apparaître certains manques de données tels que les non versements de pensions alimentaires ou les situations résultant d'un veuvage ou d'un orphelinage. Les nomenclatures des situations familiales et de celles de l'enfant constituent une base conceptuelle importante à tester, à utiliser et à porter au niveau européen.

Des orientations comme la poursuite des exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives pour mieux suivre les trajectoires ou encore l'expertise des utilisations possibles des dispositifs existants avant d'envisager de nouvelles enquêtes prolongent et précisent l'avis du Conseil voté début 2015.

La commission Démographie et questions sociales assurera le suivi de ce rapport et réalisera d'ici 18 mois à 2 ans un bilan d'étape. D'ici là, les enseignements issus des enquêtes et travaux en cours de réalisation permettront de préciser les besoins éventuels de nouveaux travaux. Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a un rôle déterminant pour faire émerger la demande et les priorités en termes d'études et d'évaluation des politiques publiques. Concernant la gouvernance proposée pour mieux structurer l'organisation de la production et sa diffusion, le Conseil souhaite que la concertation entre les différents acteurs permette de trouver la gouvernance adaptée pour impulser les priorités et assurer une cohérence d'ensemble.

Enfin, la Commission note avec intérêt la réflexion de l'avant-propos sur le rôle du Cnis pour contribuer à hiérarchiser la demande sociale.

Référence : avis général de moyen terme n°9 et n°1 et n°7 de la commission Démographie et questions sociales; avis n°2 et n°3 de 2015 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance avec grand intérêt du bilan de la première édition de l'enquête sur les Trajectoires et origines, collectée en 2008-2009. Cette enquête produit une information très riche sur la diversité de la population en France métropolitaine, et alimente les connaissances sur les discriminations subies et leurs principales causes.

L'enquête occupe désormais une place importante dans la Statistique publique pour la connaissance des populations immigrées et ses liens avec de nombreuses questions sociales.

Elle fournit des données de référence pour le débat public et les comparaisons internationales.

Elle fait l'objet de nombreux travaux de recherche, y compris à l'étranger, notamment sur l'analyse des discriminations.

La Commission exprime un fort intérêt pour le renouvellement de l'enquête en 2019 dans la continuité de l'édition précédente. Elle recommande la grande prudence dans l'introduction de nouvelles questions sensibles, notamment celle des « minorités visibles ».

Référence : Bilan des avis de moyen terme 2009-2013.

Année 2017

Avis n°1

Le principal système d'information entièrement dédié à la mesure de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'enquête annuelle réalisée par l'Insee. Les résultats mettent en évidence un bon équipement des ménages sur les différents supports technologiques ainsi qu'un usage différencié selon les classes d'âges. Pour les seniors notamment, l'usage des TIC, bien que moins élevé que celui des plus jeunes, se situe néanmoins à des niveaux non négligeables et s'accroît au fil des années.

L'utilisation d'Internet pour accéder aux services publics est effectif pour une proportion élevée de la population mais une partie en reste toutefois écartée. Une enquête du Centre de recherche pour l'étude et les conditions de vie (Crédoc) éclaire les caractéristiques de ces publics.

Par ailleurs, l'enquête sur les pratiques culturelles du service statistique du ministère en charge de la Culture s'adapte pour mesurer les évolutions technologiques et la place croissante du numérique dans les pratiques culturelles (cf. avis d'opportunité attribué à la commission Démographie et questions sociales de décembre 2016).

La Commission souligne la qualité, la richesse et la complémentarité de ces enquêtes. Elle encourage, les efforts entrepris et à venir pour revisiter les concepts d'observation statistique liés à ces pratiques émergentes et innovantes, notamment concernant certains publics.

Les nouvelles pratiques doivent être observées tant dans leurs avantages que dans les risques qu'elles peuvent engendrer.

Par ailleurs, la Commission souhaite que les exploitations par sous-populations soient poursuivies, afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Référence : avis de moyen terme n°8, commission Démographie et questions sociales.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance des sources statistiques permettant d'étudier l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.

Les utilisateurs, et notamment les chercheurs et acteurs du logement, démontrent tous les développements potentiels de ces données en se saisissant de ces deux sources très riches.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ, 2014) dont l'objectif est d'appréhender la mesure des ressources des jeunes de moins de 25 ans, permet également de disposer de données sur les conditions de vie et les parcours résidentiels en tenant compte des différents types de résidence (logement parental, collectif, indépendant, multirésidence).

L'enquête nationale logement (ENL), par sa régularité, complète le panorama statistique par des données sur les évolutions de long terme qui décrivent les mutations de la société. L'étude sur les populations jeunes et leurs conditions de logement permet de prolonger l'observation au-delà de 25 ans pour étudier les différentes formes de cohabitation.

La Commission souligne l'intérêt de l'approche historique de l'enquête logement et l'efficacité de l'approche des situations résidentielles, et notamment de la multirésidence, élaborée par l'enquête ENRJ.

Elle souhaite que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes et la comparabilité historique.

Elle recommande que les jeunes dans des situations de vulnérabilité, telles que les exclusions du marché du logement et le mal-logement, puissent être mieux repérés, ainsi que les trajectoires.

Référence : avis de moyen terme n°4, n°5, n°6, commission Démographie et questions sociales.

Année 2018

Avis n°1

La Commission a entendu l'exposé de l'état des lieux statistique relatif au système d'information sur le mal-logement.

La situation a été décrite par rapport aux préconisations du rapport du groupe de travail sur le mal logement de 2011, qui s'organisaient autour de trois axes :

- préciser les concepts et les définitions ;
- faire évoluer les sources statistiques ;
- faire des enquêtes qualitatives pour préciser les besoins de statistiques.

Les présentations ont souligné qu'un très grand nombre de ces préconisations ont été intégrées par les producteurs dans l'évolution du système d'information et ont donné lieu à plusieurs publications et qu'il reste encore des potentiels importants pour les chercheurs.

La Commission retient cependant les points de vigilance et de progression suivants et sera attentive à leur prise en compte :

- dans la catégorie des formes particulières d'habitat, une meilleure appréhension des habitations de fortune et des hébergements dans les chambres d'hôtel ;
- pour les hébergements sociaux, la recherche de solutions pour mieux prendre en compte les hébergements d'urgence ;
- concernant la dimension territoriale, la poursuite des avancées par le rapprochement et la comparaison des sources, notamment administratives ;
- enfin, la poursuite de l'exploration des parcours d'entrée et de sortie des diverses situations de mal-logement, notamment pour la population des migrants.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance de la solution envisagée conjointement par l'Insee et le SDES pour réaliser la prochaine enquête logement en 2020.

La Commission retient que, parallèlement à cette première étape, une préparation du passage à une collecte multimodale devrait permettre une réalisation régulière de cette enquête à partir de 2023, à un rythme quinquennal idéalement, tel que le Cnis l'avait préconisé.

Plus généralement, la Commission continue à soutenir le maintien d'une approche statistique détaillée et régulière. Cette recommandation s'applique à l'ensemble des sources d'information sur le logement.

Avis n°3

Pour l'appréhension et la connaissance des populations sans-domicile, dont l'évolution des caractéristiques a été soulignée en séance, la Commission souhaite que soit reconduite l'enquête « Sans-domicile », qui couvre un champ non observé dans les autres sources de la Statistique publique.

Avis n°4

La Commission attire l'attention des producteurs sur la nécessaire harmonisation des indicateurs relatifs au logement avec ceux retenus dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, notamment dans une perspective d'ouverture internationale.

Référence : avis de moyen terme n°5 (Logement, Qualité, conditions du logement) et n°6 (Logement, Accès aux données, indicateurs clés), commission Démographie et questions sociales.

3.1.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Point d'information sur le moyen terme 2014-2018 du Cnis - les axes directeurs, le rapport Freyssinet, l'évolution du questionnaire du recensement
- L'égalité Femme - Homme
- Les ruptures familiales
- Statistiques sur le revenu et le niveau de vie
- Recensement de la population

En 2015

- Le logement : les enseignements des dernières enquêtes nationales
- Le logement : Les statistiques disponibles sur le prix du logement
- Information sur les règles en vigueur en matière de statistiques ethniques
- Flux migratoires entre la France et l'Étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, français nés à l'étranger)
- Les évolutions récentes des statistiques de l'immigration et de l'asile
- Présentation de l'étude de l'OCDE sur l'expatriation en Allemagne / Réflexion prospective sur une typologie des migrations

En 2016

- Les ruptures familiales et leurs conséquences
- Les enjeux de l'enquête Trajectoires et origines (TeO)

En 2017

- Les usages du numérique dans les pratiques sociales
- Point d'information sur l'enquête Virage – Ined
- Présentation rapport du groupe de travail RILRorcal (enjeux et recommandations)
- L'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes

En 2018

- Les sources statistiques sur le mal-logement
- Présentation du bilan de moyen terme 2014-2018
- Présentation des avis du moyen terme 2019-2023

3.2. Commission Emploi, qualification et revenus du travail

3.2.1. Bilan des avis 2014-2018	47
3.2.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	53
3.2.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	54
3.2.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	59

3.2.1. Bilan des avis 2014-2018

Les dix avis du moyen terme de la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT) ont été examinés au cours de la période 2014-2018, et donné lieu à la production de plusieurs avis par la commission.

En termes de bilan, trois observations principales se dégagent :

- le niveau d'information sur les publics en difficultés reste très faible, notamment lorsqu'il s'agit de l'observation des parcours professionnels en général, et de l'insertion des jeunes en particulier (avis n°6) ;
- une cartographie du système d'information semble nécessaire pour bien appréhender sa cohérence, notamment selon les avis n°7 et n°9 ;
- un intérêt renouvelé pour la formation tout au long de la vie et notamment la formation des enseignants.

Deux groupes de travail ont été constitués et ont produit chacun un rapport et des recommandations. L'un sur la mesure du travail dissimulé présidé par Alain Gubian et l'autre sur la diversité des formes d'emploi présidé par Bernard Gazier. Il convient désormais de déterminer les suites à donner à ces travaux.

Par ailleurs, un groupe de consultation concernant les données sur l'emploi et le chômage produits par la Dares et Pôle emploi s'est réuni en 2015 puis en 2017. Les travaux de ces deux groupes ont permis des avancées sur le contenu et la périodicité de publication de ces données.

Enfin, un nouveau groupe de travail présidé par Thomas Amossé et portant sur la rénovation de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) a été lancé en décembre 2017. La commission a suivi les travaux tout au long de l'année 2018 ; le rapport est attendu au début de l'année 2019.

Les avis du moyen terme 2014-2018 sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°1 - Transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant dispersé et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, de façon cohérente sur toutes sphères d'activité (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment).

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité, en particulier du fait de la mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs/sphères d'activité ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

L'avis n°1 produit par la commission EQRT en 2016 salue le travail remarquable réalisé par le groupe de travail « Diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique », notamment sur ses propositions pour comprendre, définir puis mesurer les différentes formes d'emploi, en s'appuyant sur un **cadre d'analyse qui en donne une vision cohérente**. L'avis note aussi les axes de **progrès à attendre du déploiement de la DSN**.

Le **suivi des recommandations** du groupe de travail reste à déterminer.

Selon l'avis de moyen terme, la DSN devrait assurer une plus forte cohérence entre les secteurs privé et public. Grâce aux remontées mensuelles, un raccourcissement des délais de diffusion des statistiques structurelles est attendu, mais cela reste à confirmer. Pour les non-salariés, l'harmonisation ne peut être totale, car il reste des différences de concepts qui devront être bien explicitées entre ces deux catégories d'actifs.

Avis n°2 - Emploi local

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une connaissance fiable et plus récente de l'emploi au niveau local, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques adaptés).

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de l'emploi public dans les territoires : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations, flux et transferts de personnels).

La commission EQRT n'a pas pris d'avis au cours du moyen terme sur ce sujet.

Le bilan des services producteurs mentionne le **Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité** (Siera) – comprenant la déclaration sociale nominative – comme source de mesure de l'emploi localisé.

Sur la connaissance de l'emploi y compris public dans les territoires, des avancées notables peuvent être identifiées grâce à un travail mené en 2014 entre le SSM de la fonction publique et le département de l'action régionale de l'Insee sur la mesure de l'emploi public local pour les trois versants de la fonction publique. Le SSM-Fonction publique annonce la publication à venir de **séries sur l'emploi public local**. Pour l'emploi privé, des travaux vont être conduits dans le cadre de la DSN.

Il est à noter que la commission Territoires a pris un avis de moyen terme référencé 3.B, similaire à peu de choses près à l'avis de moyen terme n°2 de la commission EQRT.

Avis n°3 - L'emploi et son halo - Chômage

Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « Emploi-chômage précarité » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infra-national).

Par l'avis n°1 pris par la commission en 2014, le « Conseil se félicite des évolutions de l'enquête Emploi de l'Insee qui répondent aux différentes recommandations » faites à l'issue du groupe de travail sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, présidé par J.B. de Foucauld en 2008. La **renovation de l'enquête Emploi en 2013** a en effet permis d'apporter de nouveaux éléments, de même que **l'extension de cette enquête** aux départements d'Outre-mer, hors Mayotte où l'enquête reste annuelle pour l'instant.

Un travail d'analyse important a été mené sur les écarts entre le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et les Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Il a donné lieu à une **refonte substantielle de la publication des statistiques** sur le chômage, qui insiste désormais sur les indicateurs de tendance plutôt que sur les évolutions mensuelles. Enfin, la méthode des estimations localisées du chômage a été renouvelée. Ces avancées viennent en grande partie répondre aux propositions du groupe de travail J.-B. de Foucauld.

À noter que des **travaux de refonte du questionnaire de l'enquête Emploi** ont également été engagés pour répondre aux demandes d'un nouveau règlement européen sur les enquêtes auprès des ménages (à l'horizon 2021).

Avis n°4 - Rémunérations

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender la diversité des modes de rémunérations par type d'entreprise et par secteur et sphère d'activité (public / privé) : primes, avantages en nature et services qui se développent sous différentes formes, avec un focus particulier sur les rémunérations non salariales s'ajoutant au salaire et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de faibles revenus du travail soient étudiées et recommande la publication régulière d'un ensemble d'indicateurs de bas salaires et de faibles revenus du travail.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes et aux situations de travail (statut d'emploi, secteur d'activité, taille de l'entreprise...).

Il souhaite également que soient étudiés les phénomènes de discrimination à l'embauche comme dans l'évolution des carrières.

La commission EQRT n'a pas pris d'avis au cours du moyen terme sur ce sujet.

En revanche, dans leur bilan, les services producteurs concernés détaillent les systèmes d'information permettant de répondre à ces demandes et les supports de publication utilisés pour diffuser les indicateurs et les analyses réalisées sur ce thème.

Des statistiques sur la structure des salaires sont désormais publiées tous les deux ans à partir de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss). Des enquêtes complémentaires Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ont porté sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale. Une étude a également été conduite sur les montants versés dans le cadre des ruptures conventionnelles. Nous pouvons également citer des statistiques sur les emplois à bas salaires, des publications sur les inégalités de rémunération, notamment des indicateurs annuels sur les inégalités hommes/femmes dans la fonction publique d'État.

Sur le sujet précis des **phénomènes de discrimination à l'embauche ou au cours de la carrière, une Rencontre** organisée par le Cnis a eu lieu en juin 2017 faisant le point sur les dispositifs de mesure existants et les besoins imparfaitement couverts. Plusieurs études ont par ailleurs été réalisées sur les discriminations dans l'emploi.

Mutations de l'emploi, du travail et des professions

Avis n°5

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des mutations de l'emploi et des professions dans tous les secteurs et sphères d'activité, à savoir :

- *les transformations des métiers : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer ;*
- *l'évolution des conditions de travail, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail ;*
- *l'ampleur du détachement temporaire en France de salariés étrangers et du travail au noir ;*
- *le développement de formes d'emploi particulières : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat...*

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un groupe de travail précise le contour des formes d'emploi qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

L'avis n°1 pris par la commission en 2016, déjà cité à propos de l'avis de moyen terme n°1 (voir *supra*), dresse un état des lieux détaillé des nouvelles formes d'emploi particulières. Par ailleurs, le bilan réalisé par le SSM-Travail-emploi fait référence aux travaux d'analyse et de prospective des métiers et des qualifications qu'il conduit avec France Stratégie pour rendre compte de **l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires** à leur exercice.

Sur la mesure de **l'évolution des conditions de travail**, plusieurs dispositifs d'observation ont été mis en œuvre, notamment les enquêtes Conditions de travail et les enquêtes Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer), étendues à une partie du secteur public, mais aussi les modules *ad hoc* de l'enquête Emploi. À partir de cette enquête Emploi, le SSM de la fonction publique a pu élaborer des indicateurs sur le temps de travail. La Direction générale des collectivités locales (DGCL) exploite pour sa part les bilans sociaux des collectivités locales qui fournissent des informations sur la santé au travail. L'enquête Emploi permet par ailleurs de suivre le développement des formes particulières d'emploi (contrats courts, multi-activité, etc.). Un module *ad hoc* a également été déployé en 2017 sur les formes de travail des indépendants.

Enfin, **deux groupes de travail ont été constitués**, l'un sur la mesure du travail dissimulé (rapport en juin 2017) et l'autre sur la diversité des formes d'emploi (rapport en juillet 2016).

Le **suivi des recommandations** de ces deux groupes de travail reste à déterminer.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°6 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la Statistique publique :

- *renforce la description des jalonnements de la vie active par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;*
- *indique en quoi ces parcours sont porteurs d'évolution, en termes de carrière, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.*

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'extension des panels, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Dans son avis n°2 de 2015, le Conseil demande que, pour mieux analyser **l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville**, « la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité (...) [et] à l'horizon de deux ans à trois ans, souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles ».

Par son avis n°1 pris à l'automne 2017, la Commission « souligne la cohérence du système d'information statistique sur **l'insertion professionnelle des jeunes** ». Parmi les dispositifs présentés en séance, l'enquête de l'Insee Entrée dans la vie adulte (EVA) prend la suite du panel Depp-Sies (suivi, jusqu'à leur sortie du système éducatif, d'une cohorte d'enfants entrés en 6^{ème} en 2007).

La Commission insistait sur la description des différents jalons de la vie active et un point particulier sur l'insertion des populations en difficulté. De nombreux panels ont été constitués ou sont en cours de constitution pour répondre à ces préoccupations, notamment le panel « salariés » apparié avec le fichier historique des demandeurs d'emploi. Un suivi des trajectoires des bénéficiaires des contrats uniques d'insertion, des emplois d'avenir ou de la garantie jeunes a également été mis en place. Le projet Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives

du marché du travail (Trajam) a été lancé par appariement de la DSN avec différents fichiers relatifs aux mesures actives dont bénéficient les 16-25 ans. Se met également en place le panel tous actifs.

Avis n°7 - Formation tout au long de la vie

Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des liens entre les formations initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) et les carrières, par filières professionnelles et par sphères d'activité (public/privé).

Il attache une importance particulière au suivi des formations des demandeurs d'emploi et à leurs effets en matière d'activité.

Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Il souligne l'intérêt d'un approfondissement des travaux relatifs à la connaissance, au niveau régional, de l'offre de formation professionnelle, de l'accès à la formation et de ses usages.

Il souhaite qu'une meilleure compréhension soit apportée aux effets des modalités de l'offre (conditions d'accès pratiques, financières et juridiques) sur la demande.

Lors de la commission de printemps 2016, un point d'information sur le **compte personnel de formation** a été fait, sans donner lieu à un avis.

L'avis n°2 pris à l'automne 2016, tout en faisant état du dispositif actuel d'observation de la **formation tout au long de la vie** et des possibilités d'exploitation qu'il offre pour répondre aux préoccupations exprimées dans l'avis de moyen terme, note « que le domaine de la formation reste complexe à appréhender » du fait notamment de la « multiplicité des dispositifs publics et des acteurs induisant une complexité des systèmes d'information associés. » L'effort de prise en compte des besoins des utilisateurs doit être poursuivi.

Il est également à noter que l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) a eu lieu au cours du moyen terme et a permis notamment **d'étudier les liens entre formation initiale et formation continue**. Le fichier historique des demandeurs d'emploi a été apparié avec les déclarations préalables à l'embauche pour analyser l'effet des formations sur l'insertion. Un suivi statistique du compte personnel de formation a été réalisé pour étudier son usage. Un travail de régionalisation a par ailleurs été mené sur **les dépenses de politique d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle**. Enfin, l'enquête sur la formation des adultes (*Adult Education Survey - AES*) conduite en 2017 permet notamment d'étudier les obstacles à l'accès à la formation. Le domaine se révèle complexe à appréhender et il reste sans doute une marge de progression sur le sujet.

Avis n°8- Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une nomenclature des niveaux de certification. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

Par une présentation à la commission de printemps 2018, la CNCP a informé la Commission des conclusions de son rapport sur la refonte de la nomenclature des niveaux de formation.

Négociation collective

Avis n°9

Le Conseil salue le développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la Statistique publique à maintenir et développer ce système d'information, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la Statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'évolution du fonctionnement du dialogue social : accords, contenus, impacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics...).

Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

La commission EQRT n'a pas pris d'avis au cours du moyen terme sur ce sujet.

Dans leur bilan, les services producteurs concernés donnent la liste des systèmes d'information qu'ils gèrent (pour le SSM-Travail-emploi : enquête Reponse renouvelée en 2016-2017, enquêtes Acemo, base des accords d'entreprise, base de données sur les résultats des élections professionnelles ; pour le SSM-Fonction publique : résultats des élections professionnelles dans la fonction publique) et qui permettent de répondre aux questions posées par l'avis de moyen terme.

Sur le sujet précis des **représentants du personnel**, l'avis n°2 de la commission de printemps 2017 mentionne l'existence de « diverses sources de données sur les instances professionnelles du personnel, relevant d'enquêtes statistiques et de données administratives », mais juge ces données « dispersées » et insiste sur l'intérêt d'une synthèse régulièrement publiée.

Évaluation des politiques publiques

Avis n°10

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.

La commission EQRT n'a pas pris d'avis au cours du moyen terme sur ce sujet.

Dans son bilan, le SSM-Travail-emploi détaille son **dispositif pour évaluer les contrats aidés, la garantie jeunes et le contrat de sécurisation professionnelle**.

Dans le prochain moyen terme, des demandes insatisfaites au cours du moyen terme 2014-2018 pourront être reconduites, en particulier l'amélioration de la lisibilité de l'offre du SSP. Sur ce plan, nous devons continuer à clarifier les concepts comme la formation tout au long de la vie et faire en sorte de proposer des publications plus synthétiques, qui donnent une vue d'ensemble sur un champ. Par ailleurs, s'agissant des suites à donner aux rapports des groupes de travail, notamment le rapport Gazier, la mise en place d'un comité de suivi pourrait être préconisée.

Enfin, plusieurs thèmes d'intérêt ont été identifiés : la formation tout au long de la vie, notamment la formation continue des enseignants, les mutations de l'emploi et du travail, les rémunérations liées à l'évolution des formations d'emploi et les phénomènes de discrimination à l'embauche et dans l'évolution des carrières.

3.2.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis de moyen terme 2014-2018 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT), l'année où il a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis qui a été émis à l'issue de son examen.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission EQRT				
	2014	2015	2016	2017	2018
Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations					
n°1 - Transversalité et cohérence			avis n°1		
n°2 - Emploi local					
n°3 - L'emploi et son halo - Chômage	avis n°1				
n°4 - Rémunérations					
Mutations de l'emploi, du travail et des professions					
n°5		avis n°3	avis n°1	avis n°1	
Insertion, formation, parcours, carrières					
n°6 - Parcours professionnel		avis n°2		avis n°3	
n°7 - Formation tout au long de la vie			avis n°2		
n°8 - Nomenclature des niveaux de certification					
Négociation collective					
n°9	avis n°3 (*)				
Évaluation des politiques publiques					
n°10					

(*) Voir texte infra.

Note de lecture : l'avis n°1 pris en 2016 par la commission EQRT fait référence aux avis de moyen terme n°1 et n°5 de la commission.

Quatre avis pris par la commission EQRT entre 2014 et 2018 ne renvoient pas aux avis de moyen terme. Ils ne figurent donc pas dans le tableau. Il s'agit de :

- l'avis n°2 de 2014, qui fait référence à l'avis de moyen terme n°11 de la commission Démographie et questions sociales traitant des nomenclatures sociales ;
- l'avis n°4 de 2014, qui renvoie de fait à l'orientation générale demandant de faciliter l'accès aux données c'est-à-dire leur compréhension et leur appropriation par les utilisateurs ;
- l'avis n°1 de 2015 qui, traitant du même sujet que l'avis n°4 de 2014, renvoie à la même orientation générale ;
- l'avis n°1 de 2018 émis en inter-commission avec Services publics et services aux publics qui apprécie les données sur l'emploi des personnes handicapées et encourage la poursuite des productions statistiques sur ce sujet.

L'avis n°3 de 2014, non repris dans le tableau, a un statut un peu particulier. Il prévoyait, en effet, dans un délai de deux ans, un nouvel échange sur le dispositif d'observation sur le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) pour en avoir une idée plus précise, échange qui n'a pas eu lieu. De plus, et surtout, le C3P a été supprimée et remplacée, par une ordonnance de septembre 2017, par le compte personnel de prévention (C2P), ce qui rebat les cartes.

3.2.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil se félicite des évolutions de l'enquête Emploi de l'Insee qui répondent aux différentes recommandations qu'il a pu faire depuis le rapport De Foucauld en 2008. Il note aussi la meilleure articulation des indicateurs complémentaires au taux de chômage (halo, sous-emploi) avec les définitions d'Eurostat.

Il constate cependant que ces évolutions ont donné lieu à une rupture des principales séries de chômage et d'activité. Le Conseil salue l'importance des travaux menés par l'Insee qui ont permis, avec la publication de séries rétopolées, de fournir une mesure cohérente des évolutions des principaux indicateurs du marché du travail.

Il constate aussi que la compréhension de l'évolution des indicateurs sur le marché du travail reste difficile. Il invite l'Insee et la Dares à poursuivre leurs travaux d'analyse, notamment pour clarifier les écarts d'évolution entre chômage au sens du BIT et demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) afin de préparer un nouvel échange sur ces questions.

Référence : avis général de moyen terme n°4, avis de moyen terme n°3 de la commission Emploi qualification et revenus du travail.

Avis n°2

Le Conseil salue l'important travail de l'ESSnet sur les nomenclatures sociales européennes, piloté par la France.

Il réaffirme l'importance d'une catégorisation européenne commune des positions sociales des individus et demande à l'Insee de continuer à promouvoir ces travaux auprès d'Eurostat pour une prise en compte effective de l'EseG (nomenclature socioéconomique européenne) dans les statistiques européennes.

Compte tenu de l'usage de la PCS, le Conseil rappelle son importance, notamment pour le débat social en France.

Mais conscient des contraintes qui pourraient être liées à l'usage simultané de ces deux nomenclatures, le Conseil demande qu'une réflexion s'engage sur leur articulation.

Il fera part de cet avis à l'Esac.

Référence : avis général de moyen terme n°19, avis de moyen terme n°11 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°3

Le Conseil est attentif au dispositif d'observation envisagé pour le suivi du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P).

Compte tenu du calendrier de mise en place du compte, il souhaite un nouvel échange avec les utilisateurs sur les statistiques issues de ce dispositif à l'horizon de 24 mois.

Référence : avis général de moyen terme n°15, avis de moyen terme n°9 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Avis n°4

Le Conseil a pris note des différentes recommandations de l'Autorité de la statistique publique lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ainsi que des modalités de travail pour leur mise en œuvre prévues par Pôle emploi et la Dares.

Le Conseil se félicite qu'une consultation soit prévue au sein du Cnis pour déterminer les évolutions envisagées pour la publication mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, publiée conjointement par la Dares et Pôle emploi.

Référence : avis général de moyen terme n°1.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil salue l'important travail réalisé par la Dares et pôle emploi pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Il note que la Dares et Pôle emploi ont émis en parallèle d'autres propositions détaillées visant à améliorer la lisibilité de cette publication mensuelle, en la recentrant notamment sur les indicateurs principaux.

Le groupe de consultation a fait part de ses réactions et a proposé des évolutions complémentaires. La sortie de la publication mensuelle rénovée est prévue à l'automne 2015. Pour s'assurer de sa bonne lisibilité, le Conseil souhaite qu'une maquette de cette publication rénovée soit présentée au préalable au groupe de consultation.

Référence : avis général de moyen terme n°1.

Avis n°2

Le Conseil veillera à ce que la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité et s'accompagne d'études aux conclusions claires pour des non-spécialistes. À l'horizon de deux ans à trois ans, il souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles permettant d'éclairer le débat.

Référence : avis de moyen terme n°6 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Avis n°3

Un premier état des lieux des informations et des estimations disponibles sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts a été réalisé lors de la commission Emploi, qualification et revenus du travail d'automne 2015.

Le constat ainsi présenté permet d'éclairer les hypothèses et les traitements opérés par des producteurs de statistiques en France et dans différents pays.

Le Conseil est conscient que la mesure du travail dissimulé, notamment ses impacts sur les finances publiques, constitue un véritable défi pour la statistique, que ce soit en termes d'observation ou de méthodes d'estimation. C'est pourquoi, il a décidé de constituer un groupe de travail afin d'approfondir la réflexion sur ces questions.

Le Conseil suivra avec une attention particulière l'avancement des travaux de ce groupe de travail et les recommandations qu'il formulera.

Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Année 2016

Avis n°1

Le Conseil salue le travail remarquable réalisé par le groupe de travail « Diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique » présidé par Bernard Gazier.

Le rapport fait des propositions pour définir les différentes dimensions (autonomie, tierce partie, contrat, situation de la personne) permettant d'analyser ces formes d'emploi et répond à la demande d'aller vers davantage de cohérence dans les statistiques produites actuellement, notamment selon les statuts. Il évoque également différents axes de progrès dans le cadre des réflexions portant sur le système d'information construit à partir de la DSN.

La commission Emploi, qualification et revenus du travail réunie le 23 mars 2016 a fait part de ses réactions et a proposé :

- que d'ultimes échanges sur le rapport puissent avoir lieu jusqu'à mi-avril *via* le Secrétariat général du Cnis pour proposition du rapport à l'approbation du Bureau le 30 juin prochain ;
- d'être vigilant sur l'utilisation des termes « choisi » et « subi » ;
- de proposer si possible des périodicités lorsqu'il s'agit d'ajouts de modules statistiques, sachant que la régularité des mises à disposition de données administratives n'est plus assurée.

Référence : avis général de moyen terme n°14, n°15 et n°18 et avis de moyen terme n°1 et n°5 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Avis n°2

Le panorama des sources sur la formation tout au long de la vie a été présenté à la commission Emploi, qualification et revenus du travail de novembre 2016, dans un contexte de profonde mutation institutionnelle du paysage de la formation.

La Commission constate l'apport de différentes enquêtes. L'enquête « *Adult education survey* » permet de répondre périodiquement aux principales questions de cadrage sur l'accès à la formation tout au long de la vie (qui y accède, à quoi, comment). Deux dispositifs permettront d'éclairer le lien entre formation continue et emploi : l'enquête « FQP » (qui sera appariée avec le panel DADS cinq ans après l'enquête) et l'enquête « Defis » (suivi d'une cohorte de salariés sur cinq années, avec un volet employeurs et un volet salariés). L'enquête « CVTS » produit des comparaisons européennes et les évolutions dans les pratiques de formation et « Acemo-DSE » suivra l'évolution des dépenses de formation des entreprises.

La base administrative « Brest » apporte quant à elle des éléments sur l'accès des demandeurs d'emploi à la formation et le suivi du Compte personnel de formation est assuré par le dispositif de la Dares, présenté au printemps 2016 à la même commission. Néanmoins, la remontée des informations régionales n'est pas complètement sécurisée juridiquement, et la qualité des données n'est pas homogène. Le Conseil, dans la suite du rapport Igas sur le sujet, préconise une meilleure prise en compte du suivi statistique national par les acteurs locaux ainsi qu'une meilleure diffusion auprès des acteurs de la formation.

Du fait de cette diversité d'approches, le Conseil note que le domaine de la formation reste complexe à appréhender : existence de concepts européens de formation formelle et non formelle et de concepts français de formation initiale et continue qui ne sont pas totalement superposables ; multiplicité des dispositifs publics et des acteurs induisant une complexité des systèmes d'information associés. Suite à la Loi du 5 mars 2014, le Conseil demande à veiller à bien prendre en compte les besoins des utilisateurs dans le cadre des travaux du moyen terme et qu'un effort pédagogique soit mené pour une meilleure explicitation des concepts et des méthodes, pour favoriser un usage pertinent de cet ensemble d'informations.

Référence : avis de moyen terme n°7 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Année 2017

Avis n°1

La Commission a pris connaissance des travaux du groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé. Elle salue la grande qualité et la richesse de ces travaux, notamment en termes de clarification des définitions pertinentes et d'analyse des différentes méthodes de quantification utilisées ou utilisables pour estimer le travail dissimulé et notamment ses impacts sur les finances publiques.

Le groupe de travail fait des propositions en vue d'améliorer la mesure du travail dissimulé qui s'adressent tant aux statisticiens qu'aux administrations concernées.

Constatant la faisabilité des travaux de synthèse malgré la diversité des sources et des approches, il recommande la production régulière d'une synthèse qualitative et quantitative, sur le modèle du travail produit par le groupe de travail.

La Commission appuie fortement cette proposition. Elle fait remarquer que cette production pourrait être réalisée par une structure préexistante plutôt que par un observatoire *ad hoc*. Le Haut conseil du financement de la protection sociale pourrait notamment, parmi d'autres organismes, abriter de tels travaux de synthèse.

Plus généralement, la Commission a fait part de ses réactions aux travaux et a proposé que d'ultimes échanges puissent avoir lieu jusqu'à l'approbation du rapport du groupe de travail par le bureau du Cnis du 14 juin prochain.

Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance des diverses sources de données sur les instances représentatives du personnel (IRP), relevant d'enquêtes statistiques et de données administratives, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Ces données demeurent toutefois dispersées et des améliorations sont possibles.

Les outils de mesure statistique existants et notamment les enquêtes de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère en charge du Travail et de l'emploi permettent de recenser et de caractériser les représentants du personnel ainsi que les ressources et les pratiques. Cela a récemment donné lieu notamment à un recueil d'articles dans la revue de la Dares issus de travaux de recherche dédiés à la discrimination syndicale en France. La Commission souligne l'intérêt des évolutions prévues qui compléteront les données déjà existantes.

Les données administratives présentées, notamment celles portant sur le résultat des élections professionnelles, sont diffusées de façon dispersée, ce qui en limite la portée et la lisibilité. La Commission insiste sur l'intérêt d'une synthèse régulière de ces données.

Avis n°3

La Commission souligne la cohérence du système d'information statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes. Les différentes sources assurent une bonne complémentarité des données fournies : les enquêtes Génération, le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA), l'enquête Emploi.

Le travail collaboratif des différents producteurs de ce système d'information (Céreq, Insee, Sies, Depp) est le garant d'une production et d'une diffusion harmonisées et complémentaires des données et constitue un élément favorable à la pérennisation du système d'information.

Concernant le public spécifique des apprentis, la mobilisation des sources existantes, l'une grâce au recensement des apprentis en formation au 31 décembre par la Depp, et l'autre sur les entrées en contrat par la Dares, illustre l'éclairage complémentaire qui peut être apporté.

L'insertion professionnelle des jeunes en alternance est appréhendée par une enquête de la Dares sur les sortants des contrats de professionnalisation.

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université est suivie par les enquêtes sur l'insertion professionnelle à l'université, coordonnées par le Sies.

Par ailleurs, la création en 2015 de l'identifiant unique national pour chaque élève, étudiant ou apprenti devrait contribuer à une meilleure observation en évitant les doubles comptes et en améliorant les bases des jeunes à interroger pour l'ensemble des enquêtes sur l'insertion professionnelle.

La Commission observe que les bases de données issues d'appariements entre sources sur l'emploi et la formation se structurent (à l'image du dispositif de la Dares sur les politiques de l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes : la base Trajam). Elle encourage les initiatives d'appariement entre les panels et les sources administratives pour observer les trajectoires scolaires et de début de carrière.

La Commission insiste en particulier sur la possibilité de suivre les jeunes en difficulté d'insertion.

Référence : avis de moyen terme n°6, commission Emploi qualification et revenus du travail sur les parcours professionnels.

Année 2018

Inter-commission Emploi, qualification et revenus du travail & Services publics et services aux publics (3 mai 2018)

Avis n°1

L'Inter-commission souligne la diversité et le nombre de sources existantes pour décrire l'emploi des personnes handicapées. Les présentations ont illustré la complémentarité des champs couverts par les principaux producteurs (Dares, Drees et Dgafp) ainsi que la complémentarité des approches.

Trois entrées peuvent ainsi être distinguées :

- du côté des employeurs en milieu ordinaire : les données administratives collectées auprès des entreprises et des administrations assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- du côté des structures d'accueil médico-sociales : les données des enquêtes administratives auprès des établissements de travail protégé (Ésat), des centres de rééducation professionnelle (CRP) et des services d'accompagnement à la vie sociale ;
- du côté des individus : les données des enquêtes en population générale (comme l'enquête Emploi de l'Insee) et les enquêtes spécifiques sur le handicap (comme le dispositif Handicap, incapacités, dépendance / HID, les enquêtes Handicap Santé / HS, et à venir l'enquête Autonomie).

L'Inter-commission regrette la rareté des croisements réalisés entre les différentes sources de données et encourage les utilisateurs à les développer.

Par ailleurs, la production des données en séries demeure un outil précieux pour apprécier les évolutions, comme le montrent les illustrations de la Drees et de la Dares. L'Inter-commission encourage la poursuite de production de ces données historiques et leur élargissement au périmètre du secteur public.

L'Inter-commission salue le projet d'intégration de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la Déclaration sociale nominative (DSN), prévu à partir de 2020 pour le secteur privé et à partir de 2022 pour le secteur public. Elle suivra avec intérêt la progression de ce projet qui devrait permettre une plus grande comparabilité des données entre les secteurs public et privé, ainsi que la possibilité de mener des observations en panel et sur les rémunérations et les conditions d'emploi.

Elle sera par ailleurs attentive à la préservation des informations contenues actuellement dans la DOETH lors du transfert à la DSN.

3.2.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Point d'information sur le moyen terme : conclusion de l'assemblée plénière
- Rénovation de l'enquête emploi
- Labélisation des statistiques sur les demandeurs d'emploi par l'ASP
- Nomenclature socio-économique européenne
- Dispositif d'observation mise en place pour le suivi du compte personnel de prévention de la pénibilité
- Les nouvelles formes d'emploi

En 2015

- Relevé de conclusion du groupe de consultation sur la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique relatives aux statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi publiées conjointement par la Dares et Pôle Emploi
- L'insertion professionnelle des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Présentations des deux méthodes d'évaluation de la fraude sociale
- L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée par la comptabilité nationale
- L'approche internationale de la mesure du travail dissimulé
- Présentation du projet de mandat du groupe de travail « La mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques »

En 2016

- Présentation du rapport du groupe de travail « Diversité des formes d'emploi »
- Le compte personnel de formation
- Point d'information : avancée du groupe de travail « La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques »
- Panorama des sources et des données sur la formation tout au long de la vie

En 2017

- Les données statistiques sur les représentants du personnel
- Les parcours d'insertion professionnelle des jeunes
- Présentation du rapport du groupe de travail « La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques » (A. Gubian)
- Point d'information sur le projet de rénovation de la nomenclature PCS dans les enquêtes auprès des ménages (annonce du lancement d'un groupe de travail en 2018)
- Point d'information sur les conclusions du groupe de consultation sur les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

En 2018

- Les sources statistiques sur l'emploi des personnes handicapées (en inter-commission avec la commission Services publics et services aux publics)
- Présentation du bilan de moyen terme 2014-2018
- Présentation des avis du moyen terme 2019-2023

3.3. Commission Services publics et services aux publics

3.3.1. Bilan des avis 2014-2018	61
3.3.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	67
3.3.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	69
3.3.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	75

3.3.1. Bilan des avis 2014-2018

Les quinze avis de moyen terme qui ont été adoptés en janvier 2014 pour la commission Services publics et services aux publics (Serpu) ont, dans leur grande majorité, été suivis d'effet. Ces avancées ont été permises ou facilitées par trois facteurs :

- l'accès à de nouvelles sources grâce aux évolutions législatives ou réglementaires ;
- l'enrichissement des systèmes d'observation à partir des données administratives ;
- la constitution de panels par appariements individuels successifs et l'enrichissement de ces panels avec des données localisées.

Parmi les avis qui n'ont pas produit tous les résultats attendus figurent ceux qui n'ont pas été suivis par la commission Serpu ou par une autre commission thématique sur la période 2014-2018.

Il reste des besoins qui ne sont pas couverts ou le sont imparfaitement :

- les bases de gestion, pour un bon nombre d'entre elles, posent des difficultés d'appropriation à leurs utilisateurs ; elles restent insuffisamment documentées et difficiles d'accès ;
- il n'y a pas de véritable suivi des trajectoires pénales, ce qui complique l'analyse de phénomènes comme la récidive ;
- le suivi de la mobilité internationale des « apprenants » (par exemple les étudiants suivant une partie de leurs études à l'étranger) reste aujourd'hui très insatisfaisant ;
- l'absence de système d'information de qualité sur la formation continue des personnels de l'Éducation nationale a été soulignée ; il est ainsi impossible de mesurer avec un minimum de précision l'impact de la formation des enseignants sur la réussite de leurs élèves ;
- l'analyse de l'entrée et des parcours dans l'enseignement supérieur doit être approfondie ;
- la lisibilité de l'offre du SSP en matière de données reste largement perfectible.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

État de santé - Accès aux soins

Avis n°1 - Dispositif : articulation avec l'Europe

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée, après le portage de l'enquête européenne de santé par l'enquête « Santé et protection sociale » de 2014, sur l'articulation des futures enquêtes européennes sur la santé avec les autres sources statistiques existantes, y compris administratives, en France sur les mêmes thématiques.

Un accord a été conclu entre Eurostat et les États membres sur un système cible qui se mettra en œuvre dès 2019. Ce système s'appuie sur une **enquête européenne tous les six ans** et un **module santé dans le panel SILC tous les trois ans**. En France, ces enquêtes seront **enrichies** par appariement **avec les données de l'assurance maladie** (SNIIRAM). Par ailleurs, la France participe à un projet d'Eurostat sur l'enrichissement des indicateurs de morbidité.

Avis n°2 - Dispositif - Cohérence des différentes sources et approfondissement

Le Conseil recommande une plus grande coordination des objectifs et des moyens d'observation statistique des différents producteurs en matière de santé. Il incite ces derniers à approfondir leur champ d'observation d'une part sur les dispositifs de prévention et d'autre part à l'ensemble des professions de santé, ainsi qu'à couvrir l'ensemble des régimes de protection sociale concernés. Il souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale, sociale et professionnelle dans les dispositifs.

Ce souci de cohérence s'est concrétisé par la mise en place de plusieurs **instances de coordination pilotées** par la Drees, qui associent les services producteurs de statistiques, les autres services ministériels, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et des organismes de recherche. Un approfondissement a été réalisé sur la **mesure de la prévention** avec l'actualisation des comptes de la prévention, et sur les **professions de santé**, par appariements de données administratives et exploitations d'enquêtes sur les revenus et les conditions de travail. Enfin, les **dimensions territoriales et sociales** ont été prises en compte par des appariements des données administratives avec des données locales sur la composition sociale des territoires, mais aussi de l'échantillon démographique permanent avec le SNIIRAM.

Avis n°3 - Accès aux soins

Le Conseil encourage les travaux pour une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et géographiques en la matière : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût.

De nombreux travaux ont été réalisés sur l'**accès aux soins** et les **inégalités géographiques dans cet accès**. Ils ont mis au point des indicateurs mesurant la distance d'accès aux soins jusqu'au niveau communal, voire infra-communal dans les grandes agglomérations. Une enquête a également été lancée en 2016-2017 sur les **délais d'attente pour accéder aux soins**.

Avis n°4 - Parcours de soins

Le Conseil incite au développement de travaux sur les parcours de soins selon la situation socio-économique des patients, en intégrant les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.

Un comité de coordination des études sur le sujet a été mis en place sous l'égide de la Drees et l'accès a été permis aux **bases administratives enrichies de données sur le milieu social**.

Avis n°5 - Accès aux données

Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de l'accès aux données administratives et médico-administratives et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent. Il propose que la Statistique publique examine, avec les utilisateurs, les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) d'une mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible et tenant compte des différents rapports et réflexions sur ce sujet.

La loi de modernisation du système de santé a créé le **Système national des données de santé** (SNDS).

Protection sociale, retraite

Avis n°6 - Personnes âgées

Le Conseil souligne l'importance d'un approfondissement de la connaissance des conditions de vie des personnes âgées : niveau d'autonomie, habitat, ressources financières, environnement familial... Il approuve en cela les objectifs poursuivis par l'enquête Care sur les personnes âgées qui aura lieu en 2015. Il rappelle l'importance de disposer d'une information sur ces questions, même plus réduite, mais régulière (annuelle ou bisannuelle) et territorialisée. Il suivra avec attention la nécessaire amélioration de la connaissance des restes à charge dans le financement de la dépendance, par la prise en compte du patrimoine ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle.

L'approfondissement de la connaissance sur les **conditions de vie des personnes âgées** a été réalisé par le biais des enquêtes Care qui mesurent les difficultés dans la vie quotidienne, les relations avec l'entourage, les aidants, les aides financières. La Drees a publié régulièrement de l'information sur les personnes âgées bénéficiant de l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) et de l'**aide sociale à l'hébergement** (ASH), ainsi que sur les structures d'hébergement. Enfin, en 2018 a eu lieu la première collecte de données en vue de constituer la vague du panel Énéas (échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors), un système d'information structurant pour les prochaines années.

Avis n°7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la Statistique publique mobilise l'ensemble des données nécessaires aux analyses en matière de retraites. Cela suppose de mobiliser une information comparable pour tous les régimes, y compris ceux de la fonction publique. Cela suppose également de mieux appréhender l'environnement familial et social lors de la transition entre la vie active et la retraite. À ce titre, il soutient l'appariement de l'Échantillon inter-régimes de retraités (EIR) avec les données fiscales, qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient. Il soutient également les projets d'exploitations statistiques des nouveaux référentiels et répertoires inter-régimes de retraite, ainsi que des données collectées dans le cadre des campagnes « info-retraite ».

Les systèmes d'information dédiés aux retraites sont maintenant enrichis de façon régulière avec des données socio-démographiques, grâce à l'**appariement avec les données fiscales** pour connaître les **niveaux de vie des ménages** par exemple. Deux systèmes de gestion inter-régimes, l'EIRR et le RGCU, sont ou se mettent en place. Néanmoins, ces systèmes de gestion n'ont **pas de finalité statistique** et présentent une difficulté dans l'usage de leurs données à des fins statistiques.

Avis n°8 - Observation partagée État/collectivités locales

Sans méconnaître le travail déjà réalisé en matière d'indicateurs sociaux départementaux disponibles annuellement, le Conseil recommande que s'engage rapidement une réflexion entre la Statistique publique et les Départements, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Un séminaire d'**échanges** a eu lieu entre la Drees, l'Insee et les **Conseils départementaux** en 2016 sur l'observation statistique. Un article de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 exige par ailleurs la **transmission des données par les départements**. Différentes publications sont venues notamment enrichir la diffusion des données sur les prestations d'aide sociale des départements.

Éducation, enseignement supérieur, recherche

Avis n°9 - Parcours scolaires

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des parcours scolaires des élèves et étudiants dans leur diversité (éducative, géographique, sociale, familiale, ...). À cet égard, il considère que la mise en place de l'identifiant national élève (INE), selon les principes de l'arrêté du 16 février 2012 [portant création d'un traitement dénommé Répertoire national des identifiants Élèves, étudiants et apprentis] -- qui séparent notamment la fonction d'immatriculation et celle d'usage de l'identifiant -- est une avancée majeure. Il appuie la Depp pour l'utilisation de cet INE afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

Un avis avait été formulé par le Cnis sur l'identifiant national élèves (INE), qui a marqué une grande avancée dans le débat. Un arrêté a créé le Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis. L'**immatriculation de la quasi-totalité des élèves du second degré** est en cours avec la perspective à court terme d'immatriculer aussi les étudiants de l'enseignement supérieur.

Avis n°10 - Personnels enseignants et non enseignants

Le Conseil souhaite que la Statistique publique apporte un éclairage sur les personnels de l'Éducation nationale enseignants ou non, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, afin notamment d'éclairer les questions du recrutement et du déroulement de carrière. À ce titre, il souhaite que l'entrée par discipline soit faite de manière plus systématique.

Pour les personnels **enseignants et non enseignants**, des panels ont été constitués avec une profondeur historique d'une dizaine d'années pour réaliser un **suivi individuel**, ce qui permet d'étudier la **mobilité** géographique et professionnelle de ces personnels. La Depp a également accès au système d'information des agents du service public (SIASP) et produit chaque année une note d'information sur les **rémunérations** des personnels de l'Éducation nationale. Le service a publié récemment un article sur la comparaison des salaires des enseignantes et des enseignants. La Depp exploite par ailleurs des enquêtes sur les **conditions de travail** et les **risques psychosociaux**.

Avis n°11 - Personnels de la recherche

Le Conseil souhaite que la Statistique enrichisse son éclairage sur les personnels de la recherche tant dans le privé que dans le public, en particulier sur les chercheurs et les ingénieurs. Des investigations sur leur profil et spécialité de formation d'une part, leur domaine de recherche d'autre part en fonction des secteurs d'activité seraient particulièrement pertinentes.

S'agissant du personnel de la recherche, l'enquête sur la recherche et développement des entreprises comporte, tous les deux ans, un volet sur les **chercheurs dans ces entreprises**. Une enquête annuelle est également menée auprès des **administrations**. Enfin, un tableau de bord est dressé sur les seize **principaux organismes de recherche**.

Avis n°12 - Offre post-bac et mobilité des étudiants

Le Conseil encourage les travaux pour mesurer les effets de la localisation des différentes formations post-bac sur la mobilité des étudiants, y compris à l'international.

Plusieurs avancées ont pu être observées sur l'offre post-BAC et la mobilité des étudiants. Dans le cadre d'un co-investissement Sies-Insee sur la mobilité dans l'enseignement supérieur, un kit a été réalisé à destination de toutes les régions pour suivre la **mobilité des élèves entrant dans l'enseignement supérieur** à l'issue de leurs études secondaires. Le système d'information Sise a également fait l'objet de plusieurs exploitations sur les **mobilités entre les académies à l'entrée en master**. Une difficulté a cependant été soulevée sur le suivi de la mobilité internationale. Eurostat demande régulièrement de suivre la **mobilité des apprenants**, mais elle reste **très délicate à mesurer**.

Avis n°13 - Insertion professionnelle

Le Conseil suivra avec attention l'évolution des dispositifs actuels d'observation de l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif et de leurs débuts de carrière.

Les enquêtes d'insertion à court terme dans la vie active (IVA-IPA) ont été rénovées. Depuis 2015, le Sies mène également des enquêtes sur **l'insertion à 18 et 30 mois des diplômés des universités** (DUT, licences professionnelles, masters). De plus, le Sies a publié une étude sur l'emploi des **docteurs juste après l'obtention du doctorat ou à plus long terme**. De nombreux indicateurs ont été diffusés sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail. La Depp s'est vue contrainte par la loi Travail de fournir de manière détaillée une **information aux familles sur l'insertion de leurs enfants** sur le marché du travail à leur sortie de lycées professionnels ou de l'apprentissage. Le Sies publie également de nombreuses informations en **open data** sur les **indicateurs d'insertion** à un niveau relativement fin.

Avis n°14 - Sortants sans diplôme

Le Conseil souhaite que la Statistique publique fournisse des données permettant de mesurer et d'analyser le processus de sortie du système éducatif sans diplôme, si possible comparables avec d'autres pays.

Concernant les sortants sans diplôme, un travail a été mené pour corriger les ruptures de séries dues à la refonte du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 qui biaisaient les évolutions du taux de sorties précoces (proportion parmi les 18-24 ans de jeunes qui ne sont plus en études et sont sans diplôme ou peu diplômés). La Depp produit maintenant une **série sur les sortants sans diplôme** qui semble assez robuste. Pour produire des **indicateurs départementaux**, la Depp s'appuie pour l'instant sur le recensement de la population pour calculer un *proxy* de ces sorties précoces, mais les données ne sont disponibles que trois ou quatre ans plus tard. À l'avenir, le suivi des parcours scolaires permettra d'estimer finement les personnes sorties sans diplôme du système scolaire en appariant le fichier des élèves avec celui des résultats aux examens. Produire des statistiques finement localisées constituera un apport très important.

Sécurité, justice

Avis n°15

a) *Le Conseil rappelle la nécessité pour le débat public de statistiques produites de façon indépendante et de qualité sur la sécurité et la réponse pénale.*

b) *Les besoins sont multiples, que ce soit pour le grand public, pour éclairer les politiques publiques locales et nationales, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics, prévenir la violence intra familiale ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits... Le Conseil se félicite des progrès réalisés, mais souligne néanmoins la nécessité de mieux faire connaître les statistiques existantes et de prolonger les travaux pour répondre à ces attentes. Il propose que la refonte du dispositif d'information et d'organisation (création d'un nouveau service statistique ministériel en 2014) soit l'occasion d'un point régulier avec les utilisateurs sous une forme à déterminer.*

c) *Le Conseil souligne l'importance de s'appuyer simultanément sur les enquêtes auprès de la population (« Cadre de Vie et Sécurité » et autres enquêtes sur des domaines ou des territoires spécifiques) et sur les données administratives pour une meilleure compréhension du sujet dans tous ses aspects : délinquance subie et enregistrée, perception et conséquences sociales, appréciation de l'efficacité des services de police et de justice.*

d) *Il prend note avec satisfaction des progrès en cours pour disposer de statistiques administratives de meilleure qualité du fait de l'évolution des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. Il sera attentif à ce que ceux-ci permettent le rapprochement des données de sécurité (police et gendarmerie) afin de diffuser une information statistique plus cohérente, plus détaillée, documentée, et localisée au lieu de l'infraction.*

e) *Il soutient le développement d'un système d'information décisionnel par le ministère de la Justice, lequel devrait aboutir à des statistiques détaillées sur la réponse pénale par nature*

d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés ainsi que sur les délais, de la commission des faits à l'exécution des peines.

f) Il appuie les efforts ainsi engagés pour suivre les trajectoires pénales, notamment via des panels.

g) Il souhaite des éléments pour mieux juger des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la récidive.

Concernant le thème de la sécurité, le moyen terme a surtout été marqué par la **création du Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSM-SI)** en septembre 2014. Les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie ont fait l'objet de nombreuses exploitations et un **système d'information décisionnelle se met en place** (SSM Justice). De nombreuses **statistiques conjoncturelles et territorialisées** ont été publiées par le SSM-SI. Les études et analyses se sont développées et un effort important a été consenti pour l'**accès des chercheurs aux données**. Enfin, des réflexions ont été conduites sur le dispositif d'observation de l'insécurité. Ce sujet avait d'ailleurs donné lieu à une rencontre du Cnis en septembre 2016. Il reste en revanche très **difficile de suivre les trajectoires pénales** pour l'instant, ce qui fait **obstacle à l'analyse de la récidive**.

3.3.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis du moyen terme 2014-2018 de la commission Services publics et services aux publics (Serpu), l'année où l'examen de son suivi a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis de commission qui a été pris à l'issue de l'examen.

Par exemple, l'avis de moyen terme n°9 a été mis à l'ordre du jour d'une réunion de la commission en 2014, et l'examen de son avancement a donné lieu à l'avis n°4 de 2014.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission Serpu				
	2014	2015	2016	2017	2018
État de santé - Accès aux soins					
n°1 - Dispositif : articulation avec l'Europe			avis n°2		
n°2 - Dispositif - Cohérence des différentes sources et approfondissement				avis n°4 avis n°7	
n°3 - Accès aux soins			avis n°2		
n°4 - Parcours de soins				avis n°5	
n°5 - Accès aux données			avis n°1	avis n°5	
Protection sociale, retraite					
n°6 - Personnes âgées				avis n°5 avis n°6	
n°7 - Retraite			avis n°5		
n°8 - Observation partagée État/collectivités locales					
Éducation, enseignement supérieur, recherche					
n°9 - Parcours scolaires	avis n°4				
n°10 - Personnels enseignants et non enseignants		avis n°1			
n°11 - Personnels de la recherche					
n°12 - Offre post-bac et mobilité des étudiants					
n°13 - Insertion professionnelle					
n°14 - Sortants sans diplôme	avis n°3				
Sécurité, justice					
n°15		avis n°2			

La commission a tenu sept réunions durant lesquelles l'avancement des avis de moyen terme a été examiné. Deux autres réunions ont été organisées en inter-commission, avec la commission Environnement et développement durable (EDD) en avril 2017 et avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT) en mai 2018. Les avis qui y ont été pris n'ont pas

concerné les sujets de moyen terme de la commission Serpu. Enfin, la réunion d'octobre 2018 a été quasi-exclusivement consacrée au prochain moyen terme.

Quatre avis de moyen terme – les avis n°8, n°11, n°12 et n°13 – n'ont pas été suivis par la commission au cours des cinq années du moyen terme. L'avis n°13 (sur l'insertion professionnelle) a en réalité été examiné lors de la réunion de novembre 2017 de la commission EQRT, qui a souligné « *la cohérence du système d'information statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes* » (voir partie 3.3.3.). Les trois autres avis ont tout de même produit des résultats, certes partiels.

On notera que l'avis de commission n°2 de 2016 a couvert deux avis de moyen terme (n°1 et n°3), et que l'avis de commission n°5 de 2017 en a couvert trois (n°4 à n°6). Cela suggère que ces avis de moyen terme se recoupent en partie et que c'est cette partie commune qui a été traitée par un avis de commission. On notera aussi que l'avis de moyen terme n°5 (sur l'accès aux données) a été suivi deux fois par la commission, une première fois en 2016 et une seconde en 2017.

L'avis de moyen terme n°15 a été examiné lors d'une réunion de la commission en 2015. L'avis qui a été pris à cette occasion (avis n°2 de 2015) ne répond qu'à une partie des préoccupations exprimées par cet avis de moyen terme. Il faut toutefois reconnaître que ce dernier, qui en réalité abordait cinq sujets différents, était trop ambitieux pour être suivi dans sa totalité par la commission.

Enfin, on retiendra que la commission a traité au cours de ses réunions sur la période quinquennale, de sujets qui n'étaient pas inscrits à son agenda de moyen terme. Il s'agit :

- de la sécurité routière, qui a donné lieu aux avis n°1 et n°2 de 2014 ;
- de la couverture des DOM par les enquêtes du service statistique public, en l'espèce l'enquête santé européenne (avis n°3 de 2016) ; ce sujet figurait toutefois dans le programme de moyen terme de la commission Territoires (avis 4.F) ;
- de l'enquête Elfe de l'Ined (avis n°4 de 2016) ;
- du lien entre santé et environnement, qui a été traité en inter-commission avec la commission EDD en avril 2017 ; ce sujet était inscrit au programme de moyen terme de la commission EDD.

3.3.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil souligne l'intérêt que présente la production régulière d'indicateurs d'accidentalité par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Conscient de la forte médiatisation de ces données, le Conseil préconise une large information sur la façon dont sont calculés les indicateurs mensuels et annuels afin d'accompagner les utilisateurs en termes de pédagogie et de recommandations selon les objectifs qu'ils poursuivent.

Avis n°2

Le Conseil souhaite que les différents acteurs en charge des dispositifs d'information sur la sécurité routière (accidentalité, indemnisation, réponse pénale, séquelles permanentes, etc.) articulent leurs informations, initialisent des séries permettant d'apprécier les évolutions, et tiennent compte - dans la mesure du possible - des impacts sur l'entourage des accidentés.

Le Conseil souhaite que lui soient régulièrement présentés les résultats des efforts qui auront été réalisés.

Avis n°3

Le Conseil note avec intérêt l'utilisation par la Depp du recensement de la population (RP) pour compléter et enrichir - notamment au niveau infranational - les analyses sur les sorties précoces du système scolaire fournies par les indicateurs et les panels.

Il encourage par ailleurs la Statistique publique à expertiser si l'enquête annuelle du RP permettrait de calculer des évolutions annuelles au moins au niveau national.

Référence : avis de moyen terme n°14 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°4

Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information qui permette d'étudier le poids des déterminismes sociaux sur les parcours tout au long de la scolarité, du premier degré au supérieur. Élaboré à des fins statistiques, ce système d'information doit respecter la confidentialité des informations.

Le Conseil souhaite que la Depp fasse régulièrement le point sur les avancées de ses travaux sur les parcours scolaires devant la commission.

Référence : avis de moyen terme n°9 de la commission Services publics et services aux publics.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil constate que les systèmes d'information sur les personnels enseignants et non enseignants apportent de nombreuses informations sur la mobilité, les rémunérations et les conditions de travail des personnels qui permettent d'éclairer les questions de recrutement et de carrière.

Il regrette toutefois que les statisticiens n'aient pas accès à des informations de qualité sur la formation continue de ces personnels.

Le Conseil souhaite avoir une présentation régulière des avancées du projet SIRHEN (Système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale) dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la Statistique publique.

Référence : avis de moyen terme n°10 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°2

Le Conseil note les avancées réalisées depuis fin 2013, date du précédent échange sur les statistiques de la sécurité et de la justice, en termes de clarification des missions des différents acteurs concernés, par exemple dans le pilotage de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) et en termes de diffusion des données. La mise en cohérence en cours des systèmes d'information des ministères de la Justice et de l'Intérieur devrait permettre à terme par ailleurs d'harmoniser les statistiques sécurité et justice. Le Cnis appuie ces démarches.

Il souligne toutefois comme l'Autorité de la statistique publique que le décret du 1^{er} octobre 2015 redéfinissant les missions de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) comporte des ambiguïtés sur le partage des missions entre l'ONDRP et le service statistique ministériel-Sécurité intérieure (SSM-SI).

Le Conseil réaffirme la nécessité de s'appuyer simultanément sur les enquêtes auprès de la population et sur les données administratives pour disposer de différents angles d'appréciation et de connaissance de l'insécurité et rappelle l'importance du comité de concertation de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) - dont le principe d'annualité a été débattu - pour que les utilisateurs puissent émettre leurs souhaits et participer à son évolution. Il recommande que soient explorées les voies permettant de mieux connaître l'insécurité sans victime directe, notamment l'insécurité économique et environnementale. Il note par ailleurs une demande de rendre plus visibles les données diffusées.

Référence : avis de moyen terme n°15 de la commission Services publics et services aux publics.

Année 2016

Avis n°1

Le Conseil se félicite de la politique d'ouverture de l'accès aux données de santé définie par la loi de modernisation du système de santé, ainsi que de la vigilance portée au cadre de protection des données personnelles. Le système national des données de santé en cours de constitution fournira une base riche en potentialités pour la Statistique publique, l'évaluation et la recherche.

La Commission a fait ressortir les enjeux de mise à disposition pour les chercheurs français et étrangers et l'importance de l'accompagnement à leur proposer et encourage les échanges au sein de comités d'utilisateurs et de réseaux de chercheurs, même si le modèle économique reste à préciser.

Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°2

Le Conseil soutient le nouveau système d'observation de santé de la population qui, outre des enquêtes thématiques ou auprès de populations particulières et les données des bases médico-administratives, comportera trois dispositifs principaux : 1. une enquête santé européenne tous les six ans à compter de 2019 ; 2. un module santé dans le panel SILC-SRCV tous les trois ans à compter de 2020 ; 3. l'échantillon démographique permanent de l'Insee. Ces trois dispositifs seront appariés avec des données du SNDS (Système national des données de santé), l'échantillon démographique permanent l'étant tous les ans. Ce système articulera des données médico-administratives et des données d'enquêtes ou d'origine administrative et présentera une dimension longitudinale. Il sera ainsi possible de dresser à intervalle régulier un panorama de l'état de santé de la population résidant en France, d'éclairer les déterminants de santé et les inégalités sociales de santé.

Référence : avis de moyen terme n°1 et n°3 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°3

Pour éclairer la situation sanitaire pour l'ensemble du territoire national, le Conseil recommande que l'enquête santé européenne prévue en 2019 fournisse des résultats pour chacun des cinq départements d'outre-mer.

Référence : avis général de moyen terme n°34 de la commission Territoires.

Avis n°4

La commission a bénéficié d'une présentation de la gouvernance, du cadre de production et d'études et de la mise à disposition de l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (Elfe).

La loi santé et ses textes réglementaires vont prévoir de nouvelles dispositions dans l'accès aux données avec des méthodologies de référence de suivi de cohortes et des procédures adaptées vis-à-vis de la Cnil. Par ailleurs, les évolutions technologiques permettent désormais des accès sécurisés aux informations personnelles très détaillées et sensibles.

Dans ce cadre, soucieux de contribuer à faciliter l'accès aux données des chercheurs, le Conseil suivra les avancées dans la mise à disposition des données d'Elfe aux équipes de recherche extérieures à la gouvernance d'Elfe.

Référence : avis général de moyen terme n°1 et n°8.

Avis n°5

Bien connaître les retraités, le montant des pensions et les droits générés au cours de la vie professionnelle est un enjeu de société majeur. C'est pourquoi le Conseil a souhaité que les systèmes d'information et les statistiques relatifs à la retraite soient présentés.

La Commission constate que le souci de mutualiser les informations de chaque régime permet une meilleure connaissance du domaine des retraites, même si les informations des régimes obligatoires et facultatifs restent pour le moment séparées.

L'approche multidimensionnelle du système d'information qui utilise des données administratives de gestion, des enquêtes statistiques, des bases de données inter-régimes permet d'éclairer différents thèmes comme le montant des pensions, les caractéristiques des retraités ou encore les droits acquis et les carrières. La Commission constate l'avancée dans la connaissance des polypensionnés et invite les producteurs de données à maintenir cet effort.

La Commission apprécie que les enjeux de statistique, d'études et de mise à disposition des informations soient bien pris en compte par les organismes gérant les régimes de retraite. Outre l'intérêt des appariements actuels pour disposer de quelques données sur la famille, les potentialités d'autres appariements pour disposer de davantage de données socio-économiques et sur les ménages ont été soulignés. L'importance d'associer une documentation adaptée à la mise à disposition des données est majeur.

Pour les outils de gestion développés en inter-régimes comme le répertoire de gestion des carrières unique, le Conseil recommande que les réflexions liées aux objectifs statistiques soient menées dès le lancement des projets concernés.

Référence : avis de moyen terme n°7 de la commission Services publics et services aux publics.

Année 2017

Inter-commission avec la commission EDD (avril 2017)

Avis n°1

L'Inter-commission note l'avancée du suivi des actions du plan national santé et environnement. Elle appuie la déclinaison régionale de ce plan. À partir de l'expérience de mise en œuvre du plan dans la région Centre-Val de Loire, il apparaît :

- d'une part, l'insuffisance actuelle de certaines données pour quantifier ou caractériser la présence et la teneur de certaines sources de nuisances ou de pollution, notamment les phénomènes émergents (ondes et nanomatériaux), au niveau territorial approprié ;
- d'autre part, la difficulté de quantifier l'impact direct des facteurs environnementaux sur l'état de santé de la population.

L'Inter-commission incite les différents producteurs et utilisateurs à harmoniser davantage les indicateurs afin d'homogénéiser les données environnementales pour permettre de caractériser des zones sensibles et de mesurer les niveaux d'exposition.

Avis n°2

La difficulté à relier les données environnementales aux pathologies existantes souligne la nécessité de disposer des parcours de vie des populations. La cohorte Constances, base longitudinale de données de santé présentée par l'Inserm, pourrait y répondre.

Elle rapproche d'ores et déjà les données de santé collectées de données environnementales par l'appariement des adresses résidentielles géocodées et de bases de données cartographiées de pollutions atmosphériques.

L'Inter-commission encourage la poursuite de ces appariements avec d'autres données environnementales, comme la qualité des eaux distribuées par exemple, qui apporteront de nouveaux éléments de connaissances.

Avis n°3

L'Inter-commission encourage le dispositif de valorisation et de diffusion des résultats de la cohorte Constances, ainsi que la mise à disposition des données localisées aux chercheurs et professionnels de santé et des services chargés du suivi de la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Plus généralement, l'Inter-commission veillera à l'amélioration de l'accès des utilisateurs aux sources existantes et à ce que la Statistique publique garantisse la documentation des sources.

Référence : avis de moyen terme n°3 C. de la commission Environnement et développement durable.

Commission Serpu (octobre 2017)

La Commission a pris connaissance du système d'informations et des projets envisagés sur le champ des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Avis n°4

La Commission salue les nombreux enrichissements et les nouvelles sources créées depuis la dernière séance du Cnis consacrée à cette thématique en 2011/2012.

Le Système d'information actuel s'organise ainsi autour de plusieurs opérations :

- des enquêtes :
 - régulières auprès des structures médico-sociales (ES-Handicap 2014 et EHPA 2015),
 - spécifiques auprès des usagers et bénéficiaires de dispositifs (dispositif Phedre),
 - ponctuelles en population générale auprès des personnes vivant à domicile ou en institution (enquêtes Care) ;

- l'exploitation de données administratives ;
- le suivi d'un panel d'élèves en situation de handicap.

Des appariements peuvent compléter le dispositif sur les informations non captées dans les enquêtes en population générale et affiner les données obtenues de manière déclarative.

Les données sont nombreuses, multiples, et permettent d'accroître la connaissance du domaine. La structure de ce système mériterait cependant d'être clarifiée pour expliciter la complémentarité des sources et leur articulation.

La Commission recommande donc aux producteurs du SSP, et notamment à la Drees, de mener une cartographie du système d'informations existant, en faisant apparaître le rôle des différents acteurs et les calendriers. L'organisation de la diffusion des données aux chercheurs et utilisateurs ainsi que le mode d'accès selon le statut du demandeur devraient être précisés.

Référence : avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°5

La Commission déplore la rareté des approches longitudinales en population générale. Elle suivra avec grand intérêt le projet d'enrichissement de l'échantillon démographique permanent (EDP) par les données du système national de données de santé (SNDS) qui, à terme, englobera les données des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Cet enrichissement permettra la mise à disposition de données de panel, notamment pour éclairer la question des inégalités de santé. Le dispositif, tel que présenté à ce jour, ne couvre cependant pas les besoins relatifs aux situations d'entrée en dépendance.

Référence : avis de moyen terme n°4, n°5 et n°6 de la commission Services publics et services aux publics.

Avis n°6

Pour compléter le système actuel, plusieurs projets sont envisagés :

- la création d'un nouvel échantillon de demandeurs et de bénéficiaires de prestations pour l'autonomie et l'hébergement des personnes âgées (panel Énéas), qui sera enrichi par des appariements avec d'autres sources de données, afin de permettre un suivi des parcours complet et transversal ;
- la réalisation d'une enquête en population générale « Autonomie » à l'échéance de 2021, la dernière enquête sur le champ du handicap datant de 2008-2009.

La Commission souligne la pertinence de ces projets et suivra avec attention leur avancée.

Référence : avis de moyen terme n°6 de la commission Services publics et services aux publics et n°2 de la commission Démographie et questions sociales.

Avis n°7

La Commission note que la représentativité territoriale des données, prise en compte dans certaines sources, mérite d'être étendue.

De plus, l'enjeu des comparaisons internationales doit être clairement intégré au système d'information, notamment dans le contexte de la mise en œuvre des indicateurs de développement durable.

Référence : avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services aux publics et n°2 de la commission Démographie et questions sociales.

Année 2018

Inter-commission Emploi, qualification et revenus du travail & Services publics et services aux publics (3 mai 2018)

Avis n°1

L'Inter-commission souligne la diversité et le nombre de sources existantes pour décrire l'emploi des personnes handicapées. Les présentations ont illustré la complémentarité des champs couverts par les principaux producteurs (Dares, Drees et DGAFP) ainsi que la complémentarité des approches.

Trois entrées peuvent ainsi être distinguées :

- du côté des employeurs en milieu ordinaire : les données administratives collectées auprès des entreprises et des administrations assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- du côté des structures d'accueil médico-sociales : les données des enquêtes administratives auprès des établissements de travail protégé (Ésat), des centres de rééducation professionnelle (CRP) et des services d'accompagnement à la vie sociale ;
- du côté des individus : les données des enquêtes en population générale (comme l'enquête Emploi de l'Insee) et les enquêtes spécifiques sur le handicap (comme le dispositif Handicap, incapacités, dépendance / HID, les enquêtes Handicap Santé / HS, et à venir l'enquête Autonomie).

L'Inter-commission regrette la rareté des croisements réalisés entre les différentes sources de données et encourage les utilisateurs à les développer.

Par ailleurs, la production des données en séries demeure un outil précieux pour apprécier les évolutions, comme le montrent les illustrations de la Drees et de la Dares. L'Inter-commission encourage la poursuite de production de ces données historiques et leur élargissement au périmètre du secteur public.

L'Inter-commission salue le projet d'intégration de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la Déclaration sociale nominative (DSN), prévu à partir de 2020 pour le secteur privé et à partir de 2022 pour le secteur public. Elle suivra avec intérêt la progression de ce projet qui devrait permettre une plus grande comparabilité des données entre les secteurs public et privé, ainsi que la possibilité de mener des observations en panel et sur les rémunérations et les conditions d'emploi.

Elle sera par ailleurs attentive à la préservation des informations contenues actuellement dans la DOETH lors du transfert à la DSN.

3.3.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- L'ouverture des données publiques de santé
- Moyen-terme 2014-2018 du Cnis : axes directeurs, horizon des premiers dispositifs opérationnels
- Statistiques sur la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels
- Accès aux dispositifs sociaux
- Projets structurants de l'éducation nationale : décrochage scolaire et parcours scolaires (en lien avec l'identification des élèves)

En 2015

- Les systèmes d'informations sur les personnels de l'éducation nationale
- État des lieux de la Statistique publique sur la sécurité et présentation des travaux du *Service statistique ministériel de la sécurité intérieure* (SSM SI)
- Les travaux et la diffusion du Service statistique du ministère de la Justice en lien avec l'insécurité
- Les missions et les travaux de l'ONDRP dans le nouveau cadre institutionnel
- Présentation de l'enquête *Cadre de vie sécurité* (CVS)

En 2016

- Le cadre législatif et le dispositif d'observation de la santé publique
- Information sur l'enquête Elfe
- Les enjeux de la Statistique publique dans le champ du système des retraites

En 2017

- Santé et environnement (en inter-commission avec la commission Environnement et développement durable) : présentation du plan national Santé, évaluation de l'impact sanitaire de la pollution de l'air en France métropolitaine, la cohorte « Constances »
- Personnes handicapées, personnes âgées dépendantes : état des statistiques et perspectives

En 2018

- Les sources statistiques sur l'emploi des personnes handicapées (en inter-commission avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail)
- Présentation du bilan de moyen terme 2014-2018
- Présentation des avis du moyen terme 2019-2023

3.4. Commission Entreprises et stratégies de marché

3.4.1. Bilan des avis 2014-2018	77
3.4.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	81
3.4.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	83
3.4.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	88

3.4.1. Bilan des avis 2014-2018

Les sept avis de moyen terme qui ont été adoptés en janvier 2014 pour la commission Entreprises et stratégies de marché (ESM) ont, dans leur grande majorité, été suivis d'effet. C'est particulièrement vrai pour l'avis n 1 (dimension internationale), l'avis n 2 (description de l'appareil productif) et l'avis n 7 (sur l'accessibilité surtout). Il reste toutefois des sujets auxquels le prochain moyen terme devra accorder une grande attention. Ainsi, dans le domaine international, la Commission a alerté sur la qualité des statistiques dans le cadre du projet Simstat. Sur le tourisme, la diversité des acteurs fait naître une nécessité de cartographier ces acteurs et les systèmes d'information existants, une préoccupation que nous retrouvons dans de nombreuses commissions. La charge de la collecte des enquêtes sur les pratiques culturelles mérite elle aussi d'être pointée. L'utilisation d'autres sources, notamment des logiciels privés qui enregistrent les pratiques agricoles, pourrait notamment être étudiée.

Parmi les autres besoins à couvrir figurent un certain nombre structurels : sur le poids des règlements-cadres européens, la compétitivité internationale des entreprises, la pédagogie sur les nouvelles catégories d'entreprises et le profilage, la diffusion, les efforts de simplification et d'allègement de la charge des répondants ou l'impact de l'économie numérique sur nos dispositifs de collecte. En la matière, il s'agit de capter des usages qui se développent et se renouvellent très rapidement en adaptant les dispositifs de collecte à ce développement. Il convient aussi de tirer parti des nouvelles sources disponibles et, le cas échéant, d'en mesurer les limites en revenant sur les différents mythes qui les entourent. Quant aux plates-formes, l'enjeu consiste à mesurer leur part dans certains secteurs économiques et à utiliser les données qu'elles produisent en complément des enquêtes existantes. Toujours sur l'économie numérique, différentes commissions ont exprimé le besoin de croiser les regards. Il ne s'agit pas seulement d'étudier l'équipement en technologies de l'information et de la communication, mais aussi d'apprécier les impacts sur l'organisation même des entreprises.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Avis n°1 – Dimension internationale

Le Conseil souligne l'importance de poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et de mieux mesurer la mondialisation du système productif.

- *Il réaffirme le caractère fondamental de la nouvelle notion d'entreprises, intégrant le concept de « groupe » pour apporter des éclairages au niveau mondial. Il soutient les travaux menés en ce sens. Il rappelle la nécessité d'une connaissance statistique de l'activité des implantations à l'étranger des groupes.*
- *Le Conseil souhaite que la Statistique publique française s'implique fortement dans le projet européen FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics) d'Eurostat, visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises. Il souhaite être informé régulièrement des avancées de ce projet et que la Statistique publique y relaie ses avis.*
- *Le Conseil demande que la Statistique publique s'attache à la mesure de toutes les dimensions de la compétitivité internationale des entreprises (y compris des PME et micro-entreprises) : résultats (parts de marché, taux de marge...), facteurs de compétitivité liés aux coûts (du travail et du capital) et hors coûts (montée en gamme des produits, qualifications...). Il souhaite que ces statistiques soient diffusées avec des comparaisons européennes et internationales ou par rapport aux principaux partenaires.*
- *Il souhaite par ailleurs que les efforts d'Eurostat pour simplifier et alléger le coût des statistiques de flux intracommunautaires de marchandises n'altèrent pas la qualité des informations nécessaires à l'étude des déséquilibres des flux intra-européens.*

Cet avis abordait quatre thèmes différents. Le premier, **la mondialisation du système productif**, se fonde sur un dispositif d'enquêtes, notamment l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM) et l'enquête *Outward-FATS* qui mesure l'internationalisation des groupes français. Ces enquêtes ont donné lieu à de nombreuses publications dans les différentes collections de l'Insee

et des données ont été mises à la disposition des chercheurs. La Commission a également formé le souhait que la Statistique publique s'implique dans **le projet européen FRIBS**, le règlement cadre sur les statistiques d'entreprises. Cette forte implication de la France se révèle coûteuse en termes de ressources, mais elle permet de sanctuariser un dispositif de collecte qui ne pourrait pas l'être en dehors de ce règlement. Elle renforce aussi le répertoire EuroGroups (EGR) et sa finalité statistique, grâce à son alimentation en micro-données. La Commission a par ailleurs insisté sur **la compétitivité internationale des entreprises**. Sur le sujet, de nombreuses informations détaillées ont été diffusées par les publications dans la revue *Insee Références* sur les entreprises. Enfin, sur l'allègement de la charge de collecte pour les entreprises **via le projet Simstat** sur les flux intracommunautaires de marchandises, les présentations effectuées au cours de deux réunions de la commission ont mis en évidence la nécessité d'une vigilance sur le maintien de la qualité des informations.

Avis n°2 – Description de l'appareil productif

- *Le Conseil salue la mise en place du répertoire statistique des entreprises, outil central pour une meilleure connaissance de l'appareil productif dans toutes ses dimensions.*
- *Il préconise que la nouvelle notion de catégories d'entreprises sur laquelle il repose soit appliquée de façon cohérente à l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...*
- *Il souhaite, parallèlement, une connaissance approfondie de l'organisation des activités productives : partage international du travail, organisation en réseau, filières (agriculture, bois, agroalimentaire...), sous-traitance...*
- *Il souhaite un enrichissement des statistiques disponibles :*
 - *sur la localisation fine du système productif ;*
 - *sur les différents types de prélèvements fiscaux/aides publiques selon leur finalité, par catégorie et activité d'entreprises ;*
 - *pour certains types d'entreprises (entreprises de petite taille, artisanat, non-salariés, CAC40...) ;*
 - *sur les associations. Sur ce point, il rappelle son souhait d'une réalisation régulière de l'enquête sur les associations.*
- *Il demande qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques du tourisme et suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport Bernadet sur les transports.*

S'agissant de la description de l'appareil productif, l'avis abordait quatre thèmes. Au-delà des travaux qui se poursuivent sur le profilage des groupes, la Commission a souligné le besoin d'appliquer de manière cohérente **la notion d'entreprise** sur l'ensemble du système statistique. Les catégories d'entreprises se diffusent dans les dispositifs d'enquête et les répertoires. Par ailleurs, des analyses sont réalisées à partir de cette notion. La Commission a recommandé par ailleurs d'approfondir **la connaissance de l'organisation des activités productives sur différents sujets**. Une production importante a été réalisée sur le partage international du travail, l'organisation en réseau ou le suivi des filières. Une étude a également été diffusée sur les emplois de service dans l'industrie dans *Insee Références* sur les entreprises. La Commission a également demandé l'enrichissement des statistiques sur différents sujets comme la localisation du système productif, la fiscalité d'entreprise, l'artisanat ou les associations. Des avancées substantielles ont été réalisées dans ces domaines. Enfin, elle avait demandé un état des lieux sur **le secteur du tourisme et le transport**. Une première publication a été réalisée sur les plates-formes d'hébergement touristiques dans un *Insee Analyses*. En matière de transport, le service statistique public s'est attaché à mettre en œuvre les préconisations du rapport Bernardet.

Avis n°3 – Approches thématiques des entreprises

Le Conseil marque un intérêt particulier pour la production de résultats, dans les cinq ans à venir, sur les thèmes suivants, sans qu'un ordre de priorité ne soit encore établi :

- a) la gestion des aspects environnementaux par les entreprises, y compris publiques, et si possible au niveau régional : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution) et logistique, utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité... ;*
- b) les aspects économiques (coûts/prix/subventions) des filières d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biocarburants, énergie marine, etc.) avec des comparaisons européennes ;*
- c) les investissements des entreprises pour l'innovation et la recherche ;*
- d) l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment dans les très petites entreprises (TPE) ;*
- e) le marché du commerce électronique ;*
- f) les pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts.*

L'avis de la commission visait à la production de résultats sur cinq thèmes. S'agissant de **la gestion des aspects environnementaux et de développement durable par les entreprises**, il existe plusieurs dispositifs de collecte, notamment les enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie, les déchets ou l'enquête Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises dont la dernière édition a été conduite en 2016. Ces collectes permettent de réaliser des analyses sur ces sujets. Concernant les filières d'énergies renouvelables, des travaux ont été conduits à l'échelle européenne sur l'élaboration des comptes des énergies renouvelables. En matière de **recherche et développement**, plusieurs dispositifs d'enquêtes existent, notamment les enquêtes annuelles du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les moyens en R&D. S'agissant des technologies de l'information et de la communication, nous pouvons citer les deux enquêtes sur l'utilisation des **technologies de l'information et de la communication** (enquêtes TIC). Enfin, sur les pratiques agroalimentaires, des enquêtes sont conduites sur les pratiques culturelles, mais elles soulèvent un problème de charge.

Avis n°4 – Responsabilité sociétale

Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour une production régulière de résultats sur la responsabilité sociétale des organisations (entreprises et employeurs publics) et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs investissements socialement responsables.

Sur le sujet de **la responsabilité sociétale**, une enquête est menée sur le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises. Une réunion de la commission a abordé ce sujet en 2014, ainsi qu'une inter-commission Système financier et financement de l'économie et Environnement et développement durable en 2015, avec un point sur les investissements socialement responsables. Il ne fait pas de doute que cette thématique sera un des axes majeurs du prochain moyen terme.

Avis n°5 – Évolution de l'appareil productif

Le Conseil préconise une veille sur la possibilité de prise en compte dans la statistique :

- *de l'économie circulaire ;*
- *ainsi que des nouveaux services :*
 - *liés à la dématérialisation : télémédecine, e-learning ;*
 - *liés à Internet : réseaux sociaux, moteurs de recherche, archivage (cloud) ;*
 - *développés dans une optique de développement durable (« économie de la fonctionnalité »).*

L'avis n°5 visait à la prise en compte dans la Statistique publique de l'économie circulaire et des nouveaux services. Là encore, ces sujets ont donné lieu à différentes publications par le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire dans sa collection *Repères*. Des questions ont également été introduites dans les enquêtes TIC pour approcher ces nouveaux services.

Avis n°6 – Industrie et services

Le Conseil suivra avec attention l'état des réflexions au niveau international sur les critères actuels qui permettent de définir les contours de l'industrie et son interaction avec les services. Il souhaiterait une connaissance approfondie de la manière dont les entreprises françaises organisent leur chaîne de valeur (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

Pour répondre à l'avis sur l'industrie et les services, l'enquête sur **les chaînes d'activité mondiales (CAM)** offre de nombreuses potentialités. Cette évolution des périmètres respectifs de l'industrie et des services ainsi que de leurs relations est une des composantes des transformations en cours induites par la globalisation de l'économie et sera abordée dans le prochain moyen terme.

Avis n°7 – Méthodologie, accessibilité, pédagogie

- *Le Conseil demande que le dialogue se poursuive avec les chercheurs et les bureaux d'études pour continuer de faciliter leurs conditions d'accès aux données détaillées et permettre ainsi une large utilisation de celles-ci pour le débat social.*
- *Il constate une attente croissante d'utilisation de données individuelles sur le comportement des entreprises pour mieux interpréter les résultats macro-économiques et propose que la Statistique publique se rapproche de chercheurs pour trouver à cette fin des méthodologies sécurisées et à moindre coût (approche granulaire par exemple).*
- *Il demande que les efforts de simplification et notamment de réduction de la charge de réponse des entreprises, lui soit régulièrement présentée.*

En termes de méthodologie, la Commission a insisté sur la nécessité de veiller à **l'accès des chercheurs aux données détaillées** mises à la disposition par différents services. Les progrès en la matière ont été très nets. Pour **la simplification et l'allègement de la charge des entreprises**, la Commission a encouragé la poursuite de la dématérialisation des enquêtes, le recours aux données administratives et la coordination des échantillons pour qu'une entreprise de petite taille ne soit pas amenée à répondre à un trop grand nombre d'enquêtes.

3.4.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis du moyen terme 2014-2018 de la commission Entreprises et stratégies de marché (ESM), l'année où l'examen de son suivi a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis de commission qui a été pris à l'issue de l'examen.

Par exemple, l'avis de moyen terme n°3 a été abordé par un point à l'ordre du jour d'une commission en 2014 et l'examen de son avancement a donné lieu à l'avis n°2 de cette année-là.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission ESM				
	2014	2015	2016	2017	2018
n°1 Dimension internationale	avis n°1 avis n°3	avis n°2	avis n°2		avis n°1
n°2 Description de l'appareil productif		avis n°1 avis n°2	avis n°1	avis n°2	avis n°1
n°3 Approches thématiques des entreprises	avis n°2			avis n°1 avis n°1 (com SysFi)	
n°4 Responsabilité sociétale		avis n°1 (intercom SysFi+EDD)			
n°5 Évolution de l'appareil productif	avis n°2 avis n°3				
n°6 Industrie et services					
n°7 Méthodologie, accessibilité, pédagogie	avis n°1		avis n°2 avis n°3		

La commission a tenu neuf réunions durant lesquelles l'avancement des avis de moyen terme a été examiné. La réunion d'octobre 2018 a été consacrée au prochain moyen terme.

Les avis n°1 et n°2 de moyen terme ont été les plus suivis : ils ont fait l'objet d'un avis de commission chaque année, excepté en 2017 pour le premier et en 2014 pour le second. Pour la dimension internationale (avis n°1), le projet Simstat sur les échanges bilatéraux de biens entre pays de l'Union européenne a ainsi été abordé dans deux réunions, de même que l'observation et l'analyse des groupes avec le profilage et le système d'information Lifi étroitement liés aux dispositifs européens tels que l'EGR, le répertoire européen des groupes. La dimension « groupe d'entreprises » a bien sûr concerné l'avis n°2 de moyen terme sur la description de l'appareil productif : une séance a été consacrée à la nouvelle définition de l'entreprise comme unité économique au sein de laquelle elle s'inscrit. Mais l'approche sectorielle n'a pas été négligée : par exemple, la filière bois, la nouvelle enquête sur les associations, le dispositif d'observation et d'analyse du tourisme.

Les deux avis de moyen terme qui ont été le plus examinés ensuite sont l'avis n 3 (approches thématiques des entreprises) et l'avis n 7 (méthodologie, accessibilité, pédagogie). Une réunion a traité des technologies de l'information et de la communication (TIC), une autre de l'évolution du dispositif d'observation et d'analyse des pratiques agricoles dans le cadre des directives européennes et des plans nationaux (enquêtes Pratiques culturelles). Par ailleurs, le financement de l'innovation a été traité au cours d'une réunion de la commission Système financier et financement de l'économie. Concernant l'avis n 7 (méthodologie, accessibilité, pédagogie), un gros effort a été réalisé sur l'accessibilité des données individuelles et l'allègement de la charge des entreprises de la part de l'ensemble du service statistique public. Une évolution forte en termes de méthodologie a fait l'objet d'un avis : il s'agit de l'utilisation des données privées pour l'élaboration de statistiques publiques (à partir de l'exemple des données de caisse pour l'indice des prix à la consommation).

L'avis n°5 de moyen terme sur l'évolution de l'appareil productif n'a été suivi que par deux avis de commission à propos de l'enquête TIC, mais toute la dimension de la transformation numérique de l'économie a fait l'objet d'un colloque organisé par le Cnis en mars 2018.

Enfin, si l'avis n°4 de moyen terme sur la responsabilité sociétale des entreprises a été examiné au cours d'une seule inter-commission Système financier et financement de l'économie (SysFi) et Environnement et développement durable (EDD) avec une information sur les investissements socialement responsables, l'avis n°6 (industrie et services) est le seul qui n'a pas été couvert. Il concerne pourtant une thématique importante liée à la globalisation de l'économie. Ce sujet rejoint les préoccupations de l'avis n°1 de moyen terme, en particulier l'étude de la compétitivité internationale et le dispositif statistique qui observe et étudie les chaînes de valeur à partir de l'enquête Chaînes d'activité mondiales (CAM).

Concernant le suivi des groupes de travail (GT) dépendant de la commission, une réunion en 2016 a été consacrée aux premiers résultats de l'enquête spécifique sur les associations (recommandation du GT sur les associations (2010)). En 2015, un point d'information a été fait sur le GT Coût du capital, de même en 2017 sur le GT Mesure du travail dissimulé (2017). Du côté des producteurs de la Statistique publique, le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire (SDES) a amélioré son dispositif d'information sur les prix du transport conformément à des recommandations du GT Inventaire des besoins d'information sur les transports de 2007.

3.4.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil souligne l'intérêt des échanges qui ont lieu au sein du groupe de travail du projet Simstat. La crise ayant montré l'impact économique et social considérable, pour certains pays, de déséquilibres commerciaux et financiers extérieurs, et l'utilité d'une mesure précise de la compétitivité externe des économies nationales, le Conseil souligne l'importance de l'objectif de qualité dans la mesure des échanges transfrontières. Il recommande que les réflexions et les tests se poursuivent afin que les avantages et inconvénients de Simstat, pour les producteurs et les utilisateurs, soient analysés avec la plus grande vigilance.

Il préconise que soient inventoriées toutes les actions possibles pour alléger la charge des entreprises tout en maintenant un niveau de qualité suffisant.

Référence : avis général de moyen terme n°3, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°2

Le Conseil note avec satisfaction la réalisation en 2012 de l'enquête TIC dans les entreprises de moins de dix personnes qui répond à une demande de 2010 de cette commission. Il recommande de continuer à réaliser cette enquête à intervalle régulier.

Référence : avis général de moyen terme n°29, avis de moyen terme n°3 d, n°3 e et n°5 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°3

Afin d'éclairer l'impact des TIC sur l'organisation des entreprises - prenant en compte la dimension internationale des groupes - le Conseil recommande la poursuite de la réflexion entre la Statistique publique et les utilisateurs, notamment les chercheurs, pour déterminer les outils de mesure à mettre en place par la Statistique publique. Cette réflexion pourra être menée dans le cadre d'une rencontre ouverte aux autres commissions concernées du Cnis, en particulier celles en charge de l'emploi et des questions sociales. Un suivi sera réalisé dans 18 mois à deux ans.

Référence : avis général de moyen terme n°4 et n°29, avis de moyen terme n°1 et n°5 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil note l'apport de la Statistique publique au niveau des statistiques :

- structurelles, pour mesurer notamment l'activité, l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de la filière bois ;
- conjoncturelles, pour suivre l'évolution des prix, de la production et des échanges extérieurs.

Le Conseil souligne les évolutions rapides de la filière, les changements d'usage et demande à la Statistique publique d'assurer une veille. Il soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs associés.

Référence : avis général de moyen terme n°26, avis n°2 de moyen terme de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°2

La nouvelle définition de l'entreprise, en cours de mise en œuvre, s'affranchit des aspects juridiques pour mieux prendre en compte les aspects économiques et l'organisation en groupes des entreprises. Outre des comptes consolidés qui suppriment les doubles comptes des agrégats, le profilage des groupes permet d'avoir une meilleure approche des découpages en grands secteurs, mais aussi des indicateurs économiques plus cohérents par secteur. Ceci constitue une avancée majeure pour l'analyse économique par rapport aux diagnostics précédents qui avaient essentiellement pour base les unités légales. Par ailleurs, les analyses de dispersion de ces données par entreprise enrichissent le diagnostic économique en fournissant des mesures d'écart de performances entre catégories d'entreprises mais également des indicateurs de concentration de notre système productif. Enfin, la prise en compte de la démographie d'entreprises améliore les indicateurs conjoncturels de mesure de l'activité.

Le Conseil soutient la poursuite de ces travaux. Il souligne l'intérêt du profilage qui permet une mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et recommande de maintenir une cohérence des travaux avec le projet européen EGR (répertoire européen des groupes). Il souhaite que les efforts de pédagogie actuels se poursuivent, en particulier pendant cette phase transitoire de mise en œuvre de cette nouvelle définition.

Référence : avis général de moyen terme n°23, avis de moyen terme n°1 et n°2 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Année 2016

Avis n°1

La collecte et les premiers résultats de l'enquête spécifique auprès des associations, dont la réalisation était l'une des demandes principales du rapport du Cnis relatif à la « Connaissance des associations », viennent de nous être présentés. Le Conseil note avec satisfaction que cette enquête apporte des données robustes sur l'ensemble des associations, employeuses ou non, et notamment sur les questions peu documentées du travail bénévole et des ressources des associations. Il note également que la mise en place de cette enquête a nécessité un travail important pour la constitution de la base de sondage et l'adaptation des questionnaires aux différentes situations. Le Conseil recommande que cette enquête puisse être renouvelée à intervalle régulier de l'ordre d'un rythme quinquennal. La Statistique publique prévoit la fourniture régulière de données issues des enquêtes ménages sur le bénévolat afin de pouvoir en mesurer les évolutions. La Commission souligne l'intérêt de cette approche complémentaire.

Référence : avis de moyen terme n°2 de la commission Entreprises et stratégies de marché ; suivi du rapport de décembre 2010 sur « La connaissance des associations ».

Avis n°2

Le Conseil prend note avec intérêt des résultats du test de faisabilité de Simstat. Au vu de ces résultats, il rappelle son attachement à la qualité des mesures des échanges commerciaux en raison de leur importance pour l'analyse économique, tout en étant soucieux de limiter la charge des entreprises.

La Commission demande à être de nouveau informée des avancées de tout scénario comprenant des échanges de données et des règles envisagées en matière de confidentialité pour les séries statistiques diffusées au niveau européen.

Référence : avis général de moyen terme n°3, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission Entreprises et stratégies de marché et avis n°1 de 2015 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°3

Des exemples européens d'utilisation de données privées pour élaborer des statistiques publiques et le projet français d'utilisation des données de caisse pour élaborer l'indice des prix à la consommation (IPC) viennent de nous être présentés, après une première information réalisée il y a un an. Ces exemples s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées sous l'égide de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE qui identifient plusieurs sources et données comme étant prometteuses (données de caisse, transactions par cartes bancaires, usages de la téléphonie mobile, réseaux sociaux, sites d'offres d'emploi, etc.). Mais ils soulèvent un certain nombre de difficultés qui nécessitent des expérimentations nationales.

Pour les données de caisse, le Conseil note avec satisfaction les opportunités de développer les statistiques sur des segments étroits de marché, d'augmenter la fréquence des comparaisons de prix entre régions et de calculer des prix moyens. En outre, la qualité de l'IPC - si important aux niveaux économique, social et monétaire – pourra bénéficier d'une précision accrue.

Encadrée au niveau juridique par un article de la loi pour une République numérique, la réutilisation par la Statistique publique de données privées ne devra pas porter atteinte à la valeur économique des données. Elle devra respecter le secret des affaires et la vie privée des individus, ainsi que l'ensemble des principes du code européen de bonnes pratiques.

Référence : avis général de moyen terme n°3, avis de moyen terme n°7 de la commission Entreprises et stratégies de marché et avis général n°1 de 2015.

Année 2017

Avis n°1

Dans un contexte d'incitations croissantes à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, au niveau européen comme au niveau national, les enquêtes Pratiques culturelles du ministère de l'Agriculture constituent un dispositif statistique important. Outre le suivi des pratiques des agriculteurs, ces enquêtes permettent de répondre à plusieurs règlements européens (règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ») et aident à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques publiques nationales visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires (plan Écophyto) ou à promouvoir des systèmes de production s'appuyant davantage sur le fonctionnement des écosystèmes (projet agro-écologique). Elles fournissent notamment un indicateur clé partagé par les acteurs publics et les agriculteurs, l'IFT (indice de fréquence de traitement). En outre, ces enquêtes offrent aux chercheurs un large ensemble de données sur de nombreux thèmes relevant du lien entre pratiques culturelles et pression sur l'environnement.

Pour répondre aux besoins, le dispositif d'enquêtes s'est progressivement élargi aux principales cultures à partir de 2010 et sa fréquence s'est accrue. Le bilan de ces enquêtes dressé lors de la commission Entreprises et stratégies de marché du 23 mars 2017 montre toutefois les limites d'une intensification du rythme ou du contenu de ces enquêtes, au regard de la charge de collecte pour les enquêtés comme pour les services statistiques. Pour disposer d'un système d'information régulier sur l'évolution des pratiques tout en contenant le coût de la collecte, et dans le cadre de l'adoption de la loi numérique, le Cnis propose que les réflexions engagées soient poursuivies par le service statistique du ministère de l'Agriculture. Celles-ci visent à expertiser la possibilité de mobiliser, en complément des données recueillies par enquête, d'autres sources d'informations telles que les données issues de logiciels privés d'assistance à l'enregistrement des pratiques agricoles au niveau des parcelles.

Référence : avis général de moyen terme n°26 et n°32, avis de moyen terme n°3 de la commission Entreprises et stratégies de marché, avis de moyen terme n°2 et n°4 de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance du système d'informations sur le tourisme qui regroupe :

- les trois enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques (EHF) menées par l'Insee ;
- l'enquête sur le suivi de la demande touristique (SDT) et le dispositif d'enquêtes auprès des visiteurs « étrangers » (EVE) réalisées par la Direction générale des entreprises (DGE) et la Banque de France.

Les enquêtes EHF et SDT satisfont au règlement européen sur les statistiques du tourisme et l'enquête EVE satisfait aux recommandations internationales et au règlement européen relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers. Les enquêtes alimentent également en synthèse le compte satellite du tourisme, selon des normes harmonisées au niveau européen et mondial.

Dans le cadre de partenariats, notamment avec les comités régionaux du tourisme, s'appuyant sur des extensions régionales des enquêtes de fréquentation, des travaux nourrissent la connaissance régionale du tourisme. L'exploitation d'autres sources (entreprises régionales des secteurs touristiques, approche par l'emploi et l'activité touristique, déclinaison régionale du compte satellite) complète cette offre.

Ce système apparaît donc complet et varié dans son approche. L'effort public qui lui est consacré semble proportionné à l'importance économique du domaine.

Cependant, la variété des acteurs conduit la Commission à affirmer la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs, pour garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme. S'agissant du règlement européen sur les statistiques du tourisme, ce rôle revient à l'Insee dans le domaine de la statistique publique, en apportant, le cas échéant, l'appui méthodologique nécessaire. Ce rôle s'exerce sans préjudice de la mise en œuvre du règlement européen relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, qui prévoit le respect de l'indépendance des banques centrales pour les statistiques relatives aux services transfrontaliers.

Par ailleurs, la Commission encourage la poursuite des expérimentations menées par l'Insee, la DGE et la Banque de France pour trouver des sources complémentaires, à partir des données fournies par les plateformes et par l'exploitation des données de téléphonie mobile et des cartes bancaires.

Enfin, la Commission note que les enquêtes de fréquentation touristique peuvent constituer un outil conjoncturel et encourage l'Insee à développer la dimension conjoncturelle de ces enquêtes.

Référence : avis de moyen terme n°2 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Année 2018

Avis n°1

La Commission a pris connaissance du système d'informations sur les groupes de sociétés (nommé Lifi pour Liaisons Financières) et son évolution depuis quarante ans. Ce dernier se base aujourd'hui principalement sur quatre sources ;

- copies des déclarations fiscales collectées sur une base volontaire dans le cadre de la notation bancaire des entreprises ;
- déclarations fiscales exhaustives fournies par la DGFIP mais assez tardivement (décembre n+1) ;
- l'enquête sur le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) ;
- une source commerciale (provenant du Bureau Van Dijk) pour compléter le champ sur les liaisons financières transfrontalières.

Ce système apparaît donc complet. La Commission a bien noté l'importance croissante de Lifi pour la statistique structurelle d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie, maintenant que cette dernière prend en compte la notion de groupe de sociétés *via* le profilage.

La Commission apprécie le fait que Lifi a su évoluer dans le temps afin de se baser aujourd'hui principalement sur des données administratives. Elle salue donc la réduction de la charge statistique générée et encourage les réflexions actuelles sur la possibilité d'allègement de l'enquête sur le Recme.

Par ailleurs, la Commission a bien pris note des travaux récents sur le répertoire européen des groupes (EGR). Ces derniers sont pilotés par Eurostat, mais l'Insee y joue un rôle majeur. L'amélioration de la qualité de ce répertoire est aujourd'hui indéniable. La Commission encourage donc l'Insee à poursuivre son implication dans les travaux européens ainsi que l'intégration des données de l'EGR dans le système Lifi. Ces investissements permettront d'améliorer encore la qualité globale du système d'information sur les groupes.

Enfin, la Commission encourage l'Insee à continuer de valoriser ces informations sur les groupes afin d'éclairer au mieux le débat actuel au sujet de la mondialisation de l'économie française.

Référence : avis général de moyen terme n°23, avis de moyen terme n°1 et n°2 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

3.4.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Simstat, projet européen d'Eurostat visant à obtenir une statistique unique de chaque flux bilatéral en matière d'échanges de biens entre pays membres de l'Union européenne
- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) : état des lieux statistique et impacts dans l'entreprise
- Présentation (puis point d'information) du groupe de travail sur le coût du capital

En 2015

- La filière bois : enjeux économiques et industriels et mesures statistiques
- Réutilisation des informations des entreprises par le service statistique public
- Les différentes voies d'amélioration du diagnostic économique, dont le profilage

En 2016

- L'enquête Associations : premiers résultats
- Le projet européen Simstat (échanges de biens bilatéraux) : bilan des tests et perspectives
- Principales conclusions du rapport du Cnis sur la diversité des formes d'emploi
- L'accès aux données privées pour l'élaboration de statistiques publiques : l'étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet d'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'IPC ; exemples européens et perspectives

En 2017

- L'apport des enquêtes Pratiques culturelles aux politiques agricole et environnementale
- Deux nouveautés de la Statistique publique : l'évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers *via* les plateformes Internet ; les nouveaux indicateurs mensuels d'activité dans le commerce et les services
- Les statistiques du tourisme : état des lieux et perspectives
- Présentation du rapport du groupe de travail Cnis « La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques »

En 2018

- Point sur le système d'information sur les groupes de sociétés
- Présentation liminaire sur le thème de l'économie mondialisée
- Proposition de mandat pour un groupe de travail du Cnis sur l'évolution de la diffusion des données structurelles d'entreprises

3.5. Commission Système financier et financement de l'économie

3.5.1. Bilan des avis 2014-2018	90
3.5.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	93
3.5.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	95
3.5.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	100

3.5.1. Bilan des avis 2014-2018

Onze avis de moyen terme ont été adoptés en janvier 2014 pour la commission Système financier et financement de l'économie (SysFi). Ils se répartissaient en quatre grands thèmes : le système financier, le comportement des ménages et des entreprises non financières, le financement de l'économie et la mise à disposition des données. Le bilan fait apparaître deux points importants : la progression de la Statistique publique dans l'accessibilité aux données ; le traitement de la dimension internationale. S'agissant des grands axes du prochain moyen terme, l'exploitation des nouvelles sources de données et le besoin de poursuivre et de renforcer les comparaisons internationales feront partie des priorités. Quant aux sujets à reconduire du précédent moyen terme, l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier restent d'actualité, de même que la poursuite des travaux sur le LEI (*Legal Entity Identifier*) et le financement des entreprises, notamment dans ses formes émergentes ou récemment apparues. Le cadre européen et, au-delà, international, s'affirme de plus en plus comme un élément de convergence des statistiques ; toutefois, il restera toujours une réalité nationale qui pourra expliquer des divergences malgré une harmonisation de méthodes. C'est pour cette raison, entre autres dans le domaine complexe couvert par la commission, qu'un des enjeux majeurs du prochain moyen terme sera d'aider à une meilleure lisibilité et compréhension des dispositifs et des évolutions des statistiques bancaires et financières.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Système financier

Avis n°1 – Groupes

Le Conseil incite la Statistique publique à poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger, y compris leurs activités dans les centres financiers off shores.

S'agissant du système financier, le premier avis de la commission invitait les producteurs à poursuivre leurs travaux sur **l'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger**. Dans ce domaine, la création du LEI (*Legal Entity Identifier*), sorte de code Siren mondial, constitue une avancée. Des travaux ont également été lancés sur les activités des banques françaises dans les paradis fiscaux. Néanmoins, la connaissance de ce sujet reste partielle et il faudra poursuivre le travail sur les paradis fiscaux et plus généralement le système bancaire parallèle. Nous attendons aussi beaucoup du développement du LEI.

Avis n°2 – Métiers

Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité.

Ce deuxième avis visait à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail de 2012 sur **les lignes de métiers bancaires**, ce qui a été réalisé.

Avis n°3 – Emploi-Rémunération

Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier.

Le troisième avis consistait à mettre en cohérence les statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier. Le fait qu'il relève à la fois de cette commission et de la commission Emploi, qualification et revenus du travail n'a pas permis à ces travaux d'aboutir. Nous n'avons pas observé de véritable progrès en la matière. Notons toutefois des travaux en cours au niveau du service statistique du ministère des Finances publiques, conduits à partir du fichier relatif à la taxe sur les salaires, qui devraient permettre d'obtenir de premiers éléments d'information.

Comportement des ménages et des entreprises non financières

Avis n°4 – Épargne salariale

Le Conseil souhaite que soient poursuivis les travaux sur l'épargne salariale, pour une connaissance détaillée de la distribution de dividendes et de la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprises (y compris groupes) et dans tous les secteurs d'activité (y compris secteur agricole et fonction publique). Il préconise de mieux lier l'analyse en termes de flux et d'encours.

Le quatrième avis recommandait la poursuite des travaux sur l'épargne salariale. Nous pouvons signaler à cet égard l'enquête annuelle de la Dares (service statistique du ministère de l'Emploi) sur l'intéressement, la participation et l'épargne salariale conduite auprès des entreprises de dix salariés ou plus.

Avis n°5 – Investissements socialement responsables

Il demande que la Statistique publique propose des informations sur les investissements socialement responsables (volume, types, catégories de ménages et d'entreprises concernées) et les modalités de leur financement.

L'investissement socialement responsable, objet du cinquième avis, a donné lieu à une inter-commission réunissant cette commission et la commission Environnement et développement durable. Le Cnis recommandait l'élaboration d'une base de données sur ces investissements. Or il apparaît que ce chantier n'a pas abouti.

Avis n°6 – Partage de la valeur ajoutée

Il préconise une production statistique des modalités du partage de la valeur ajoutée par les entreprises et la façon dont elles placent leur épargne, différenciée par type d'entreprises (CAC40, taille, activités...) (à voir avec la commission Entreprises et stratégies de marché).

La connaissance des modalités de partage de la valeur ajoutée, qui faisait l'objet du sixième avis n'a pas fait l'objet d'un examen.

Financement de l'économie

Avis n°7 – Flux financiers

Le Conseil demande une meilleure approche des flux financiers liés à l'épargne, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle), ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené. Il demande, en particulier, qu'un point soit fait sur les possibilités d'une connaissance plus précise des transactions sur les marchés financiers (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.

Concernant le financement de l'économie, le Cnis avait appelé de ses vœux une connaissance plus précise des flux et transactions sur les marchés financiers. Nous pouvons ici rappeler l'apport du **LEI** dans l'amélioration de cette connaissance. Les travaux sur **le système bancaire parallèle** participent également de cette démarche, de même que les travaux sur **les comptes de « qui-à-qui »**. Il existe enfin des statistiques sur **le capital risque**, mais elles restent encore partielles.

Avis n°8 – Financement public

Le Conseil souhaite que les statistiques existantes sur la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales lui soient présentées. Il préconise la mise en place d'un compte des collectivités locales différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional). (à voir avec la commission Territoires).

Un avis avait été adopté sur la connaissance du financement des collectivités locales. Le service statistique Collectivités locales publie chaque année les comptes des collectivités locales par niveau de collectivité. Un rapport paraît aussi annuellement sur les emprunts structurés à risque contractés par les collectivités.

Avis n°9 – Financement des entreprises

Le Conseil souligne les grandes avancées qui ont été faites en matière de connaissance du financement des entreprises ces dernières années. Il constate cependant qu'un écart subsiste entre les constats effectués par les statistiques existantes et le ressenti de certaines professions ou secteurs d'activité. Il souhaite en conséquence que le dialogue se poursuive sur la base, si possible, d'une connaissance fine du financement, par type d'entreprises (y compris micro-entreprises et entreprises de taille intermédiaire), par activité détaillée et par région. Ceci devrait permettre d'identifier les disparités éventuelles des modalités d'offre, notamment en matière de taux d'intermédiation et des comportements de demande selon ces critères plus détaillés.

Sur le financement des entreprises, des travaux ont été lancés sur le **financement participatif** et sur le **capital innovation**. Les recommandations du groupe de travail sur le **coût du capital** présentent aussi de nombreuses potentialités.

Mise à disposition des données – Accessibilité aux données

Avis n°10

Le Conseil souhaite la mise à disposition d'un répertoire général des statistiques financières, documenté de façon pédagogique, qui présente l'ensemble des statistiques financières disponibles auprès de différents producteurs d'information, afin de valoriser ces données existantes auprès d'un large public. Il demande par ailleurs que les conditions d'accès aux données détaillées soient plus explicites. Il recommande que ces deux sujets fassent l'objet d'un groupe de travail sur l'accessibilité aux statistiques financières, réunissant les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs, pour établir un état des lieux et identifier les marges de progrès en termes de champ couvert et de modalités d'accès. Il conseille que ce groupe tienne compte des démarches d'ores et déjà existantes dans ce domaine.

S'agissant de la mise à disposition des données, un groupe de travail a été constitué sur l'**accès aux données bancaires et financières** (rapport publié en 2015), qui a débouché notamment sur la création de l'*open data room* au niveau de la Banque de France.

Avis n°11

Le Conseil préconise une large communication pédagogique, notamment :

- *sur les changements importants à venir en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes ;*
- *sur le financement de l'économie, par une présentation annuelle plus visible du « bouclage macrofinancier » qui permet de comprendre le financement de l'économie « réelle » ;*
- *sur les données européennes d'identification des déséquilibres macroéconomiques.*

Le Cnis avait par ailleurs pointé la nécessité d'une communication pédagogique sur différents sujets. Or le paysage a peu évolué en la matière et nous pouvons nous interroger sur la précision de cet avis.

3.5.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis du moyen terme 2014-2018 de la commission Système financier et financement de l'économie (SysFi), l'année où l'examen de son suivi a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis de commission qui a été pris à l'issue de l'examen.

Par exemple, l'avis de moyen terme n°7 a été abordé par un point à l'ordre du jour d'une commission en 2014 et l'examen de son avancement a donné lieu aux avis n°1 et n°2 de cette année-là.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission SysFi				
	2014	2015	2016	2017	2018
Système financier					
n°1 - Groupes	avis n°1		avis n°1		
n°2 - Métiers					
n°3 – Emploi-rémunération					
Comportement des ménages et des entreprises					
n°4 – Épargne salariale					
n°5 – Investissements socialement responsables		avis n°1 Intercom SysFi+EDD			
n°6 – Partage de la valeur ajoutée					
Financement de l'économie					
n°7 – Flux financiers	avis n°1 avis n°2	avis n°1	avis n°1	avis n°1	avis n°1
n°8 – Financement public					
n°9 – Financement des entreprises			avis n°3	avis n°1	
Mise à disposition des données – Accessibilité aux données					
n°10 - Accessibilité			avis n°2		
n°11 - Pédagogie					

La commission a tenu neuf réunions durant lesquelles l'avancement des avis de moyen terme a été examiné. La réunion de novembre 2018 a été quasi exclusivement consacrée au prochain moyen terme.

Sur les onze avis de moyen terme de la commission, cinq ont été suivis d'effet. En particulier, l'avis n°1 sur les groupes et l'avis n°7 sur les flux financiers liés à l'épargne ont concerné plusieurs réunions. La dimension internationale a fait l'objet d'un examen conséquent : on peut citer le suivi de la création du LEI (*Legal Entity Identifier*), l'étude du système bancaire parallèle (*shadow banking*), et une séance a été consacrée aux centres financiers extraterritoriaux (« paradis fiscaux »). La présentation des comptes de « qui-à-qui » en comptabilité nationale a participé d'une meilleure compréhension du financement de l'économie. De nouveaux modes de financement de l'économie ont été examinés, tels le financement participatif (*crowdfunding*), en

lien avec l'avis n°9 sur le financement des entreprises. Sur ce dernier sujet, une commission en 2017 a dressé un panorama du financement de l'innovation. Enfin, la Statistique publique a fortement développé l'accessibilité aux données (avis n°10 de moyen terme) dans la suite du rapport d'un groupe de travail du Cnis rendu en 2015 ; la réalisation la plus marquante a été l'ouverture d'une *open data room* par la Banque de France. Il ne faut pas oublier non plus la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire et la présentation de son premier rapport.

Cependant, plusieurs avis de moyen terme n'ont fait l'objet d'aucune prise en compte directe : l'avis n°3 sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier ; l'avis n°4 sur l'épargne salariale ; l'avis n°6 sur le partage de la valeur ajoutée ; l'avis n°8 sur le financement public des collectivités territoriales ; l'avis n°11 sur la communication pédagogique. L'adhérence avec d'autres commissions du Cnis peut être invoquée : la commission Emploi, qualification et revenus du travail pour les deux premiers avis, la commission Entreprises et stratégies de marché pour l'avis n°6, la commission Territoires pour l'avant-dernier. Parfois, les sujets d'avis auraient gagné à être mieux définis ou adaptés aux réalités de la Statistique publique. Et s'il n'y a pas eu d'avis de la commission, cela ne signifie pas forcément que l'avis de moyen terme n'ait pas été examiné : ainsi, l'avis n°2 sur les métiers bancaires a été suivi dans le cadre d'un point d'information sur les réalisations liées aux recommandations du groupe de travail du Cnis sur ce sujet (rapport en 2012), et l'abondance de la titrisation comme forme croissante de financement de l'économie a participé de la pédagogie demandée par l'avis n°11.

3.5.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil note avec intérêt les avancées dans la mise en œuvre de l'identification unique des unités participant à des transactions financières suite à la création du LEI (*Legal Entity Identifier*) et souhaite que son utilisation se développe. Outre l'accès en *open data* à un répertoire mondial, le LEI permettra en effet de mieux analyser le fonctionnement du marché financier - notamment lorsque l'identification des groupes sera effective - et de mieux anticiper les risques.

Le Conseil souhaite continuer à suivre cette mise en œuvre à un horizon de 18 mois en particulier lorsque les données de référence (identité) seront complétées par des données sur les relations intra et inter unités juridiques et pour les extensions de périmètre des unités concernées par l'identification.

Référence : avis général de moyen terme n°28, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission *Système financier et financement de l'économie*.

Avis n°2

Le Conseil apprécie qu'une présentation générale du système bancaire parallèle (SBP) soit disponible. Du fait d'une connaissance encore limitée de ce système, il souhaite que des travaux soient poursuivis afin de mieux définir les acteurs et les activités du SBP et, ainsi, de pouvoir identifier, de manière fiable et pertinente, le volume des flux concernés et les liens entre les différents acteurs impliqués. L'accès aux données permettant un suivi par acteur et transaction est nécessaire tout en tenant compte des règles de confidentialité associées.

Afin de fiabiliser les informations recueillies sur ces flux financiers, le Conseil renouvelle sa demande de suivi à horizon d'un an des avancées dans la mise en œuvre de l'identification unique des unités participant à des transactions financières suite à la création du LEI – *Legal Entity Identifier*.

Référence : avis général de moyen terme n°28, avis n°7 de la commission *Système financier et financement de l'économie*.

Avis n°3

Le Conseil note avec satisfaction la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire chargé d'élaborer et de diffuser, dans le cadre d'une large concertation, des indicateurs nécessaires au suivi de l'inclusion bancaire.

Il souhaite que ces indicateurs soient disponibles y compris pour l'Outre-mer.

Il souhaite également qu'une réflexion soit engagée dans le cadre des règles de confidentialité, sur les conditions pratiques d'accès aux données pour les besoins de la recherche, en liaison avec le groupe de travail sur l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier.

Il souhaite enfin que les travaux de l'Observatoire fassent l'objet d'un suivi en 2015 devant la commission.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil apprécie qu'une présentation générale des comptes de « Qui-à-qui », permettant de mieux connaître les circuits de financement entre les acteurs, soit disponible. Il souhaite la poursuite de ces travaux qui permettent de mieux connaître le financement de l'économie.

Référence : avis général de moyen terme n°28, avis n°7 de moyen terme de la commission *Système financier et financement de l'économie*.

Inter-commission Système financier et financement de l'économie (SysFi) – Environnement et développement durable (EDD)

Avis n°1

Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'autre part pour les entreprises cotées, ainsi que pour des collectivités locales d'une certaine taille. Ce cadre avait été présenté lors de la commission Environnement et développement durable de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'investissement socialement responsable, le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer - à partir des informations quantitatives - une base de données à des fins d'exploitation statistique et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission Système financier et financement de l'économie, n°2 de la commission Environnement et développement durable et n°4 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Année 2016

Avis n°1

La Commission a pris connaissance des données disponibles reflétant l'activité des banques françaises dans les pays dits « centres financiers extraterritoriaux ». Le *reporting* pays par pays auquel les banques sont astreintes permet de disposer notamment, pour les implantations *off-shore* du produit net bancaire, des effectifs, des bénéfices ou pertes avant impôts et des impôts payés. Les données disponibles ont été présentées par la Banque de France et par des ONG travaillant avec une plate-forme agrégeant des données issues des banques.

La Commission a constaté des progrès dans la mise à disposition de données comme la diffusion depuis 2014 des statistiques « FATS – *Foreign affiliates statistics* – » du secteur bancaire par la Banque de France ou celle à venir des flux bilatéraux des positions internationales de la France sur le site de la Banque des règlements internationaux.

S'agissant des informations pays par pays publiées par les banques conformément à l'article 89 de la Directive CRD 4, la Commission a recommandé l'application des principes de la charte du G8 sur l'ouverture des données, en encourageant par exemple l'inscription dans l'article 89 de précisions pour mieux définir quelles sont les filiales à intégrer, pour mettre à disposition des informations dans un format réutilisable et pour harmoniser les nomenclatures utilisées.

L'utilisation pour les aspects fiscaux de la norme internationale sur l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers sous l'impulsion de l'OCDE permettra de cadrer davantage les échanges. Par ailleurs, la poursuite des avancées dans la mise en œuvre de l'identifiant unique des unités participant à des transactions financières (LEI – *Legal Entity Identifier*) est un axe majeur de progrès pour assurer la fiabilité des analyses sur les flux du marché financier – en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la phase 2, qui est soutenue activement par le Conseil.

Enfin, le Conseil souhaiterait qu'un panorama des données mises à disposition dans le cadre des échanges automatiques des données soit élaboré le plus rapidement possible.

Référence : avis général de moyen terme n°28, avis de moyen terme n°1 et n°7 de la commission Système financier et financement de l'économie.

Avis n°2

La Commission se félicite de l'ouverture par la Banque de France d'un lieu pouvant accueillir les chercheurs ou d'autres utilisateurs et leur permettre d'accéder à un large gisement de données économiques et financières : l'*open data room*. Ils pourront désormais exploiter gratuitement des données individuelles anonymisées sur le secteur bancaire et financier, les entreprises, les ménages et les flux commerciaux et financiers internationaux. Cette ouverture s'inscrit dans l'esprit du rapport du groupe de travail du Cnis sur l'accès aux données bancaires et financières dont plusieurs recommandations concernaient un plus large accès aux données de ce secteur, en particulier aux données confidentielles.

Référence : avis généraux de moyen terme n°1, n°8 et n°27, avis de moyen terme n°10 de la commission Système financier et financement de l'économie, avis général n°1 de 2016.

Avis n°3

La Commission constate l'émergence d'un nouveau mode de financement de projets lié à la place croissante du numérique dans le développement économique : le financement participatif, ou *crowdfunding*. Le financement participatif est un outil de collecte de fonds *via* des plateformes Internet qui permet à un ensemble de contributeurs de financer directement des projets portés par des entreprises, des associations ou des particuliers.

La mesure statistique de cette nouvelle forme d'intermédiation en est à ses débuts. Le cadre réglementaire, en vigueur depuis octobre 2014, a récemment évolué avec la publication du décret du 28 octobre 2016 qui impose aux principaux acteurs du financement participatif de communiquer sur leurs opérations selon une périodicité et des modalités déterminées par la Banque de France. D'autres initiatives de rassemblement de données sont disponibles ou en cours de constitution, par exemple au ministère de la Culture et de la Communication, chez des acteurs privés ou dans le monde de la recherche.

Cette mesure statistique reste encore difficile compte tenu de la diversité des opérations : comparaisons peu évidentes entre les sources, profondeur historique réduite, cadre réglementaire évolutif, problème d'accès aux données en raison d'une numérisation insuffisante de sources. Bien qu'elles soient encore en cours d'élaboration ou de développement, les mesures statistiques resteront relativement limitées à un petit nombre d'indicateurs dans la mesure où le phénomène est lui-même d'ampleur limitée. Le Conseil souhaiterait que les producteurs de la Statistique publique concernés, en lien avec les initiatives en cours, soient en mesure de développer la production de données et d'études statistiques dans les prochaines années.

Référence : avis généraux de moyen terme n°5 et n°29, avis de moyen terme n°9 de la commission Système financier et financement de l'économie, avis général n°6 de 2016.

Année 2017

Avis n°1

Dans ses avis de moyen terme, le Cnis a mis l'accent sur la mise à disposition de données et d'analyses sur la compétitivité « hors coût » des entreprises comme l'investissement dans l'innovation et la recherche et sur le financement des entreprises, notamment des PME et TPE, et ses modalités. La séance du 16 novembre 2016 avait abordé un nouveau mode de financement de projets lié à la place croissante du numérique dans le développement économique : le financement participatif, ou *crowdfunding*. Cette séance du 11 mai 2017 a permis d'élargir le champ et de dresser un état des lieux des nouveautés en matière de financement des entreprises, en particulier en faveur de l'innovation, et de définir les pistes d'amélioration de sa mesure et de son étude pour la Statistique publique.

Les besoins de financement des entreprises sont de natures diverses et cela est encore plus manifeste dans le domaine de l'innovation. Ainsi de nouveaux modèles d'affaires voient le jour, comme les start-ups, dont l'activité n'est pas adaptée au circuit de financement classique par crédit, notamment bancaire. S'est alors développée une chaîne de financement désignée sous le terme de « capital risque » ou « capital innovation » aux multiples acteurs et dispositifs, l'une des

caractéristiques françaises étant l'importance du financement du capital risque par des fonds publics.

La mesure statistique associée reste encore difficile compte tenu de cette multiplicité des sources de données, des organismes et des opérations. Les données de la Banque de France offrent un panorama du financement des entreprises, sans qu'il soit toutefois possible de distinguer les nouveaux instruments de financement. Les associations professionnelles, telle que l'Afic (Association française des investisseurs pour la croissance), fournissent des estimations permettant de cerner l'activité du capital risque en France, par la publication régulière de chiffres clés, réalisés à partir d'enquêtes auprès de leurs membres. Plusieurs cabinets de conseils diffusent également des données agrégées sur le capital risque qui permettent des comparaisons internationales, avec néanmoins des écarts importants par rapport aux sources nationales. Bpifrance met enfin à disposition des données détaillées sur les financements accordés (77 000 entreprises pour 22 milliards d'euros en 2016 par exemple).

Dans ce contexte en constante évolution, la Commission ne peut qu'encourager le développement de la production de données et d'études, en lien avec les initiatives en cours. Elle souligne notamment l'intérêt qu'il y a à disposer de données à un niveau individuel, à l'image du dispositif mis en place par Bpifrance.

Référence : avis généraux de moyen terme n°5 et n°24, avis de moyen terme n°7 et n°9 de la commission Système financier et financement de l'économie, avis de moyen terme n°3 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°2

La présentation du rapport 2016 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire est l'occasion pour la Commission de prendre connaissance de l'avancée de la mise en œuvre des missions de l'Observatoire, et plus particulièrement des modalités de collecte par la Banque de France auprès des établissements de crédit d'informations quantitatives et qualitatives relatives aux personnes en situation de fragilité financière, conformément à l'arrêté du 9 mars 2016 du code monétaire et financier.

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, qui réunit des associations, des banques et les acteurs publics concernés sous la présidence du Gouverneur de la Banque de France, peut ainsi mesurer le nombre de personnes en situation de fragilité financière, leurs caractéristiques et la diffusion de l'offre spécifique qui leur est proposée.

La Commission se félicite de l'avancée significative que représentent cette collecte et l'exploitation qui en est faite, pour appréhender l'inclusion bancaire. Elle note que les instances en place dans le cadre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire permettent d'assurer un suivi de la définition et de la production des indicateurs relatifs à l'inclusion bancaire. Un travail d'affinement des données est en cours (harmonisation des définitions, indicateurs sur les politiques tarifaires), qui permettra de consolider et d'enrichir les informations publiées par l'Observatoire.

Dans la mesure du possible, des utilisateurs souhaiteraient que l'Observatoire mette à disposition des données à un niveau géographique fin et par établissement.

Enfin la Commission souligne la contribution des nombreux acteurs, et notamment des établissements financiers et des associations, à ces importants travaux.

Référence : avis n°3 de 2015 de la commission Système financier et financement de l'économie.

Année 2018

Avis n°1

La commission Système financier et financement de l'économie a pris connaissance des nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers.

En particulier, ont été présentées :

- d'une part, les révisions apportées aux comptes nationaux en ce qui concerne les transactions entre la France et le reste du monde et les estimations des flux de revenus de la propriété ;
- d'autre part, les nouvelles estimations de la balance des paiements. Outre certaines améliorations apportées à la mesure des échanges de biens et services, les évolutions de la balance des paiements ont porté sur les revenus, avec un alignement des sources sur celles mobilisées par les comptes nationaux pour certaines lignes relatives aux administrations publiques.

Les ajustements méthodologiques effectués lors du changement de base ont été menés de concert par l'Insee et la Banque de France et intégrés simultanément dans les comptes nationaux et la balance des paiements.

La Commission salue la qualité de ces travaux. Elle souligne en particulier l'avancée que présente l'estimation des niveaux de dividendes en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, notamment fiscales, conformément à la recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis de juillet 2015 sur le coût du capital.

Référence : avis de moyen terme n°7 de la commission Système financier et financement de l'économie, recommandations du groupe de travail du Cnis « Coût du capital ».

3.5.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Le LEI (*Legal Entity Identifier*) : enjeux et mise en œuvre d'un identifiant unique de portée internationale
- Présentation du mandat pour le groupe de travail sur l'accessibilité des données bancaires et financières
- Présentation du mandat du groupe de travail sur le coût du capital
- Le système bancaire parallèle : vers plus de transparence ?
- L'accessibilité et l'inclusion bancaire

En 2015

- Connaissance des circuits de financement de l'économie : l'apport des comptes nationaux en « qui-à-qui »
- La titrisation en France : nouvelles données
- En quoi la Statistique publique peut-elle contribuer à faire évoluer la mesure de l'investissement socialement responsable (ISR) ?
- Approche des fonds d'investissement thématiques : l'exemple des fonds « bas carbone »

En 2016

- Les centres financiers *off-shore* (paradis fiscaux) : de quelles données dispose-t-on ?
- L'ouverture de l'*open data room* à la Banque de France
- Première approche du financement participatif ou *crowdfunding*

En 2017

- Présentation de l'enquête Patrimoine
- L'innovation : quelles réponses spécifiques de financement ?
- Les suites du rapport Cnis « Lignes de métiers bancaires » (2012)
- Les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire

En 2018

- Les nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers
- *Open data room* de la Banque de France : après deux ans, bilan et perspectives
- Point d'avancement de la *Data Gaps Initiative* (G20, FMI)

3.6. Commission Environnement et développement durable

3.6.1. Bilan des avis 2014-2018	102
3.6.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	106
3.6.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	108
3.6.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	114

3.6.1. Bilan des avis 2014-2018

Six avis de moyen terme ont été adoptés en janvier 2014 pour la commission Environnement et développement durable (EDD). Ils ont été dans leur grande majorité suivis d'effet.

Les éléments qui restent encore à traiter sont les suivants :

- la mesure de la présence et de la teneur de sources de nuisance (pollution lumineuse, perturbateurs endocriniens, ...);
- la mesure du gaspillage alimentaire ;
- la mesure locale de la qualité de l'environnement (intégrant le lien avec les effets sur la santé) ;
- l'évolution des comptes de l'environnement (partage entre dépenses curatives et préventives).

Il existe des incertitudes sur les données qui seront produites au cours des prochaines années et sur leur accessibilité. En outre, par nature, la notion de développement durable invitant à croiser les regards (économique, social, environnemental), le traitement des sujets peut se révéler complexe et nécessiter des inter-commissions.

Il existe un gisement considérable de données non exploitées ou inédites. Le rapport Villani identifie l'environnement et le domaine transports-mobilités comme deux des quatre secteurs prioritaires pour le développement de l'intelligence artificielle.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Avis n°1 - Indicateurs de développement durable

- Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, des indicateurs de développement durable d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial, y compris les territoires ultramarins, dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.*
 - Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la stratégie nationale de transition écologique (SNTE), pour éclairer le débat public et les actions en matière de gaspillage alimentaire, pour informer sur les phénomènes récents (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.*
 - Il insiste sur la nécessité de poursuivre une large concertation pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).*
- Il y a **profusion d'indicateurs** pour répondre aux différentes stratégies nationales ou internationales mises en place. Le travail doit porter sur **la documentation et la cohérence** de ces indicateurs.
 - Les données sur les **perturbateurs endocriniens** ou les **pollutions lumineuses** sont encore **perfectibles**. Si elles sont **éparses sur le gaspillage alimentaire**, elles sont plus nombreuses sur la consommation de ressources pour l'activité économique.
 - Un **groupe de travail** du Cnis a été mis en place **sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD**, avec notamment la prise en compte de la dimension sociale. Sur le site de l'Insee, **dix « indicateurs phares »** du développement durable ont été diffusés avec des comparaisons européennes. **Des indicateurs territoriaux** sont par ailleurs publiés par le SDES et l'Observatoire des territoires.

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

A. Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés par type d'entreprise (taille y compris micro activité...), si possible par région, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, qui concernent notamment la responsabilité sociétale des entreprises, sont étendues à la question des investissements socialement responsables. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions.

B. Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment au niveau régional voire infra-régional, de « l'économie verte » et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

C. Par ailleurs, le Conseil suggère une veille sur la possibilité de prise en compte, dans la statistique :

- des nouveaux produits et services développés dans une optique de développement durable (par exemple : « économie de la fonctionnalité ») ;
- et de l'économie dite « circulaire », qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

D. Le Conseil souligne des attentes nouvelles en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

E. Le Conseil se félicite des importants travaux, effectués et à venir, sur les comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen. Il souhaite que ceux-ci soient présentés devant la Commission avec un point particulier sur la possibilité de distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives.

A. La Direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee mène des enquêtes sur **les consommations d'énergie**, ainsi que **le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises**. En revanche, il ne semble pas y avoir eu de travaux réalisés sur les organismes publics.

B. L'**Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte** (Onemev), instance de concertation, d'échange d'informations et de travaux communs, a été créé. Le SDES pilote le pôle « Observation, méthodes et quantifications ». Des travaux méthodologiques ont par ailleurs été menés par le Pôle de services de l'action régionale (PSAR) de Lille sur la **régionalisation des métiers verts**.

C. Les **données sur l'économie de la fonctionnalité** sont lacunaires, en dépit de quelques travaux d'illustration de cette économie appliquée aux déplacements. Quant à l'**économie circulaire** fondée sur le réemploi des produits, **dix indicateurs clés** ont été publiés en 2017.

D. Une **enquête triennale** sur la **structure des exploitations agricoles** a été lancée.

E. Des **travaux sur les comptes de l'environnement** dans le cadre européen sont en cours. Des difficultés ont toutefois été recensées sur le **partage entre dépenses curatives et dépenses préventives**.

Avis n°3- Ménages et développement durable

- A. *Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets.*
 - B. *Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer la mise aux normes thermiques des logements, y compris anciens.*
 - C. *Il préconise que la Statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur les liens entre la santé et l'environnement.*
 - D. *Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « qualité de vie ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen. Voir l'avis n°7 de la commission Démographie et questions sociales.*
- A. Une **enquête mensuelle de conjoncture** auprès des ménages a été lancée avec un focus annuel sur l'environnement. La portée de l'enquête reste limitée puisqu'une seule question est posée sur les déchets.
 - B. Le suivi de la mise aux normes thermiques des logements a fait l'objet de l'**enquête Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie** (Phébus) de 2013. Des réflexions ont été engagées sur des **dispositifs alternatifs d'observation**.
 - C. Une **inter-commission** avec la commission Services publics et services aux publics a été **consacrée aux liens entre environnement et santé** au printemps 2017. La mise en place d'**indicateurs locaux** mesurant la qualité de l'environnement est nécessaire, avec un zonage restant à définir. Ces données environnementales devront être appariées avec des données individuelles sur l'état de santé.
 - D. Les résultats du **module ad hoc** sur le **bien-être subjectif** mis en place dans l'enquête européenne SILC 2013 ont été publiés en 2015.

Avis n°4 - Action publique et développement durable

- A. *Le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de l'offre de transport (infrastructure et services). Il demande que la Statistique publique poursuive ses efforts pour contribuer à la valorisation des externalités générées par les transports : émission de CO2 et autres polluants, bruit, artificialisation des sols... notamment par l'exploitation des valeurs de référence.*
 - B. *Il rappelle la nécessité d'une information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela (exploitation de la nature des surfaces dans les PLU).*
 - C. *Le Conseil préconise une large diffusion de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur.*
- A. De **nombreuses publications** ayant trait à l'amélioration de la connaissance de l'offre de transport sont disponibles dont « Les chiffres clés du transport » (premier chapitre sur les infrastructures et matériels de transport).
 - B. Deux dispositifs d'information sur l'utilisation des sols ont été mis en place : l'**enquête annuelle Teruti-Lucas** (occupation et usage des sols) par le SSP, service statistique du ministère de l'Agriculture, et **Corine land Cover** (interprétation visuelle d'images satellitaires) par le SDES.
 - C. Les systèmes d'information des opérateurs publics concernant la gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur ont été mobilisés. Une enquête est menée chaque année sur les **réseaux de chaleur et de froid**. Plusieurs publications sont disponibles comme le **bilan de la production de déchets en France**, les **Chiffres clés de l'environnement**.

Avis n°5 – Énergie-climat

- A. *Le Conseil souligne l'intérêt d'un compte satellite de l'énergie.*
 - B. *Il recommande une large information sur le coût et le prix des énergies, en particulier renouvelables, y compris combinées, selon les périodes et le territoire de production, y compris en Outre-mer, avec des comparaisons européennes.*
 - C. *Il rappelle la nécessité d'estimer les émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants, liées à l'activité de production et consommation finale des agents d'un territoire, en prenant en compte aussi les émissions liées aux importations.*
 - D. *Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux données localisées de l'énergie disponibles auprès de divers organismes (Medde, Ademe, Ceren, ERDF et GRDF...).*
- A. Les **premières publications** ont concerné l'électricité et le charbon en 2017, puis des éléments sur le gaz naturel et les produits pétroliers en 2018.
 - B. De **nombreuses publications sur les prix de l'énergie** sont disponibles (*Les Chiffres clés de l'énergie, Le bilan énergétique de la France*).
 - C. Les **émissions en CO2** par activité économique font l'objet d'une publication régulière. L'**estimation de l'empreinte carbone** est publiée annuellement.
 - D. Le décret n°2016/973 du 18 juillet 2016 prévoit une **mise à disposition publique des données**. L'arrêté du 18 juillet 2016 précise **le calendrier et les modalités de transmission** des données. En complément, le décret n°2016/972 lève **la confidentialité** des données au titre des « informations commercialement sensibles » pour les données annuelles de consommation. Il reste toutefois une contrainte pour **les données du résidentiel**.

Avis n°6 - Biodiversité

Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme le besoin d'avoir une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés.

Il encourage l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces représentatives (invertébrés notamment) et de compléter le travail sur les ressources naturelles (mers, prairies, forêts...), y compris celles dans les sols.

Il souligne la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes et de leur évolution (prélèvements, cf. IGN), outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer.

Il préconise une meilleure coordination des organismes publics et associatifs pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire.

Un cadre de coordination autour de l'**amélioration de la connaissance globale de la biodiversité** a été constitué, auquel est associé le SDES. **92 indicateurs** ont été diffusés, dont 63 pour suivre la stratégie nationale de la biodiversité, avec des indicateurs complémentaires thématiques (forêts, milieux marins...).

3.6.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis du moyen terme 2014-2018 de la commission Environnement et développement durable (EDD), l'année où l'examen de son suivi a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis de commission qui a été pris à son issue.

Par exemple, l'avis de moyen terme n°1 A. a été mis à l'ordre du jour d'une réunion de la commission en 2014, et l'examen de son avancement a donné lieu à l'avis n°1 de 2014.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission EDD					Autre
	2014	2015	2016	2017	2018	2017
n°1 - Indicateurs de développement durable <ul style="list-style-type: none"> • A. • B. • C. 	avis n°1 avis n°1					GT iODD
n°2 - Entreprises, économie et développement durable <ul style="list-style-type: none"> • A. • B. • C. • D. • E. 		avis n°1 ¹	avis n°3			avis n°1 ²
n°3 - Ménages et développement durable <ul style="list-style-type: none"> • A. • B. • C. • D. 		avis n°1 avis n°3 ¹		avis n°s1, 2, 3 ³		
n°4 - Action publique et développement durable <ul style="list-style-type: none"> • A. • B. • C. 			avis n°1			avis n°1 ²
n°5 - Énergie-climat <ul style="list-style-type: none"> • A. • B. • C. • D. 	avis n°s2 et 3				avis n°1 avis n°2	
n°6- Biodiversité				avis n°1		

¹Inter-commission avec Système financier et financement de l'économie

²Commission Entreprises et stratégies de marché

³Inter-commission avec Services publics et services aux publics

La commission a tenu sept réunions durant lesquelles l'avancement des avis de moyen terme a été examiné. Deux autres réunions ont été organisées en inter-commission, avec la commission Système financier et financement de l'économie (SysFi) en novembre 2015 et avec la commission Services publics et services aux publics (Serpu) en avril 2017. Enfin, la réunion de novembre 2018 a été quasi-exclusivement consacrée au prochain moyen terme.

Cinq des six avis thématiques de moyen terme sont déclinés en trois (avis n°1 et n°4), quatre (avis n°3 et n°5) ou cinq sous-avis (avis n°2) soit au total vingt avis pour cette commission.

Toutes les thématiques ont été abordées sur la période 2014-2018. Pour aucune d'entre elles, tous leurs sous-avis n'ont été examinés en tant que tels. Toutefois, les avis n°2 A. et avis n°3 D. ont été traités deux fois.

Les dix-huit avis pris par la commission EDD au cours des cinq années ne figurent pas tous dans le tableau. Trois d'entre eux ne renvoient à aucun avis de moyen terme de la commission. Il s'agit de :

- en 2015, l'avis n°2 pris en inter-commission avec Système financier et financement de l'économie qui concerne l'absence de nomenclatures sur l'ISR (investissement socialement responsable) et les fonds bas carbone ;
- en 2016, l'avis n°2 qui concerne le croisement des données de la Statistique publique et du Système d'information sur l'eau ;
- en 2018, l'avis n°3 qui prend en compte une demande nouvelle de recueil des besoins des utilisateurs de statistiques sur l'énergie.

3.6.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil note avec satisfaction la concertation en cours pour l'élaboration des indicateurs nécessaires au suivi des enjeux et des axes de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable.

Il réaffirme sa demande de maintien de la mise à jour du tableau de bord hiérarchisé des indicateurs du développement durable et de sa bonne visibilité sur les sites de diffusion pour permettre leur utilisation. La mise à jour permet en effet d'apprécier dans la durée les évolutions en termes de développement durable et de maintenir les comparaisons territoriales et internationales.

Le Conseil souligne l'importance des efforts de pédagogie et de communication qui sont à poursuivre pour faciliter leur appropriation.

Référence : avis général de moyen terme n°4 et n°30, avis de moyen terme n°1 A. et n°1 C. de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°2

Pour assurer une meilleure cohérence entre les estimations nationales et les estimations régionales de gaz à effet de serre (GES), le Conseil souhaite que les investissements de la Statistique publique et des acteurs concernés se poursuivent pour harmoniser les méthodes et identifier les écarts.

Il recommande par ailleurs que les acteurs territoriaux qui estiment les émissions de GES, notamment au niveau régional, utilisent le même cadre de référence (sources et méthodes) notamment en matière de données énergétiques régionales et infra régionales afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

Avis n°3

Le Conseil suit avec attention la poursuite des travaux sur la mesure de l'empreinte carbone et préconise de veiller à la cohérence du modèle retenu au niveau national pour déterminer le contenu en CO2 des importations avec les modèles internationaux.

Il recommande une actualisation du calcul des émissions par catégorie de ménages.

Référence : avis général de moyen terme n°32, avis de moyen terme n°5 C. de la commission Environnement et développement durable.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil réaffirme son attachement à disposer d'un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB, qui dispose d'une bonne visibilité sur les sites de diffusion. La commission de concertation élargie associant le Cese et France Stratégie, avec la collaboration du Cnis est parvenue à limiter le nombre de thèmes et de leurs indicateurs phares à dix.

Il rappelle que pour certains indicateurs actuellement retenus des travaux méthodologiques sont nécessaires :

- soit pour harmoniser le cadre national et international ;
- soit pour diminuer les délais de diffusion.

Le Conseil a déjà pris des avis en ce sens en novembre 2014 (cf. référence).

Il s'impliquera dans des actions d'accompagnement de la démarche, sous des formes à définir afin d'appuyer sa mise en œuvre par les décideurs et sa bonne appropriation par les citoyens. Il

suggère par ailleurs des actions de pédagogie pour la bonne compréhension des indicateurs, par exemple pour l'empreinte carbone.

Il rappelle par ailleurs que l'ONU adoptera de nouveaux objectifs de développement durable en septembre 2015 et demande que l'on veille à la bonne articulation du tableau de bord avec ces nouveaux objectifs, sans s'interdire de pouvoir adapter les indicateurs de ce tableau de bord en fonction des évolutions des données disponibles.

Référence : avis général de moyen terme n°30, avis général n°4 de 2015, avis n°4 de 2015 de la commission Démographie et questions sociales, avis de moyen terme n°3 D. de la commission Environnement et développement durable.

Inter commission avec Système financier et financement de l'économie

Avis n°1

Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'autre part pour les entreprises cotées, ainsi que pour des collectivités locales d'une certaine taille. Ce cadre avait été présenté lors de la commission Environnement et développement durable de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'investissement socialement responsable (ISR), le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer -à partir des informations quantitatives- une base de données à des fins d'exploitation statistique et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission Système financier et financement de l'économie, n°2 A. de la commission Environnement et développement durable et n°4 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Avis n°2

La présentation des différents travaux des acteurs concernés sur l'ISR et les fonds bas carbone montrent l'intérêt croissant pour ces questions, qui s'accompagnent d'une diversité des objectifs, des concepts et des nomenclatures. Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent, ce contexte conduit le Conseil à préconiser notamment des travaux sur les nomenclatures nationales et internationales pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.

Avis n°3

La large concertation organisée par le Cese et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public, a permis de proposer pour un nombre limité de thèmes dix indicateurs phares et des indicateurs complémentaires, compatibles avec un cadre théorique international, et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental. Sur la base de cette proposition, un tableau de bord de dix indicateurs a été retenu ; il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

Ce tableau de bord est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n°30 de moyen terme et n°4 de 2015.

Le Conseil recommande la mise à disposition par la Statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des informations nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des indicateurs complémentaires au PIB. Par ailleurs, il renouvelle sa demande d'améliorer les délais de mise à disposition des indicateurs, notamment pour les revenus et l'empreinte carbone.

Référence : avis général de moyen terme n°30, avis général n°4 de 2015, avis n°4 de 2015 de la commission Démographie et questions sociales, avis de moyen terme n°3 D. de la commission Environnement et développement durable.

Année 2016

Avis n°1

Le Conseil a pris connaissance avec un grand intérêt du panorama qui lui a été présenté sur les données et statistiques concernant l'eau. Ce panorama, centré sur la ressource en eau, sa distribution et sa qualité, offre au Conseil une vision d'ensemble du système d'information existant, particulièrement appréciable compte tenu de la multiplicité des sources d'informations. La Commission a pris connaissance des efforts faits par l'État pour mettre à disposition ces informations avec un souci d'accompagnement pédagogique des utilisateurs et de pertinence des systèmes d'information, mais note cependant :

- une demande d'enrichir la base de données Sispea par des variables issues d'une part de la Statistique publique, relatives notamment aux caractéristiques du logement, aux accès aux services et d'autre part aux conditions économiques de gestion du service dans le but de permettre des approches multi-dimensions, sociales, économiques et environnementales ;
- l'intérêt que les informations issues des collectivités locales relatives à la gestion de l'eau par les services d'eau et d'assainissement soient davantage exploitées par la Statistique publique. En conséquence, le Conseil recommande qu'une expérimentation soit lancée afin d'expertiser l'utilisation de ces informations à des fins statistiques.

Ces échanges se feront dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

La Commission souhaite par ailleurs que, dans un délai à définir, les questions relatives aux captages et au prix de l'eau lui soient présentées dans leur ensemble.

Référence : avis de moyen terme n°4 C. de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°2

La Commission recommande qu'un croisement des données relatives aux pressions et aux impacts sur la qualité des eaux puisse être opéré, notamment en ce qui concerne les pollutions diffuses. Cela suppose un rapprochement des données issues de la Statistique publique (données sectorielles agricoles, données socio-économiques, etc.) et des données produites dans le cadre du système d'information sur l'eau. L'objectif est de rendre disponibles les différentes données pour tous les utilisateurs aux échelles pertinentes spatiales et temporelles pour éclairer le débat public et fournir un appui au pilotage et à l'évaluation de l'action publique, dans le cadre des règles de mise à disposition en vigueur.

Avis n°3

La Commission a pris connaissance de différents aspects de l'économie circulaire, notamment en ce qui concerne la réutilisation des métaux stratégiques et l'écologie industrielle et territoriale.

Compte-tenu des enjeux qui s'attachent à ce sujet, le Conseil recommande que le service statistique public poursuive une veille active sur les données disponibles et élabore les méthodologies adaptées pour un suivi régulier d'un petit nombre d'indicateurs permettant d'éclairer le fonctionnement de l'économie circulaire, en lien avec les indicateurs des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Référence : avis de moyen terme n°2 C. de la commission Environnement et développement durable.

Année 2017

Avis n°1 (Commission Entreprises et stratégies de marché)

Dans un contexte d'incitations croissantes à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, au niveau européen comme au niveau national, les enquêtes Pratiques culturelles du ministère de l'Agriculture constituent un dispositif statistique important. Outre le suivi des pratiques des agriculteurs, ces enquêtes permettent de répondre à plusieurs règlements européens (règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ») et aident à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques publiques nationales visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires (plan Écophyto) ou à promouvoir des systèmes de production s'appuyant davantage sur le fonctionnement des écosystèmes (projet agro-écologique). Elles fournissent notamment un indicateur clé partagé par les acteurs publics et les agriculteurs, l'IFT (indice de fréquence de traitement). En outre, ces enquêtes offrent aux chercheurs un large ensemble de données sur de nombreux thèmes relevant du lien entre pratiques culturelles et pression sur l'environnement.

Pour répondre aux besoins, le dispositif d'enquêtes s'est progressivement élargi aux principales cultures à partir de 2010 et sa fréquence s'est accrue. Le bilan de ces enquêtes dressé lors de la commission Entreprises et stratégies de marché du 23 mars 2017 montre toutefois les limites d'une intensification du rythme ou du contenu de ces enquêtes, au regard de la charge de collecte pour les enquêtés comme pour les services statistiques. Pour disposer d'un système d'information régulier sur l'évolution des pratiques tout en contenant le coût de la collecte, et dans le cadre de l'adoption de la loi numérique, le Cnis propose que les réflexions engagées soient poursuivies par le service statistique du ministère de l'Agriculture. Celles-ci visent à expertiser la possibilité de mobiliser, en complément des données recueillies par enquête, d'autres sources d'informations telles que les données issues de logiciels privés d'assistance à l'enregistrement des pratiques agricoles au niveau des parcelles.

Référence : avis général de moyen terme n°26 et n°32, avis de moyen terme n°3 de la commission Entreprises et stratégies de marché, avis de moyen terme n°2 A. et n°4 B. de la commission Environnement et développement durable.

Inter commission avec Services publics et services aux publics

Avis n°1

L'Inter-commission note l'avancée du suivi des actions du plan national santé et environnement. Elle appuie la déclinaison régionale de ce plan. À partir de l'expérience de mise en œuvre du plan dans la région Centre-Val de Loire, il apparaît :

- d'une part, l'insuffisance actuelle de certaines données pour quantifier ou caractériser la présence et la teneur de certaines sources de nuisances ou de pollution, notamment les phénomènes émergents (ondes et nanomatériaux), au niveau territorial approprié ;
- d'autre part, la difficulté de quantifier l'impact direct des facteurs environnementaux sur l'état de santé de la population.

L'Inter-commission incite les différents producteurs et utilisateurs à harmoniser davantage les indicateurs afin d'homogénéiser les données environnementales pour permettre de caractériser des zones sensibles et de mesurer les niveaux d'exposition.

Avis n°2

La difficulté à relier les données environnementales aux pathologies existantes souligne la nécessité de disposer des parcours de vie des populations. La cohorte Constances, base longitudinale de données de santé présentée par l'Inserm, pourrait y répondre.

Elle rapproche d'ores et déjà les données de santé collectées de données environnementales par l'appariement des adresses résidentielles géocodées et de bases de données cartographiées de pollutions atmosphériques.

L'Inter-commission encourage la poursuite de ces appariements avec d'autres données environnementales, comme la qualité des eaux distribuées par exemple, qui apporteront de nouveaux éléments de connaissances.

Avis n°3

L'Inter-commission encourage le dispositif de valorisation et de diffusion des résultats de la cohorte Constances, ainsi que la mise à disposition des données localisées aux chercheurs et professionnels de santé et des services chargés du suivi de la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Plus généralement, l'Inter-commission veillera à l'amélioration de l'accès des utilisateurs aux sources existantes et à ce que la Statistique publique garantisse la documentation des sources.

Référence : avis de moyen terme n°3 C. de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°1 (Commission EDD)

La Commission a pris connaissance des travaux de l'Observatoire national de la biodiversité, créé par l'article 25 de la loi Grenelle-1 d'août 2009, animé depuis septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité, dont l'objet est de mettre à disposition du public une information actualisée sur la biodiversité.

Au sein de l'observatoire, le groupe de travail « Indicateurs » a élaboré un jeu de 92 indicateurs organisés, à partir d'une entrée par questions en deux ensembles : l'un de quatre jeux directement liés à la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'autre de huit jeux thématiques.

Ces indicateurs sont en grande partie territorialisés.

La Commission salue l'avancée de la production de ces indicateurs et encourage la poursuite de leur territorialisation et leur ancrage dans les problématiques et les innovations sociétales. Elle insiste sur la pérennisation et l'ouverture des données permettant le calcul de ces indicateurs.

Elle sera attentive à la bonne prise en compte des besoins statistiques nouveaux pour suivre les objectifs et cibles de développement durable de l'agenda 2030, tant au niveau national qu'au niveau international.

Par ailleurs, la Commission recommande que les efforts soient mutualisés sur l'ensemble des démarches traitant d'indicateurs autour de cette thématique, pour une meilleure articulation et lisibilité des indicateurs et des messages délivrés.

Référence : avis général de moyen terme n°32, avis de moyen terme n°6 de la commission Environnement et développement durable.

Année 2018

Avis n°1

La Commission a pris connaissance de la création du compte satellite de l'énergie, qui s'inscrit dans le cadre de la refonte du bilan de l'énergie. Elle a bien enregistré les modifications de calendrier, de modalités de diffusion et de champ géographique de ce nouveau bilan.

Elle salue les avancées apportées par la mise en œuvre de ce projet, qui fournit des éléments monétaires par type d'énergie.

Au-delà de la dépense et dans le cadre des débats sur la transition énergétique, la Commission regrette cependant l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan. Elle encourage donc la poursuite des travaux en ce sens et examinera leur progression.

Référence : avis de moyen terme n°5 A. de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°2

La Commission prend note de l'évolution du système d'information sur les consommations locales d'énergie, encadrée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Par rapport au précédent décret de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, cette évolution permet de prendre en compte les besoins des collectivités locales en élargissant le champ des énergies couvertes, en précisant les niveaux géographiques par type d'énergie et le détail sectoriel et en levant les contraintes du secret. Ces opérations sont confiées au SDES.

Le calendrier, qui prévoit une collecte et une diffusion s'étalant de 2016 à 2021, intégrera progressivement des données de plus en plus fines, concernant d'une part les opérateurs répartis en trois groupes et d'autre part le niveau géographique (commune, Iris, bâtiment).

La Commission salue la mise à disposition de ces données qui devraient contribuer au développement des stratégies énergétiques des territoires et notamment permettre aux collectivités locales de préparer leur plan climat-air-énergie.

La Commission sera attentive à ce que l'ensemble de ces données corresponde aux attentes des utilisateurs.

Référence : avis de moyen terme n°5 D. de la commission Environnement et développement durable.

Avis n°3

Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) est invité à organiser un recueil régulier des besoins et de la satisfaction des utilisateurs des statistiques et des données publiques sur l'énergie, dont il rendra compte à la commission.

3.6.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Point d'information sur la faisabilité d'une collecte normalisée des informations contenues dans les rapports sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Évolution des enquêtes Entreprises : prise en compte des questions environnementales
- Développement durable : contexte international en matière de développement durable, suivi d'une information sur la future stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable et point sur les travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs (CSI) du Conseil national de la transition écologique (CNTE)
- Statistiques publiques sur les émissions à gaz à effet de serre et empreinte carbone
- Empreinte carbone : enjeux, méthode de calcul et difficultés de la mesure
- Panorama des IDD (SNTDD, SNTEDD, Stiglitz...)

En 2015

- Point d'information : enquête « Entreprises et développement durable » ; les indicateurs au-delà du PIB
- De la ville à la ville durable : qu'est-ce que la ville ? Référentiels pour le processus vers la ville durable ; outils d'observation infra et supra urbain ; mesure de la nature en ville ; dévitalisation des centres urbains.

Inter-commission Système financier et financement de l'économie-Environnement et développement durable

- En quoi la statistique publique peut-elle contribuer à faire évoluer la mesure de l'investissement socialement responsable (ISR) ?
 - La demande publique : les objectifs et les enjeux ;
 - Traçabilité de l'ISR dans les fonds d'investissement
- Approche des fonds d'investissement thématiques : l'exemple des fonds carbone
 - Prise en compte par la sphère financière des fonds Carbone : éléments juridiques et méthodologiques, stratégies des acteurs
 - Système européen d'échange de quotas d'émissions : quelles données disponibles dans le cadre de l'amélioration continue de l'inventaire national des émissions de GES ?
 - Utilisation des données et production d'indicateurs pour une stratégie sobre en carbone

consommation

En 2016

- Les objectifs de développement durable de l'ONU : avancement des travaux statistiques (avec une présentation plus particulière sur les indicateurs concernant l'eau)
- Ressource, qualité et distribution de l'eau
 - Panorama des données et statistiques sur la ressource en eau ; enjeux pour une bonne gestion de la ressource (vision globale tant sur le plan quantitatif que qualitatif) ; besoins d'information pour la gestion de la ressource (y compris « agences de bassin »)
 - Focus sur les services d'eau et d'assainissement : rappel historique sur les enquêtes relatives au système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement ; présentation de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement (état des lieux et interaction avec les statistiques publiques) ; des systèmes d'information à compléter pour une nouvelle régulation des services publics d'eau potable et d'assainissement
 - Panorama des données et statistiques sur la qualité de l'eau : exemple des pesticides (une réponse au besoin de politique publique : l'indicateur d'évolution de la présence de pesticides dans les cours d'eau produit dans le cadre d'Écophyto ; quelles données mobilisables par la statistique publique sur l'eau ; la base de données des ventes de produits phytosanitaires)
- Économie circulaire : enjeux économiques et illustrations
 - Qu'est-ce que l'économie circulaire ; zoom sur l'économie des 3 R (réparer, réutiliser, recycler)
 - Les politiques publiques relatives à l'économie circulaire
 - Le panorama des indicateurs de suivi
 - Les objectifs de développement durable de l'ONU avec un focus sur les indicateurs liés à l'économie circulaire
 - Illustration des enjeux économiques : les métaux stratégiques, un enjeu économique déterminant pour certaines filières industrielles ; le Référentiel National pour l'écologie industrielle et territoriale d'Orée

En 2017

Inter-commission Services publics et services aux publics – Environnement et développement durable : santé et environnement

- Panorama des statistiques disponibles et leur exploitation en matière de santé-environnement avec mise en évidence du manque de données et de la difficulté à relier les données environnementales aux données sur les pathologies existantes.
 - Présentation du plan national santé et environnement (PNSE-3) et sa déclinaison régionale
 - L'open data et la santé : l'appropriation par la société civile des données en matière de santé-environnement
 - Résultats de recherches sur la thématique : évaluation de l'impact sanitaire de la pollution de l'air en France métropolitaine ; la cohorte « Constances » (méthode et données)
- La mise en place du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable de l'ONU
- Les objectifs de développement durable de l'ONU concernés par le rapportage de juin 2018
- La biodiversité : présentation des indicateurs pour la France et panorama des indicateurs retenus au niveau européen

En 2018

- Groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable de l'ONU : point d'avancement des travaux
- Le bilan du moyen terme 2014-2018 pour la commission Environnement et développement durable

Les statistiques et données sur l'énergie : les comptes de l'énergie ; les données locales de consommation

3.7. Commission Territoires

3.7.1. Bilan des avis 2014-2018	117
3.7.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	124
3.7.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	126
3.7.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	131

3.7.1. Bilan des avis 2014-2018

Formellement quatre « paquets » d'avis de moyen terme ont été adoptés en janvier 2014 :

- mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels existants » ;
- thématiques nouvelles et renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la Statistique publique ;
- thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours ;
- dispositifs transversaux, méthodes, concertation.

Le caractère extrêmement général des rubriques peut être problématique. Au total, vingt-quatre avis de moyen terme ont été émis, dont un peu plus de la moitié a été discuté lors des réunions de la commission.

Deux éléments conduisent à s'interroger sur le périmètre de la commission :

- l'avis général de moyen terme n°7 constate les progrès très significatifs dans la mise à disposition de données territoriales et préconise une co-construction d'un dispositif d'observation partagé entre l'État et les collectivités locales ;
- le préambule aux avis de la commission indique que les avis ne précisent pas les contours des territoires, et qu'ils reprennent ceux des autres commissions qui font référence à des mailles géographiques infranationales.

La commission doit être recentrée sur les questions territoriales tout en organisant une vue d'ensemble des indicateurs produits par les Systèmes d'information relevant « en majeur » des autres commissions.

Les thèmes qu'elle doit traiter en priorité sont la délimitation des territoires (zonages), la localisation et la caractérisation des populations sur le territoire (occupation de l'espace), les déplacements, l'accès aux services ou encore l'action publique. Par ailleurs, il existe des outils propres aux travaux relevant de cette commission (géocodeur...), qu'elle doit donc suivre.

Quant à la co-construction d'un dispositif d'observation partagé entre l'État et les collectivités locales, le rôle du Cnis est définir au niveau local : impulser ou recommander ; réguler. Au niveau national, le Cnis peut et doit appuyer cette demande de remontées d'informations produites et détenues par les collectivités locales à partir desquelles sont calculés des indicateurs nationaux. En effet, le niveau central doit pouvoir disposer d'informations locales pour analyser les disparités de situation des territoires.

Des besoins ne sont pas ou imparfaitement couverts :

- fréquentation des services ou équipements ;
- distance « réelle » aux services ou équipements (bilocalisation des personnes et des équipements, et normalisation des adresses) ;
- marché local de l'immobilier et du foncier ;
- ruralité (notion qui reste à préciser) ;
- territorialisation des dépenses de l'État.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Avis n°1

Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants

Avis 1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les inégalités de niveaux de vie, les différentes formes de précarité sociale (halo de la pauvreté et du chômage, mal-logement, surendettement, difficultés de santé, scolaires ...), les pratiques culturelles, et l'intensité de l'engagement citoyen.

Le travail d'enrichissement et de communication sur les indicateurs de développement durable a abouti à plusieurs actions :

- mise en ligne par l'Insee de **vingt indicateurs régionaux et départementaux** ;
- publication par le SDES (Service de la donnée et des études statistiques) de **72 indicateurs territorialisés** dans le cadre de la SNTEDD (Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable) ;
- élaboration d'un **outil de cartographie interactive** par l'Observatoire des territoires du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) ;
- identification de communes prioritaires pour **des actions d'éducation artistique et culturelle** par le SSM-Culture (Service statistique ministériel Culture).

Avis 1.B - Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une meilleure mesure des populations potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales...), de leur âge (petite enfance, personnes âgées...), de leur état de santé, de leur handicap...

Les acteurs locaux ont été à l'initiative d'un **groupe de travail du Cnis** (Indicateurs sociaux départementaux - 2009) définissant ces indicateurs. Plus de 70 ont été retenus et répartis en **cinq thèmes**. **22 fiches** ont été publiées dans la collection *Panorama* (2017) de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Un enrichissement est en cours avec **les indicateurs d'impact et de performance** issus du groupe de travail sur le suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Avis 1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demandé une plus grande coordination des producteurs afin de fournir aux utilisateurs des données cohérentes, adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité...) et accompagnées d'une documentation illustrée d'exemples d'utilisation.

Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une géolocalisation fine des bâtiments d'activité (entreprises, entrepôts...) et de leur emprise au sol.

Les contributions ont été importantes sur les sujets suivants :

- **consommation de l'espace agricole** (SSM Agriculture) ;
- **étalement urbain** (SDES et PSAR Analyse urbaine) ;
- **géolocalisation des entrepôts** en complément à la géolocalisation des bâtiments d'activité (SDES) ;
- mise en place d'une **base statistique sur les équipements culturels** (SSM-Culture).

Avis 1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé de mieux capter la diversité des lignes de services offertes (nature des services et complémentarité de l'offre) et des enrichissements dans plusieurs directions :

- a. élargissement aux points « multi-services », aux services numériques et à d'autres services comme les déchetteries ;
- b. prise en compte des services aux entreprises (et pas seulement aux ménages) ;
- c. intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés, capacités de transferts de données pour les services numériques...).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, il est également préconisé que la Statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des populations présentes à différents moments sur un territoire, ainsi que des outils de mesure de l'accessibilité (distanciers).

Les travaux ont été multiples :

- enrichissement continu de la **Base permanente des équipements** (BPE) ;
- travail sur les indicateurs de **mesure de l'accessibilité spatiale aux soins** (Drees et Insee) ;
- mesures de l'**éloignement de la population aux principaux services** (Insee et CGET) ;
- **accessibilité aux services pour les populations des quartiers prioritaires** de la ville (CGET) ;
- données sur la **couverture numérique** des territoires (CGET).

Avis n°2

Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la Statistique publique

Avis 2.A - Économie locale - Appareils productifs locaux

Mieux connaître les sources de financement de l'économie locale (y compris les aides) ainsi que le système productif local, ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

L'Insee a investi sur le thème « De quoi vit le territoire ? » en mettant en place **des indicateurs de création de richesses sur les flux financiers et monétaires** sur un territoire. Un travail commun Insee et SSM-Enseignement supérieur a porté sur **le financement de l'effort de recherche des entreprises**. Le SSM-Culture a travaillé sur **l'impact économique des investissements culturels**. L'outil **Spésipo** (Spécification situation potentialités) du CGET a quant à lui permis de travailler sur la situation économique des zones d'emploi et les capacités de résilience.

Avis 2.B - Environnement

Disposer d'indicateurs sur le comportement écologique des agents économiques sur le territoire, notamment en matière de déchets (production, gaspillage, recyclage...), d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie et de gestion de l'eau.

La méthodologie Eurostat a été développée pour **comptabiliser des flux de matière** déclinée par territoire.

Avis 2.C - Mobilité-Déplacements -Transports

Avoir une vision globale de la mobilité dans les territoires :

- *en termes de flux (volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs, transports de marchandises), de modes, y compris la multi modalité, les modes « actifs » (vélo...), alternatifs (co-voiturage...), avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues ;*
- *y compris pour les fins de semaines, périodes estivales et déplacements longue distance.*

Avoir des éléments de mesure de l'accès à la mobilité des personnes isolées/âgées/fragiles – y compris hors ménage ordinaire - ou dans les territoires à faible densité de population.

Un **état des lieux des sources** extrêmement nombreuses sur le sujet a été dressé.

Avis 2.D - Santé

Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les parcours de soins, ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

Le SSM-Affaires sociales-santé pilote un comité de coordination des **études sur les parcours de soins**. La loi de modernisation du système de santé, permet d'accéder aux **données exhaustives du SNIIRAM** (Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie).

Avis 2.E - Éducation nationale

Mieux identifier et analyser les relations entre offre et demande d'éducation au niveau local (places disponibles, nombre et qualification des enseignants, prise en charge péri-scolaire, prise en charge des enfants handicapés...).

Cet avis ne porte pas sur des considérations relevant strictement de la production statistique mais sur le champ d'analyses longitudinales, voire d'évaluation de politique publique à développer.

Avis 2.F - Insertion sociale et professionnelle

Connaître les parcours d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Développer la connaissance du lien entre emploi et formation au niveau local.

Cet avis ne porte pas sur des considérations relevant strictement de la production statistique mais sur le champ d'analyses longitudinales, voire d'évaluation de politique publique à développer.

Avis 2.G – Les processus d'innovation

Rassembler et documenter les indicateurs épars et incomplets d'ores et déjà disponibles.

Cet avis ne porte pas sur des considérations relevant strictement de la production statistique mais sur le champ d'analyses longitudinales, voire d'évaluation de politique publique à développer.

Avis 2.H - Analyse des flux et réseaux

Mener une réflexion conjointe producteurs/utilisateurs sur les indicateurs permettant d'analyser les flux et réseaux qui « font système » dans un territoire.

En collaboration avec le CGET, l'Insee met à disposition des régions un outil permettant, à partir d'une zone d'étude, d'une maille d'étude et d'un type de flux donnés d'**étudier la dynamique des territoires**, de **construire des réseaux**, d'**analyser les flux internes et externes** à ces zones, de calculer des **indicateurs de métropolisation** et de se positionner sur un niveau de métropolisation.

Avis n°3

Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

Avis 3.A - L'action publique dans les territoires

Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial.

Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales.

Le SSM-Collectivités locales publie annuellement **les comptes des régions, départements et communes**. En revanche, il n'y a pas d'information fiable sur les dépenses territorialisées de l'État. Chorus n'a, en effet, pas de finalité statistique, et la variable de localisation est très mal renseignée. La Drees publie annuellement des données sur **les dépenses sociales des départements**.

Avis 3.B - L'emploi public

Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre, par catégorie d'employeur public et par fonctions publiques (État, collectivités locales et hospitalière), pour chaque niveau de celles-ci, en mesurant l'impact des restructurations et des transferts d'emploi à tous les niveaux (État à collectivité, collectivité à collectivité, ...).

L'Insee et le SSM-Fonction publique travaillent sur la **mesure de l'emploi public local** pour les trois versants de la fonction publique. Le SSM-Fonction publique produit également des **séries d'emploi par département**.

Avis 3.C - L'emploi local

Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes.

Le délai de mise à disposition des **estimations d'emploi local est aujourd'hui de 90 jours**. Il faut attendre le déploiement de la DSN (Déclaration sociale nominative) pour disposer d'estimations plus précoces.

Avis 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier

Disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des logements et des bâtiments d'activité, ainsi que sur le prix des terrains, à des niveaux géographiques fins et selon le type de bien.

Engager une réflexion sur la possibilité d'établir des statistiques sur les droits à bâtir.

Un **travail sur le marché de l'immobilier et du foncier** est mené par l'Insee et le SDES. Son aboutissement dépend de l'accessibilité des données détenues par la DGFIP (Direction générale des Finances publiques).

Avis 3.E – Immigration

Faire le point sur les statistiques nécessaires à la connaissance de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés et de leurs descendants, au niveau local.

L'enquête Emploi peut être utilisée dans la connaissance de **l'insertion sociale et professionnelle des immigrés** à un niveau local.

Avis n°4

Dispositifs transversaux, méthodes, concertation

Avis 4.A - Données géoréférencées

Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de données géoréférencées (dont carryées) pour définir, en liaison avec les travaux européens, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les DOM et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

Le travail de **géolocalisation des données pour les entreprises et les services** se poursuivent. **Pour les ménages, les données carryées sont en cours de redéfinition** et ont fait l'objet d'enquête auprès des utilisateurs.

Avis 4.B - Recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

Il souhaite être informé régulièrement du projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Il réaffirme, à l'occasion de la refonte complète du site de l'Insee, les concepts de lisibilité-visibilité-interactivité préconisés par le rapport Belliot sur la diffusion du recensement, afin de faciliter l'appropriation des résultats par tous les utilisateurs, qu'il conviendra d'associer étroitement aux réflexions liées à ce projet.

Les recommandations du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire de recensement de la population ont été mises en œuvre : introduction du **Pacs**, du **vélo** comme modalité de transport. La liste des **modalités de diplôme** a parallèlement été revue suite à la mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat), et la **description des liens familiaux** des personnes d'un même ménage a fortement évolué.

Avis 4.C - Dispositif d'observation partagé avec les collectivités locales

Le Conseil préconise que se poursuive une réflexion commune entre la Statistique publique et les collectivités locales de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- *de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs ;*
- *et, autant que possible, de la territorialisation des résultats d'enquêtes nationales de la Statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des technologies de l'information et de la communication – TIC...).*

Les indicateurs sociaux départementaux constituent le socle d'un système d'information, partagé entre échelons nationaux et départementaux dans les principaux domaines de l'action sociale départementale : **partenariat Drees et conseils départementaux** concernant l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), l'ASH (Aide sociale à l'hébergement) et les autres aides sociales.

Il n'y a pas de projet de territorialisation des enquêtes nationales.

Avis 4.D - Concertation

Le Conseil constate la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux sous différentes modalités qu'il conviendra d'examiner (accroître les relations bilatérales, le poids des Cries...).

Diverses instances de concertation locale existent : **Cries** (Comités régionaux pour l'information économique et sociale), **plateformes d'observation sociale**...

Avis 4.E - Comparaisons européennes

Le Conseil rappelle le besoin d'élargir les comparaisons à l'échelle européenne, en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européenne se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les espaces transfrontaliers, urbains ou partageant des caractéristiques géographiques communes (bassin hydrographique, zone maritime...).

Une **base de données harmonisée au niveau européen** permettant des comparaisons de villes françaises et de villes européennes a été mise en place. Les découpages actuels ont fait l'objet d'une refonte en cohérence avec les découpages européens. Pour répondre à la demande de données sur les espaces transfrontaliers, une **mission « statistiques transfrontalières »** a été créée à la Direction régionale de l'Insee Grand Est.

Avis 4.F - Outre-Mer (départements et collectivités)

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique sur l'Outre-Mer, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.

Une **meilleure couverture des DOM** est désormais assurée dans les enquêtes, avec des diffusions par DOM. Les DOM sont également mieux **pris en compte par la comptabilité nationale**. Des **indices de prix à la consommation spécifiques** ont été élaborés, avec comparaisons entre DOM. Des **estimations trimestrielles d'emploi** par DOM seront établies à partir de juin 2018. D'une manière générale, **les données sur les DOM sont mieux valorisées**.

Avis 4-G- Zonages

Le Conseil souhaite que la Statistique publique clarifie la façon de décrire les espaces territoriaux sans opposer de façon dichotomique l'urbain et le rural, tel que recommandé par le rapport Cuvillier.

Il rappelle l'importance de la contribution de la Statistique publique aux politiques publiques sur des périmètres réglementaires (politique de la ville, Scot...).

Il souhaite le maintien d'une diffusion régulière et à jour d'informations sur les zones d'emploi et sur les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Des travaux sur **les différentes approches du rural** ont été menés. Une « **grille de densité** » a été mise en place pour dépasser la dichotomie rural/urbain. Des réflexions et des travaux sont en cours sur la **refonte des aires urbaines et des zones d'emploi**. Le SSM-Collectivités locales assure un **suivi de la composition communale des EPCI**, avec une diffusion trimestrielle de l'information.

3.7.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis de moyen terme de la commission Territoires, l'année où l'examen de son suivi a été traité en réunion de commission et le numéro de l'avis de commission qui a été pris à son issue.

Par exemple, les avis de moyen terme n°1.A et n°1.B ont été mis à l'ordre du jour d'une réunion de la commission en 2017, et l'examen de leur avancement a donné lieu à l'avis n°3 de 2017.

La commission a tenu neuf réunions durant lesquelles l'avancement des avis de moyen terme a été examiné. La réunion d'octobre 2018 a été quasi-exclusivement consacrée au prochain moyen terme.

Concernant l'avis de moyen terme n°2 (Thématiques nouvelles ou renouvelées), aucun des huit sous-avis n'a fait l'objet d'un suivi en commission. Pour autant, des travaux ont été menés sur la connaissance de l'économie locale (avis n°2.A), sur la comptabilisation des flux de matières à un échelon infra-national (avis n°2.B - Environnement) et sur le recensement des sources de données concernant les transports et déplacements (avis n°2.C - Mobilité-Déplacements - Transports). Les avis n°2.E (Éducation nationale), n°2.F (Insertion sociale et professionnelle) et n°2.G (Les processus d'innovation) ne relèvent pas strictement de la production statistique mais d'analyses longitudinales, voire d'évaluation de politique publique à développer.

S'agissant de l'avis de moyen terme n°4 (Dispositifs transversaux), certains sous-avis ont été examinés plusieurs fois : avis n°4.A (Données géoréférencées) et n°4.E (Comparaisons européennes) en 2015 et 2016 ; avis n°4.F (Départements et collectivités d'Outre-mer) en 2015 et 2017 ; avis n°4.G (Zonages) en 2014, 2016 et 2018.

Avis de moyen terme	Année de réunion de la commission Territoires				
	2014	2015	2016	2017	2018
Avis n°1 - Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants					
n°1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD)				avis n°3	
n°1.B - Les indicateurs sociaux départementaux				avis n°3	
n°1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace			avis n°1		
n°1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements					
Avis n°2 - Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la Statistique publique					
n°2.A - Économie locale - Appareils productifs locaux					
n°2.B - Environnement					
n°2.C - Mobilité-Déplacements -Transports					
n°2.D -Santé					
n°2.E - Éducation nationale					
n°2.F - Insertion sociale et professionnelle					
n°2.G - Les processus d'innovation					
n°2.H - Analyse des flux et réseaux					
Avis n°3 - Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours					
n°3.A - L'action publique dans les territoires	avis n°1				
n°3.B - L'emploi public					
n°3.C- L'emploi local					
n°3.D - Marché de l'immobilier et du foncier		avis n°2			
n°3.E - Immigration					
Avis n°4 - Dispositifs transversaux, méthodes, concertation					
n°4.A - Données géoréférencées		avis n°3	avis n°1		
n°4.B - Recensement de la population					
n°4.C - Dispositif d'observation partagé avec les collectivités locales					
n°4.D - Concertation					
n°4.E - Comparaisons européennes		avis n°3	avis n°1		
n°4.F - Outre-Mer (départements et collectivités)		avis n°1		avis n°1	
n°4.G - Zonages	avis n°2		avis n°1		avis n°1

3.7.3. Liste des avis pris lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

Année 2014

Avis n°1

Le Conseil note avec satisfaction que de premières données sur les dépenses territorialisées de l'État ont été mises à disposition des directions régionales des finances publiques et de l'Insee pour les dépenses exécutées au titre de 2013 ; cette mise à disposition permet de tester de premiers travaux statistiques. Il souligne la nécessité que les systèmes d'information permettent de localiser la dépense à un niveau suffisamment fin.

Le Conseil recommande de réaliser un suivi de ces tests et des utilisations de ces données à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire comme la diffusion d'informations statistiques et l'élargissement du champ des données disponibles aux DOM, aux administrations publiques locales et aux opérateurs de l'État. En fonction des tests, les dépenses des organismes sociaux et des collectivités locales seront incluses dans le champ de l'analyse.

La poursuite de ces travaux nécessite de réunir à nouveau le groupe de travail piloté par la DGFIP qui associait l'Insee et le Cnis afin de systématiser les analyses par fonction et de consolider les éléments d'interprétation des résultats.

Référence : avis général de moyen terme n° 36 et avis de moyen n°3.A de la commission Territoires.

Avis n°2

Le Conseil note avec satisfaction la prise en compte de critères comme la densité de population au carreau et les interactions entre territoires en termes de flux ou d'accès aux services pour décrire les espaces territoriaux. Cette nouvelle grille d'analyse, articulée à celle d'Eurostat et bientôt à celle de l'OCDE, permet de compléter les zonages existants et de dépasser la distinction binaire urbain/rural. Elle répond à des recommandations du rapport du Cnis de 2009 sur les « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire ».

Le Conseil recommande de continuer à réaliser - à partir de la grille d'analyse fondée sur la densité de population au carreau - les études et analyses qui permettront de repérer les évolutions des réseaux et des flux qui font système dans le fonctionnement territorial.

Référence : avis de moyen terme n° 4.G de la commission Territoires.

Année 2015

Avis n°1

Le Conseil constate que l'état des lieux de l'offre statistique dans les DOM réalisé par l'Inspection générale de l'Insee montre des avancées satisfaisantes quant aux données disponibles depuis le rapport du groupe de travail du Cnis de 2008 sur les statistiques des DOM et COM.

Cet état des lieux montre que les demandes des directives européennes notamment sont prises en compte pour les régions ultrapériphériques et il établit des priorités en particulier pour Mayotte en fonction des moyens disponibles. Il reste toutefois à compléter le diagnostic sur la production statistique des services statistiques ministériels, en particulier sociaux, pour lesquels les besoins sont importants.

Le Conseil note avec satisfaction que la coordination des questions ultramarines sera confiée à une structure pérenne de l'Insee.

Il reste cependant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des statistiques sur l'ensemble des Outre-Mer en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, une réflexion doit également être menée sur la production statistique de la Nouvelle-Calédonie et des collectivités d'Outre-Mer.

Référence : avis général de moyen n°34 et avis de moyen terme n°4.F de la commission Territoires.

Avis n°2

Le Conseil constate avec satisfaction que l'offre de données en matière de logement social permet d'éclairer la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Il souhaite que la réflexion sur la définition du logement social soit présentée aux utilisateurs.

Il regrette que l'offre de données ne couvre pas l'ensemble du parc de logements et souhaite que les conditions d'accès aux données fiscales soient précisées selon les différents types d'utilisateurs.

Il note enfin que les données permettant d'évaluer les politiques publiques sur les dispositifs fiscaux de soutien à l'investissement immobilier ne sont pas accessibles et souhaite que la DGFIP étudie les possibilités de mise à disposition aux acteurs chargés de l'évaluation et que des études soient réalisées sur les impacts de ces soutiens.

Référence : avis de moyen terme n°4 et n°5 de la commission Démographie et questions sociales et n°3.D de la commission Territoires.

Avis n°3

Les différentes initiatives présentées montrent que la coopération entre statisticiens permet de disposer de données transfrontalières utiles aux autorités politiques, aux partenaires institutionnels, aux acteurs et utilisateurs nationaux et régionaux, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages).

Cependant, il reste à réaliser des progrès pour certaines thématiques et mailles géographiques pour disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes de coopération territoriale européenne (Interreg), qui doivent par ailleurs contribuer au financement de cette observation. Plusieurs voies d'amélioration sont possibles.

Une des voies prometteuse - empruntée par Eurostat - est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs.

L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la direction générale de la politique régionale ou le programme de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (Espon) et de développer l'utilisation d'enquêtes harmonisées au niveau européen comme l'enquête « Transport routier de marchandises ».

Le Conseil apprécie ces initiatives européennes qui permettent de mesurer les liens qu'entretiennent la France et les autres pays, dont les pays frontaliers. Il souligne par ailleurs l'intérêt qu'a l'implication des États membres dans le cadre de la coordination de leurs politiques d'aménagement du territoire.

Référence : avis général de moyen terme n°3, n°4 et n°35 et avis de moyen terme n°4.A et n°4.E de la commission Territoires et n°1 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Année 2016

Avis n°1

Le panorama réalisé aujourd'hui de l'ensemble des sources géographiques qu'elles soient à grande échelle (petit périmètre observé avec beaucoup de détails) ou à petite échelle (grand périmètre d'observation avec peu de détails) permet à l'utilisateur de déterminer la source la plus adaptée pour mesurer les surfaces occupées selon leur usage et l'évolution de ces surfaces.

Ces présentations, en une même séance, répondent au souci exprimé par le Cnis de développer la coordination entre les producteurs afin d'aller vers davantage de cohérence. La Commission se félicite par ailleurs des progrès réalisés ou prévus en termes de complémentarité entre sources, de rapprochement des concepts ou de précision depuis fin 2012, date à laquelle la Commission avait observé l'étalement urbain à partir de différentes méthodes d'observation. Pour analyser l'évolution des surfaces à diverses échelles, les sources géographiques, le dispositif Corine Land Cover et l'enquête Teruti peuvent être utilement combinés pour répondre aux divers besoins d'analyse.

Cependant, pour répondre à la demande de données des pouvoirs publics au niveau national et pour leurs politiques d'aménagement local, la Commission constate que les efforts sont à poursuivre pour mieux assurer notamment la cohérence entre ces sources, une meilleure précision, leur mise à jour dans des périodicités homogènes et une articulation des initiatives locales avec les outils nationaux pour les couches géographiques et les nomenclatures retenues. Elle encourage la Statistique publique à entreprendre des travaux destinés à mieux comprendre les écarts entre les statistiques d'occupation des sols qui découlent de l'usage des différentes sources de données. De manière générale, l'utilisation des données issues des outils d'observation et des enquêtes à des fins d'action locale nécessite un accompagnement et une documentation appropriée, qui tienne compte des modifications administratives et territoriales.

Référence : avis général de moyen terme n°7 et avis de moyen terme n°1.C, n°4.A, n°4.E et n°4.G de la commission Territoires.

Année 2017

Avis n°1

La Commission a pris connaissance de l'étendue de la production statistique relative aux DOM pour répondre aux besoins des utilisateurs de données ultramarines.

Les statistiques régionales sont produites sur chaque DOM, sous réserve de certains critères. Par ailleurs, des productions statistiques sont spécifiques aux DOM (Indice des prix dans chaque DOM, comptes économiques dans chaque DOM, comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine...). Enfin, l'accord cadre Insee-DGOM, en cours depuis 2013, permet de stabiliser le programme d'enquêtes dans les DOM. Les productions statistiques utilisant les données administratives ne couvrent cependant pas l'ensemble des DOM. Ainsi, le fichier Filosofi, élaboré à partir des sources fiscales et sociales, qui vise à fournir une mesure du revenu disponible à tous les échelons géographiques ne couvre que la Martinique et la Réunion, du fait du manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte.

L'ensemble des dispositifs permet d'ores et déjà une offre de diffusion large en termes d'indicateurs, accessibles sur le site Insee.fr.

La Commission a noté avec intérêt les évolutions possibles à court terme (estimations trimestrielles d'emploi, généralisation de l'enquête loyers et charges...) et à moyen terme (extension de l'enquête emploi en continu à Mayotte, statistiques énergétiques à un niveau départemental, statistiques de santé, avec extension de collecte à Mayotte) et les encourage.

Concernant l'utilisation des sources administratives, la Commission approuve le principe d'expertises complémentaires, notamment de travaux de validation et de documentation des fragilités repérées afin d'étendre la diffusion du fichier Filosofi à l'ensemble des DOM.

Enfin, la Commission enregistre avec intérêt les travaux que l'Insee et les services statistiques ministériels envisagent afin de calculer des indicateurs comparables pour toutes les régions, même lorsque les sources présentent certaines différences.

Par ailleurs, la Commission pose la question de l'adaptation des indicateurs en termes d'agrégation aux situations ultra-marines.

Référence : avis général de moyen terme n°34 et avis de moyen terme n°4.F de la commission Territoires.

Avis n°2

La Commission a pris connaissance de l'évolution de la diffusion des données carroyées depuis la commission Territoires du 30 mai 2012.

Actuellement, seule la source de données concernant les revenus fiscaux localisés 2010 est diffusée, selon deux mailles (rectangles ou carreaux).

L'actualisation des données 2010 par les données 2015 issues du dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) a permis d'engager une réflexion sur la possibilité d'étendre la diffusion à d'autres sources statistiques se prêtant à une diffusion carroyée.

La Commission encourage cette démarche. Elle recommande la prise en compte préalable des attentes des utilisateurs et notamment des observatoires locaux et des collectivités locales pour sélectionner les données à carroyer et les modalités de diffusion.

La Commission a noté avec intérêt les éléments du calendrier de mise à disposition des données de Filosofi 2015 (décembre 2018). Elle insiste sur la capitalisation de cette expérience pour poursuivre l'enrichissement de la mise à disposition de données carroyées, selon cette méthode qui pourrait être transposée à d'autres sources.

Par ailleurs, la Commission préconise d'engager une réflexion sur la mise à disposition d'une cartographie associée à la mise à disposition des données carroyées.

Référence : avis général de moyen terme n°35 et avis de moyen terme n°4.A de la commission Territoires.

Avis n°3

La Commission a pris connaissance du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 et de sa déclinaison locale, qui permet, grâce à une sélection d'indicateurs, un suivi territorial de la pauvreté et de l'exclusion.

Un groupe de travail, réunissant la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'Insee et les DRJSCS (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), a sélectionné 23 indicateurs locaux, dont certains sont issus du processus Filosofi (Fichier localisé social et fiscal).

Ces indicateurs correspondent à une avancée par rapport aux avis du moyen terme relatifs aux indicateurs territoriaux de développement durable (Avis 1.A) et aux indicateurs sociaux (Avis 1.B).

La Commission préconise de suivre et d'enrichir ces indicateurs, au-delà de la durée du plan. La démarche entreprise est proche de celle mise en œuvre pour sélectionner les indicateurs liés aux objectifs de développement durable, dans leur dimension sociale.

La Commission sera attentive à la prise en compte de ces indicateurs dans la sélection opérée par le groupe de travail du Cnis en charge de la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, mis en place en 2017 et qui rendra son rapport courant 2018.

Référence : avis de moyen terme n°1.A et n°1.B de la commission Territoires.

Année 2018

Avis n°1

La Commission a pris connaissance des travaux préliminaires au choix d'une nouvelle génération de découpages statistiques territoriaux.

Les approches morphologiques utilisent des seuils de densité de population et/ou de continuité du bâti pour caractériser les territoires. Elles sont utilisées dans les unités urbaines élaborées par l'Insee, la grille de densité (Insee/Eurostat) et les *cities* de l'OCDE et Eurostat.

Les approches fonctionnelles définissent des zones cohérentes dans leur organisation économique et cherchent à caractériser l'influence d'une zone sur son environnement. Elles sont représentées :

- premièrement, par les aires urbaines définies par l'Insee et, au niveau international, notamment par les travaux d'Eurostat et de l'OCDE (aires urbaines fonctionnelles) ;
- deuxièmement, par les zones d'emploi élaborées par l'Insee et, à l'international, en particulier par les travaux de l'institut de statistique italien (nouvelle méthode des zones d'emploi) ;
- troisièmement, par les bassins de vie qui sont les plus petits territoires sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

La Commission note que les travaux présentés sont encore à un stade exploratoire et que les deux approches sont complémentaires.

La Commission demande que, préalablement aux choix retenus pour les méthodes et l'élaboration des zonages, les finalités soient clairement précisées, en prenant en compte les besoins exprimés par les utilisateurs selon leurs usages, notamment en termes de comparabilité dans le temps. Cette demande porte sur les descriptions possibles des différents types d'espaces.

La Commission recommande par ailleurs que le *benchmark* international des méthodes soit approfondi.

Référence : avis de moyen terme n°4.G de la commission Territoires.

3.7.4. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Point d'information sur l'appréhension des flux entre territoires (interdépendances) ; une illustration avec le thème de l'innovation
- Point d'information sur la nouvelle politique de la ville : la nouvelle géographie prioritaire
- Les dépenses territorialisées de l'État
- Analyse statistique urbain-rural : nouvelle grille spatiale française introduisant la notion de moins densément peuplé (approche de la ruralité)
- Recensement de la population : diffusion, réponse au règlement européen (Census Hub – Portail européen sur le recensement), évolutions du questionnaire

En 2015

- Connaissance statistique du parc de logements et de son occupation
- Statistiques transfrontalières

En 2016

- L'occupation des sols : quelles sources utiliser pour quels besoins ?
- Le télétravail : suivi statistique de son évolution et de ses effets
- Point d'information sur les communes nouvelles

En 2017

- Point d'information sur les dépenses de l'État dans les régions
- Point d'information sur la mise en place de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale
- Les statistiques sur l'Outre-mer : les statuts juridiques des DOM/COM, les principaux enseignements du rapport « État des statistiques dans les DOM/COM », les outils de connaissance des territoires ultra-marins, le rapport « Emploi et Territoires » concernant les DOM, les principales sources accessibles sur le site de l'Insee
- Le groupe de travail sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-collectivités locales pour la gestion des RILs dans le cadre du projet Rorcal : mandat et recommandations
- Les données carroyées : diffusion et méthodologie
- La connaissance localisée de la précarité : le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) 2013-2017, la démarche de territorialisation et les indicateurs localisés du PPPIS

En 2018

- Point d'information sur l'avancement des travaux de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL)
- Le bilan du moyen terme 2014-2018 pour la commission Territoires
- La préparation de la nouvelle génération de découpages statistiques territoriaux : les travaux sur les aires urbaines et les zones d'emploi ; les unités urbaines ; l'apport des découpages territoriaux dans le pilotage des politiques de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ; l'utilisation des zonages dans l'observation de la cohésion des territoires

3.8. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

3.8.1. Bilan des avis 2014-2018	133
3.8.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission	136
3.8.3. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018	137

3.8.1. Bilan des avis 2014-2018

Formellement, il y a eu six avis de moyen terme de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) relatifs aux thèmes suivants :

- l'amélioration de la collaboration entre l'État et les communes ;
- l'évolution du questionnaire du recensement ;
- la communication et la pédagogie à l'égard des élus ;
- la dématérialisation de la collecte ;
- la sensibilisation des grandes communes à l'importance des opérations sur le RIL.
- l'organisation du recensement dans les années 2020.

Ces orientations telles qu'elles figurent dans les avis sont considérées comme pérennes et seront approfondies lors du prochain moyen terme. Les sujets proposés sont :

- la poursuite des gains d'efficience en tirant profit des nouveaux outils de collecte (smartphone) ;
- la collecte des communautés ;
- la poursuite des travaux statistiques visant à avoir les populations légales et les résultats statistiques les plus exacts possibles ;
- la consolidation du partenariat Insee-Communes ;
- l'adaptation du recensement aux exigences externes, notamment européennes, l'Europe encourageant de plus en plus l'usage de fichiers administratifs pour avoir des données plus rapidement.

Les avis sont maintenant passés en revue les uns après les autres, accompagnés des commentaires sur leur suivi.

Avis n°1

La collaboration étroite entre l'État et les communes a permis d'améliorer le dispositif de collecte, élément essentiel à la qualité du recensement. La Cnerp sera attentive à ce que les projets de moyen terme 2014-2018 confortent ce partenariat.

La **mise en place de l'outil Rorcal** de gestion des RILs a vocation à faciliter la collaboration Insee/communes sur la mise à jour du RIL (Répertoire d'immeubles localisés) grâce à un outil partagé.

Les projets d'évolution de protocole démarrent par plusieurs **tests avec des communes** pour prendre en compte leurs retours et recommandations (exemple : expérimentations de recensement séquentiel en 2018).

Avis n°2

La Cnerp, attentive aux changements socio-démographiques depuis 2004, première année de collecte, s'inquiète du retard pris dans la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement, diffusées en juin 2012. Elle demande que tous les moyens nécessaires soient mobilisés dès 2014.

Les **recommandations du groupe de travail sur le recensement ont été prises en compte** et introduites dès l'enquête de 2015 (« Pacs », « vélo », modification de la liste de modalités des diplômes). La présentation de la date d'arrivée en France a été également revue pour être rendue plus visible.

La **nouvelle feuille de logement** améliorant la connaissance de la composition des ménages et des liens familiaux a été introduite dans le recensement 2018. Elle permet notamment de mieux connaître la situation des familles recomposées et des enfants en garde alternée.

Avis n°3

La Cnerp attire l'attention de l'Insee sur la poursuite des efforts de pédagogie et de communication envers les élus sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats.

Cet effort est particulièrement important sur les exercices dès 2014 compte tenu des renouvellements liés aux échéances électorales et des évolutions des périmètres intercommunaux.

Chaque année, des **réunions départementales d'information des élus** sont organisées sur les modalités du recensement et le calcul des populations légales. L'Insee participe régulièrement au **salon des maires**.

Un **courrier d'information** signé du président de la Cnerp a été transmis aux maires de toutes les communes fin 2017 avec pour objet les trois derniers travaux de la commission (date de référence des populations légales ; collaboration Insee-communes pour la constitution des RILs ; droit à option recensement exhaustif ou enquêtes par sondage).

Avis n°4

La Cnerp se félicite des avancées du projet de modernisation de la collecte du recensement, notamment la généralisation dès 2015 de la collecte par internet. Elle suivra avec attention l'aboutissement de ce projet, en veillant à ce que la charge de travail des agents recenseurs et des responsables communaux du recensement ne soit pas alourdie.

La **collecte par Internet du recensement de la population a été généralisée en 2015**. Le taux de réponse par internet est passé de 33 % en 2015 à 48 % en 2018. Une expérimentation de **recensement en séquentiel** a été menée en 2018 et devrait être élargie en 2019.

La **dématérialisation de la collecte des résidences non principales** instruite en 2017 sera opérationnelle en 2019.

Avis n°5

La Cnerp a noté les efforts de l'Insee pour mieux sensibiliser les grandes communes à l'importance des opérations sur le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) et pour aider les correspondants locaux dans l'exercice de leurs missions, à la suite des préconisations du groupe de travail sur les enjeux du RIL. Elle souhaite que cet effort soit poursuivi, notamment en proposant aux communes un outil informatique moderne susceptible de faciliter leur travail.

La Cnerp préconise en outre que le nombre de logements par adresse dans le RIL fasse l'objet d'une attention particulière.

Un **groupe de travail sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal** (Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées) a été mis en place en 2015. Le rapport issu des travaux du groupe a été validé par la Cnerp fin 2017 et par le bureau du Cnis en mars 2018. Sur les **28 recommandations** du groupe de travail, six ont déjà été mises en œuvre notamment celles sur les améliorations de Rorcal et celles sur la pédagogie/communication. La **mise à jour en 2018** du **décret de 2003** permettra de prendre en compte les recommandations de nature plus juridique.

Le **nouvel outil informatique Rorcal collaboratif et ergonomique** a été mis en place en 2017 pour faciliter la mise à jour du RIL par les communes.

Avis n°6

L'organisation du recensement de la population est à la charge de l'Insee qui souhaite envisager des évolutions à échéance des années 2020. La Cnerp entend être pleinement associée à ces réflexions, notamment dans la mesure où elles impactent le déroulement des enquêtes de recensement, la place des communes dans le dispositif de collecte et le mode d'établissement des chiffres de population.

Aucun projet de refonte en profondeur du recensement n'est envisagé à ce stade pour 2020. **Dans le cadre d'Insee 2025, une action intitulée « Adapter le recensement pour satisfaire les demandes nationales et européennes en optimisant les coûts »** est en cours.

La faisabilité du calcul de **chiffres de population plus précoces** (en n-1 ou n-2 à la place de n-3) fait l'objet d'études méthodologiques.

Une réflexion sur les conséquences de la **suppression de la taxe d'habitation** est en cours.

3.8.2. Suivi des avis de moyen terme par la commission

Le tableau indique, pour chaque avis de moyen terme de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population, leur traitement sur la période 2014-2018.

Avis de moyen terme	Année				
	2014	2015	2016	2017	2018
n°1 - Collaboration État/communes	Nouveaux modules de formation des coordonnateurs communaux Projet Rorcal	Mise en place du groupe de travail RILRorcal	Test Rorcal	Nouvel outil Rorcal Rapport du groupe de travail RILRorcal	Projet de révision du décret de 2003
n°2 - Évolution du questionnaire	Analyse « ménage-famille »	Nouveau bulletin individuel : année d'arrivée en France, harmonisation nomenclature des diplômes, Pacs, vélo	Test nouvelle feuille de logement		Nouvelle feuille de logement pour repérer les liens familiaux deux à deux
n°3 - Pédagogie et communication envers les élus	Réunions annuelles départementales de maires	Réunions annuelles départementales de maires Participation au salon des maires	Réunions annuelles départementales de maires Participation au salon des maires	Réunions annuelles départementales de maires Courrier du président de la Cnerp aux maires Participation au salon des maires	Réunions annuelles départementales de maires Participation au salon des maires
n°4 - Dématérialisation de la collecte	Déploiement partiel de la collecte par internet	Généralisation de la collecte par internet	Promotion de la réponse par internet	Projet de dématérialisation des résidences non principales	Test de collecte séquentielle
n°5 - Outil de gestion du RIL	Manuel et aide-mémoire CorRil Projet Rorcal	Mise en place du groupe de travail RILRorcal	Test Rorcal	Nouvel outil Rorcal Rapport du groupe de travail RILRorcal	Projet de révision du décret de 2003
n°6 - Évolution du RP à l'échéance 2020				Faisabilité d'un calcul de population plus précoce	Projet de révision du décret de 2003 Étude d'impact de la suppression de la taxe d'habitation

Les six avis de moyen terme de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) ont tous été suivis sur la période et ont fait l'objet de nombreuses actions.

3.8.3. Ensemble des thèmes traités lors des réunions de la commission entre 2014 et 2018

En 2014

- Bilan de la collecte 2014 (y compris par Internet), nouveautés de la collecte 2015, réponse au règlement européen concernant les recensements de la population
- Proposition et suivi d'une *Chroniques* présentant dix ans de travaux de la Cnerp
- Les enjeux à court terme : diffusion des populations légales 2012, collecte 2015, poursuite du projet Homere, réflexions en cours sur l'analyse « ménages-famille », collaboration Insee-communes en matière de RIL (Répertoire d'immeubles localisés), évolution de la DFR

En 2015

- Bilan de la collecte 2015 y compris analyse de la réponse internet de 2015
- Évolution de la DFR
- Résultats du recensement : réponses aux courriers des élus
- Propositions pour améliorer la constitution du RIL avec la mise en œuvre de Rorcal
- Préparation de la collecte 2016
- Le calcul à venir des populations légales pour les quartiers de la politique de la ville

En 2016

- Bilan de la collecte 2016 avec un point particulier sur la réponse par internet
- Préparation de la collecte 2017 y compris recensement à Mayotte et en Polynésie française
- Point d'avancement du groupe de travail « Évolution de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans cadre du projet Rorcal » : présentation de l'application Rorcal et des premières recommandations

En 2017

- Bilan de la collecte 2017 y compris contestations des communes, point sur le recensement à Mayotte
- Préparation de la collecte 2018 : refonte de la feuille de logement et de l'analyse « ménages-famille », expérimentation d'évolution de la collecte par internet
- Groupe de travail « Évolution de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans cadre du projet Rorcal » : validation du rapport et présentation des propositions d'action
- Suivi des demandes des communes : droit d'option sur la méthode du recensement, expertise des évolutions envisagées concernant les résultats du recensement
- Information sur les conséquences de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 sur la mesure des personnes « rattachées administratives »

En 2018

- Bilan de la collecte 2018 avec un point particulier sur la collecte internet, les fiches de logements non enquêtés et le recensement des communautés
- Nouveautés de la collecte 2019 : test de collecte en séquentiel, dématérialisation de la collecte des résidences non principales, sensibilisation accrue des agents recenseurs à la réponse par internet, traduction du questionnaire en sept langues
- Présentation de l'expérimentation associée au projet de la loi Pacte dans le cadre de la collecte du recensement
- Suite du rapport « Évolution de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans cadre du projet Rorcal » : point sur la convention IGN et l'avancement du plan d'action
- Projet de révision du décret de 2003 : mesure des personnes « rattachées administratives », obligation des communes en matière de gestion du RIL, modification du recensement à Mayotte
- Conséquences de la disparition probable des fichiers de la taxe d'habitation
- Bilan du moyen terme 2014-2018 pour la Cnerp
- Préparation du moyen terme 2019-2023 et discussion des projets d'avis

Annexe

Liste des sigles utilisés dans le rapport

Acemo	Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Enquête)
Acemo-DSE	Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre sur le dialogue social en entreprise (Enquête)
Acoss	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AES	<i>Adult education survey</i> (Enquête européenne sur la formation des adultes)
Afic	Association française des investisseurs pour la croissance
AOT	Autorité organisatrice de transports
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASP	Autorité de la statistique publique
BdF	Banque de France
BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements
Bpifrance	Banque publique d'investissement
Brest	Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle
CAC40	Cotation assistée en continu des 40 plus importantes sociétés françaises
CAM	Chaînes d'activité mondiales (Enquête)
Care	Capacités, aides et ressources des seniors (Enquête)
CASD	Centre d'accès sécurisé distant aux données
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
Ceren	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
Cese	Conseil économique, social et environnemental
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnam	Caisse nationale d'assurance maladie
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnil	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CNTE	Conseil national de la transition écologique

CO2	Formule chimique du dioxyde de carbone
COM	Collectivité d'outre-mer
C2P	Compte personnel de prévention
C3P	Compte personnel de prévention de la pénibilité
CRD	<i>Capital requirements directive</i> (Directive européenne « fonds propres réglementaires »)
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
Cries	Comité régional pour l'information économique et sociale
CRP	Centre de rééducation professionnelle
CSI	Commission spécialisée sur les indicateurs
CSSE	Comité du système statistique européen
CVS	Cadre de vie et sécurité (Enquête)
CVTS	<i>Continuing vocational training survey</i> (Enquête européenne sur la formation continue des entreprises)
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (SSM Travail)
Defis	Dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SSM Éducation)
DFR	Dotation forfaitaire de recensement
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGCL	Direction générale des collectivités locales
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale des entreprises
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGOM	Direction générale des outre-mer
DG Régio	Direction générale de la politique régionale et urbaine
Dircccte	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DOETH	Déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
DOM	Département d'outre-mer
DQS	Démographie et questions sociales (Commission Cnis)
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (SSM Santé)
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSE	Direction des statistiques d'entreprises
DSN	Déclaration sociale nominative
DUT	Diplôme universitaire de technologie

Ec Moss	Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires
EDD	Environnement et développement durable (Commission Cnis)
EDP	Échantillon démographique permanent
EGR	<i>Eurogroups register</i> (Répertoire européen des groupes)
EHF	Étude de l'histoire familiale (Enquête)
EHPA	Établissements d'hébergement pour personnes âgées
EIR	Échantillon inter-régimes de retraités
EIRR	Échanges inter-régimes de retraite
Elfe	Étude longitudinale française depuis l'enfance (Enquête)
Elipa	Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants
Énéas	Échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors
ENL	Enquête nationale logement
ENRJ	Enquête nationale sur les ressources des jeunes
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPCV	Enquête permanentes sur les conditions de vie des ménages
EQRT	Emploi, qualification et revenus du travail (Commission Cnis)
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
Esac	<i>European statistical advisory committee</i> (Comité consultatif européen de la statistique)
Ésat	Établissement et services d'aide par le travail
ES-DS	Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (Enquête)
EseG	<i>European socio economic groups</i> (Nomenclature socio-économique européenne)
ES-Handicap	Établissements et services médicaux-sociaux pour enfants et adultes handicapés (Enquête)
ESM	Entreprises et stratégies de marché (Commission Cnis)
Espan	<i>European spatial planning observation network</i> (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen)
ESSnet	<i>European statistical system network</i> (Réseaux d'excellence du système statistique européen)
EVA	Entrée dans la vie adulte (Enquête)
EVE	Enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger
FATS	<i>Foreign affiliates statistics</i> (Statistiques sur les filiales étrangères)
Filocom	Fichier des logements par communes
Filosofi	Fichier localisé social et fiscal
FMI	Fonds monétaire international
FQP	Formation et qualification professionnelle (Enquête)
FRIBS	<i>Framework Regulation Integrating Business Statistics</i> (Règlement cadre européen sur les statistiques d'entreprise)

G8	Groupe de discussion et de partenariat économique de huit pays réputés être les plus grandes puissances avancées du monde
G20	Groupe des vingt (groupe composé de dix-neuf pays et l'Union européenne)
GES	Gaz à effet de serre
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
GT	Groupe de travail
HCF	Haut conseil de la famille
HID	Handicaps-Incapacités-Dépendance (Enquête)
Homere	Harmonisation des outils et modernisation du recensement
HS	Handicap-Santé (Enquête)
IDD	Indicateur de développement durable
IESS	<i>Integrated european social statistics</i> (Règlement cadre européen sur les statistiques sociales)
IFT	Indice de fréquence de traitement
IGAS	Inspection générale interministérielle du secteur social
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INE	Identifiant national élève
Ined	Institut national d'études démographiques
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Interreg	Programme européen de coopération interrégionale
IPC	Indice des prix à la consommation
Iris	Ilots regroupés pour l'information statistique
IRP	Instances représentatives du personnel
ISR	Investissement socialement responsable
ITDD	Indicateurs territoriaux de développement durable
IVA-IPA	Insertion dans la vie active des lycéens-Insertion professionnelle des apprentis (Enquêtes)
LEI	<i>Legal Identity Identifier</i> (Identifiant d'entité juridique)
Lifi	Liaisons financières (Enquête)
LMD	Licence-Master-Doctorat
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MDPH	Maisons départementales des personnes handicapées
Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
NIR	Numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OETH	Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
OFGL	Observatoire des finances et de la gestion publique locale

OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
Ofpra	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIB	Observatoire de l'inclusion bancaire
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale
Onemev	Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte
ONG	Organisation non gouvernementale
ONISR	Observatoire national interministériel de la sécurité routière
Onpes	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONU	Organisation des Nations unies
Pacs	Pacte civil de solidarité
PCS	Profession et catégorie socio-professionnelle
Phébus	Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie (Enquête)
Phedre	Prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge (Enquête)
Piaac	Programme for the international assessment of adult competencies (Enquête OCDE)
PIB	Produit intérieur brut
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PNSE	Plan national santé et environnement
PPPIS	Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
PSAR	Pôle de services de l'action régionale
R&D	Recherche et développement
Recme	Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État
Reponse	Relations professionnelles et négociations d'entreprise (Enquête)
RFAS	Revue française des affaires sociales
RGCU	Répertoire de gestion des carrières unique
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
Rorcal	Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées
RP	Recensement de la population
RPLS	Répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SBP	Système bancaire parallèle
Scot	Schéma de cohérence territoriale
SDES	Service de la donnée et des études statistiques (SSM Écologie)
SDT	Suivi de la demande touristique (Enquête)
Serpu	Services publics et services aux publics (Commission Cnis)
Siasp	Système d'information des agents du service public

Siera	Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité
Sies	Sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (SSM Enseignement supérieur)
SILC	<i>Statistics on income and living conditions</i> (Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie)
Simstat	<i>Single market statistics</i> (Statistiques européennes du marché intérieur)
SIRHEN	Système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale
Sise	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
Sispea	Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNDS	Système national des données de santé
SNTE	Stratégie nationale de transition écologique
SNTEDD	Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable
SNF	Sociétés non financières
SNIIRAM	Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie
Spésipo	Spécification situation potentialités (Outil)
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SSM	Service statistique ministériel
SSM-SI	Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure
SSP	Service statistique public
Sumer	Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Enquête)
SysFi	Système financier et financement de l'économie (Commission Cnis)
TeO	Trajectoires et origines (Enquête)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOM	Territoire d'outre-mer
TPE	Très petites entreprises
Trajam	Trajectoire des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail (Base de données)
Virage	Violences et rapports de genre (Enquête)
VVS	Vols, violences et sécurité (Enquête)
ZUS	Zone urbaine sensible